



DIJON, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE BILAN 2009-2024



Août 2025

PRÉAMBULE

En janvier 2008, le ministère de la Culture et de la communication, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, attribuait le label Ville d'art et d'histoire à la ville de Dijon. Le 30 novembre 2009, Monsieur Christian de Lavernée, Préfet de la région Bourgogne et préfet de la Côte-d'Or et Monsieur François Rebsamen, Maire de Dijon, sénateur de la Côte-d'Or et Président du Grand Dijon signaient une convention détaillant les objectifs à décliner dans ce cadre et les engagements respectifs de chacune des parties.

Quinze années se sont écoulées depuis et le délai de renouvellement décennal de la convention est par conséquent dépassé. Le bilan exposé en titre I prouve combien l'engagement de la collectivité est réel, au bénéfice d'une dynamique culturelle, urbaine et patrimoniale placée au cœur des politiques publiques mises en œuvre à Dijon.

L'attention portée ces deux dernières décennies à la requalification des espaces publics, à la piétonisation du centre-ville, au renforcement des mobilités douces et au développement harmonieux et durable de Dijon s'est doublée d'un souci renforcé de valoriser l'exceptionnel patrimoine de la ville. Ce bien commun à la disposition de chacune et chacun est un élément culturel fondamental, mis en lumière par le label Ville d'art et d'histoire. L'action menée dans ce cadre s'inscrit par ailleurs dans une politique culturelle locale dynamique, exigeante et populaire, où le jeune public tient une place centrale.

La présence de multiples équipements culturels sur le territoire dijonnais est ancienne mais s'est aussi largement étoffée depuis 2008. Les quelques exemples suivants en révèlent la diversité : l'Opéra de Dijon et ses deux salles de spectacles (auditorium Robert Poujade et Grand Théâtre) ; la Minoterie, pôle créatif jeune public ouvert en 2013 ; la Halle 38, espace de résidence dédié à l'art contemporain, ouvert en 2016 ; la Vapeur, salle de musiques actuelles entièrement rénovée et requalifiée en 2018 ; les cinq musées municipaux, tous gratuits, ou encore le réseau des huit bibliothèques municipales.

En matière d'événementiel, Lalalib, le concert de rentrée, le festival Kultur'Mix, dédié aux cultures urbaines ou encore Les Nuits d'Orient sont autant de moments forts où les Dijonnaises et Dijonnais peuvent se retrouver autour de cultures issues de tous horizons.

La ville s'est également enrichie au fil du temps de multiples labels du ministère de la culture, à travers ses acteurs et partenaires : du Centre Dramatique National au récent Centre National de Création Musicale ou encore le label « 100 % EAC ».

Cette volonté affirmée de diversité culturelle et d'accès à la culture pour tous les citoyens se traduit par un budget annuel de fonctionnement dédié à la culture équivalent au quart du budget total de la municipalité.

Quelques grands jalons culturels particulièrement remarquables ont également ponctué les quinze dernières années.

En 2010, le repas gastronomique des Français faisait son entrée sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Trois ans plus tard, l'État français retenait la candidature de Dijon pour accueillir une cité de la gastronomie valorisant ce patrimoine immatériel, aux côtés de Lyon, Paris-Rungis et Tours.

Le 4 juillet 2015, après plusieurs années de travail et de mobilisation locale auxquels Dijon a pris une part active, les Climats du vignoble de Bourgogne sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

L'ouverture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, le 6 mai 2022, concrétisait la volonté de Dijon de valoriser et de célébrer ces deux reconnaissances internationales. Installée sur le

site de l'ancien hôpital général, la Cité est aussi un ambitieux projet de reconversion urbaine puisant ses origines dans un projet culturel. C'est d'ailleurs sur ce site que s'est installé le 1204, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Dijon.

Autre événement marquant intervenu en mai 2019 : la réouverture du musée des Beaux-arts rénové, après plus de dix ans de travaux. Comptant parmi les plus anciens de France, sa métamorphose s'est accompagnée d'une présentation renouvelée de ses collections et d'un nouveau parcours de visite. Ces deux réalisations contribuent incontestablement à positionner Dijon comme un pôle culturel d'excellence et ce à l'échelle nationale et internationale. Cette identité patrimoniale et culturelle constitue l'un des fondements de la stratégie touristique et de rayonnement, contribuant au développement économique du territoire.

Le souhait de Dijon de renouer avec son histoire viti-vinicole est l'un des axes forts poursuivis depuis le début des années 2010. L'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'Unesco et l'ouverture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin ont constitué en cela deux événements cruciaux. Cette volonté s'est également exprimée à travers la reconquête progressive du vignoble et par l'accueil, en 2024, du siège de l'Organisation internationale de la vigne et du vin, faisant de Dijon une capitale mondiale du vin.

Enfin, les quinze dernière années ont été marqué par le renforcement du positionnement territorial de Dijon. Le 28 avril 2017, la communauté urbaine du Grand Dijon, composée de 23 communes, est en effet devenue l'une des treize métropoles françaises, élevant Dijon au rang de capitale de la région Bourgogne-Franche-Comté. Ce nouveau statut va de pair avec une volonté renforcée de faire du territoire une référence en matière culturelle, écologique et de qualité de vie.

Les objectifs généraux fixés en 2009 dans la convention Ville d'art et d'histoire, communs à tous les territoires labellisés, étaient les suivants :

- Présenter le patrimoine dans toutes ses composantes et promouvoir la qualité architecturale et paysagère ;
- Sensibiliser les habitants et les opérateurs à leur environnement urbain et à la qualité architecturale et paysagère ;
- Initier le public jeune à l'architecture et à l'urbanisme, accueillir le public touristique ;
- Développer les actions de formation à l'intention des personnels communaux, des médiateurs touristiques et sociaux, des associations ;
- Assurer la communication et la promotion du patrimoine à l'attention d'un public diversifié ;
- Créer un service d'animation de l'architecture et du patrimoine ;
- Mettre en œuvre un programme grâce à un personnel qualifié agréé par le Ministère de la Culture et de la Communication, dont l'activité sera sous la responsabilité scientifique du service d'animation de l'architecture et du patrimoine ;
- Offrir des visites de qualité au public touristique.

Au regard des éléments détaillés ci-après, ces objectifs ont été largement traités voire pleinement atteints pour certains. Il est toutefois évident que beaucoup reste à faire. La ville change et continue de se transformer, comme elle le fait depuis des siècles et selon de multiples facteurs. Agir pour une évolution urbaine qualitative, harmonieuse avec l'existant et en accord avec les besoins contemporains est un travail de long terme. Sensibiliser tous les habitants à leur cadre de vie et les rendre acteurs de cet objectif de qualité recherché est une activité sans cesse renouvelée, où chacun

doit trouver sa place. Au sein des services de la ville de Dijon, c'est la direction de la valorisation du patrimoine qui tient ce rôle et se charge de la mise en œuvre du label Ville d'art et d'histoire.

Les objectifs spécifiques à Dijon, fixés en 2009 et régulièrement rappelés dans ce bilan, ont également fait l'objet d'une attention particulière et la concrétisation de nombre d'entre eux est en totale corrélation avec les ambitions exposées précédemment. Ceux qui n'ont été que partiellement atteints feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la nouvelle convention, aux côtés de nouveaux objectifs fixés pour la décennie à venir.

[Encadré] Méthodologie de réalisation du bilan

Le présent bilan a été rédigé en s'appuyant sur les rapports d'activités annuels produits depuis 2010 par les services successivement en charge du label Ville d'art et d'histoire. Y ont également contribué différentes directions de la collectivité, en fonction de leurs champs d'expertise (tels que bâtiments, culture, tourisme ou urbanisme). L'association Icovil, identifiée dans la convention de 2009 comme l'un des partenaires privilégiés de la collectivité dans ce domaine, a notamment fourni les chiffres relatifs à l'action éducative patrimoniale pour la période 2010-2021. Ce document a par ailleurs fait l'objet d'un suivi fin et constructif de la part de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

[Encadré]

Dijon, en 2024, c'est :

- 159 346 habitants, soit 8 134 habitants supplémentaires depuis 2010 (chiffre Insee 2021)¹
- la ville-centre d'une métropole composée de 23 communes et de 257 193 habitants, soit 12 541 habitants supplémentaires depuis 2010 (chiffre Insee 2021)²
- la capitale régionale de la région Bourgogne-Franche-Comté
- 2 lignes de tramway
- 144 km de voirie cyclable³, soit environ un tiers de la voirie aménageable
- 173 062 emplois dans le bassin dijonnais (254 communes autour de Dijon)⁴
- 216 édifices et 1 552 objets protégés au titre des monuments historiques⁵
- 825 ha d'espaces verts gérés par la ville de Dijon, dont 529 ha labellisés Écojardin
- 2 sites patrimoniaux remarquables, représentant 372 ha, soit 8,9% de la superficie de la ville⁶
- 450 482 visiteurs accueillis dans les municipaux en 2024⁷

1 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-21231> (consulté le 17/01/2025)

2 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-242100410> (consulté le 17/01/2025)

3 La voirie cyclable comprend les pistes cyclables mais également les zones 30 et zones piétonnes accessibles aux cycles

4 https://www.observatoire-poleemploi-bfc.fr/fichiers/regards/regards_bassin_dijon.pdf (consulté le 17/01/2025)

5 Chiffres au 31/12/2024

6 Le SPR à plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) s'étend sur 101 ha et le SPR à plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) sur 271 ha, répartis en deux zones.

7 Dans le détail : Musée archéologique : 26 871 entrées ; Musée des Beaux-Arts : 263 644 entrées ; Musée François Rude : 120 920 entrées ; Musée de la Vie bourguignonne : 38 881 entrées ; Musée d'Art sacré : 166 entrées

SOMMAIRE

TITRE I – LES OBJECTIFS FIXÉS DANS LA CONVENTION

Article 1 – Valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale

I. La connaissance, socle des actions de valorisation

- A) L'inventaire du patrimoine
- B) La recherche scientifique
- C) La recherche archéologique

II. La qualité architecturale et paysagère

- A) Les outils réglementaires et leurs évolutions
- B) L'aménagement urbain
- C) La reconversion et le renouvellement urbains

III. La Conservation et la restauration du patrimoine

- A) Les chantiers de conservation-restauration sur les immeubles
- B) Les chantiers de conservation-restauration sur les œuvres dans l'espace public
- C) Les chantiers de conservation-restauration sur les objets mobiliers

Article 2 – Développer une politique des publics

I. Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager

- A) La programmation culturelle
 - a) La programmation annuelle
 - b) L'accueil des groupes adultes
 - c) La programmation événementielle
- B) Les formations auprès des professionnels

II. Initier le jeune public à l'architecture et au patrimoine

- A) Les actions en temps scolaire
- B) Les projets spécifiques
- C) Les actions sur les temps périscolaire et extrascolaire
- D) Le temps pour le jeune public individuel
- E) Les outils pédagogiques
- F) Le partenariat avec l'Éducation nationale

III. L'accueil du public touristique

- A) Une évolution statutaire pour l'office de tourisme
- B) Les prestations de l'office de tourisme en lien avec le patrimoine et le label Ville d'art et d'histoire
 - a) Visites et découvertes pour les individuels
 - b) Visites et découvertes à destination des groupes constitués
- C) Le point d'accueil de l'office de tourisme au 1204
- D) Quelques chiffres relatifs à l'activité touristique dijonnaise

CONCLUSION DU TITRE I

TITRE II - LES MOYENS

Article 1 - Recourir à un personnel qualifié

I. Un accroissement progressif et structuré des moyens humains dédiés au label Ville d'art et d'histoire

II. Les guides-conférenciers

III. Les partenariats

- A) Les partenariats internes
- B) Les partenariats externes

Article 2 - Créer un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)

I. Le 1204, un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine pour Dijon

- A) Un emplacement stratégique pour le CIAP
- B) La définition des objectifs poursuivis
- C) Les grandes étapes de l'élaboration du projet scientifique et culturel

II. L'organisation spatiale et fonctionnelle de l'équipement

- A) Le parcours d'exposition permanente
- B) Un parcours accessible à tous
- C) Les expositions temporaires du 1204

III. La fréquentation du 1204

- A) La fréquentation générale
- B) L'étude de publics

Article 3 - Assurer la communication, la diffusion et la promotion de l'architecture et du patrimoine

I. L'usage de la charte graphique

II. Les supports imprimés

- A) Les brochures Ville d'art et d'histoire
- B) Les formats de brochures spécifiques
 - a) La série 1, 2, 3... *quartiers* !
 - b) Les livrets d'expositions temporaires
 - c) Les partenariats éditoriaux
- C) Les supports imprimés complémentaires

III. La signalétique patrimoniale

IV. Les supports numériques au service de la valorisation du patrimoine

- A) Les vidéos
- B) Les expositions virtuelles
- C) Les jeux en ligne
- D) Les séries sur les réseaux sociaux

V. Les outils de communication

A) Les supports de communication imprimés

- a) La communication permanente**
- b) La communication liée à la programmation**
- c) La communication temporaire**

B) Les objets de promotion

C) Les supports de communication numérique

- a) Le site internet**
- b) Les réseaux sociaux**
- c) La diffusion et les relais**
- d) La relation presse**

CONCLUSION DU TITRE II

CONCLUSION GÉNÉRALE

TITRE III – LES OBJECTIFS DE LA NOUVELLE CONVENTION

TITRE I – LES OBJECTIFS FIXÉS DANS LA CONVENTION

Le présent bilan ne revient volontairement pas sur la présentation générale de la ville, largement évoquée dans le dossier de candidature de 2008, mais insiste sur les évolutions et transformations opérées depuis la signature de la convention, le 30 novembre 2009.

Article 1 – Valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale

La valorisation du patrimoine et la promotion de la qualité architecturale constituaient le premier objectif de la convention et de nombreuses actions ont ainsi été menées en ce sens.

Les quinze dernières années ont été synonymes d'importantes évolutions urbaines à Dijon, caractérisées par un souci de transition écologique et d'adaptation de la ville aux enjeux climatiques. L'arrivée - ou plus précisément la réimplantation - du tramway a largement modifié l'espace urbain le long de son tracé, pour lequel un traitement paysager dédié a été imaginé. Par ailleurs, la piétonisation du centre-ville historique a permis la requalification de nombreux axes de circulation dans un objectif de renforcement des intermodalités et de dégagement des vues sur le patrimoine bâti et paysager, en particulier autour du centre historique.

Plusieurs écoquartiers ont également vu le jour, principalement dans les quartiers périphériques, avec un accent porté à la qualité architecturale et à la mixité sociale. Ces aménagements urbains ont été accompagnés de plusieurs opérations de restauration ou de reconversion des éléments patrimoniaux, propres à renforcer et à dynamiser la dimension historique et culturelle de Dijon.

L'ensemble de ces actions, couplé à une démarche volontariste d'études et d'inventaires, a permis d'approfondir la connaissance scientifique sur l'architecture et l'archéologie dijonnaises et le développement de la ville au fil des siècles.

I. La connaissance, socle des actions de valorisation

Valoriser le patrimoine ne peut se faire qu'à condition que celui-ci soit identifié et connu. C'est la raison pour laquelle une attention particulière est portée à la recherche et à la diffusion de la connaissance scientifique.

A) L'inventaire du patrimoine

Plusieurs inventaires ont été menés ou complétés depuis 2009, et ce dans plusieurs cadres. Ci-dessous figurent les inventaires réalisés par des institutions extérieures, mais ayant considérablement enrichi la connaissance du territoire :

- La liste des monuments historiques inscrits ou classés a été complétée depuis 2009. Aussi, 13 immeubles supplémentaires ont été inscrits ou classés dans l'intervalle, ainsi que 373 objets mobiliers. Ces nouvelles protections renforcent par conséquent la préservation du patrimoine dijonnais en portant à 216 le nombre total d'immeubles protégés et à 1 552 le nombre total d'objets mobiliers protégés au 31 décembre 2024⁸.
- Parallèlement aux protections au titre des monuments historiques, la DRAC de Bourgogne puis de Bourgogne Franche-Comté a procédé à plusieurs campagnes d'inventaires thématiques sur l'architecture contemporaine régionale. Ces repérages ont abouti à des campagnes de labellisation à partir de 2015, d'abord en tant que « patrimoine du XX^e siècle » puis en tant qu'« Architecture contemporaine remarquable ». Au 31 décembre 2024, 9 édifices sont labellisés à Dijon⁹.

⁸ Données fournies par la Conservation régionale des monuments historiques de Bourgogne-Franche-Comté, la Conservation des antiquités et objets d'art de Côte-d'Or et la base pop.culture.gouv.fr (consultée le 27 janvier 2025)

⁹ Le palais des sports Jean-Michel Geoffroy, le groupe scolaire La Maladière, le lotissement-jardin Henri Laurain, Cime altitude 245, la piscine de Fontaine d'Ouche, l'auditorium Robert Poujade, la médiathèque Champollion, le Consortium et la résidence de Talant sont labellisés « Architecture contemporaine remarquable » au 31 décembre 2024.

- La préparation du dossier de candidature des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'Unesco, inscrits le 4 juillet 2015, a inclus Dijon et son centre historique au périmètre du Bien. Aussi plusieurs éléments architecturaux ont-ils été définis comme attributs du Bien et l'histoire viti-vinicole de Dijon a été étudiée et réhabilitée par des chercheurs, en particulier universitaires¹⁰.
- L'élaboration et la révision des différents documents d'urbanisme (PLU, Plui-HD, AVAP, SPR, etc.), ont permis la réalisation d'inventaires thématiques complémentaires aux éléments architecturaux déjà repérés (monuments historiques, sites inscrits et classés, etc.) Le « patrimoine d'intérêt local » ainsi repéré sur le territoire métropolitain, y compris Dijon, fait l'objet d'un cahier annexé au plan local d'urbanisme et permet une vigilance particulière dans le cadre de l'instruction des demandes d'urbanisme.
De même, dans le cadre de la création et de la révision du site patrimonial remarquable des Climats du vignoble de Bourgogne, comprenant notamment certains faubourgs de Dijon, divers repérages ont été réalisés sur la base des styles architecturaux ainsi que l'élaboration « d'ensembles » selon leurs styles et leur cohérence.
- Le service de l'inventaire de la Région Bourgogne, puis de la région Bourgogne-Franche-Comté, a par ailleurs mené plusieurs inventaires thématiques sur la période, incluant régulièrement Dijon, permettant d'enrichir la connaissance du territoire, souvent sur des thématiques jusqu'alors peu explorées : les canaux de Bourgogne (2010-2013), l'hôtel de région (2014), grands ensembles en Bourgogne (2014-2019), salles de spectacles en Bourgogne-Franche-Comté (en cours) et patrimoine religieux du 20^e siècle en Bourgogne-Franche-Comté (en cours).

La ville de Dijon a également initié et mené plusieurs inventaires thématiques, dont une liste non exhaustive est reportée ci-dessous :

- En 2012, un inventaire sommaire de la décoration intérieure de l'hôtel de Vogüé, propriété de la ville de Dijon, a été entrepris. Cet inventaire excluait toutefois les objets mobiliers.
- En 2013, un inventaire du décor sculpté intérieur de la tour Philippe le Bon et des éléments immobiliers par destination a été réalisé.
- Fin 2014, un inventaire du mobilier de l'hôtel Bouchu dit d'Esterno, propriété de la ville de Dijon, a été réalisé en vue du déménagement des services de la direction de la culture. L'objet premier de cet inventaire était de déterminer la destination du mobilier identifié. Certaines œuvres, inventoriées dans les collections du musée des Beaux-arts, ont ainsi été récupérées tandis que la grande majorité a été mise en vente.
- En 2015, un pré-inventaire des œuvres conservées dans l'espace public a permis de mobiliser les services municipaux autour de ce sujet, de manière à dresser une feuille de route quant à la gestion de ce corpus¹¹.
- La même année, un inventaire a été mené dans les réserves de « statuaire urbaine » de la ville afin d'identifier la nature et la provenance des dépôts, pour une grande partie issus d'œuvres dans l'espace public ou d'œuvres ornant certains édifices. Cet inventaire n'a toutefois pas fait l'objet d'un suivi spécifique.
- En 2024, à la faveur d'un projet de planification pluri-annuelle d'investissement en matière de travaux sur les monuments de nature patrimoniale, la collectivité a engagé un travail de mise-à-jour de l'inventaire des immeubles et des objets mobiliers protégés associés dont elle est propriétaire. Celui-ci permet ainsi d'avoir une vue centralisée sur son patrimoine historique tout en disposant d'un outil de gestion à moyen terme, permettant d'anticiper les

¹⁰ Le dossier de candidature des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial, incluant les données dijonnaises, est disponible à cette adresse : https://www.climats-bourgogne.com/fr/notre-dossier_17.html

¹¹ Se reporter au Titre I - Article 1 - III. B) du présent bilan pour davantage de précisions sur ce sujet.

travaux à venir sur ces monuments. La direction de la valorisation du patrimoine contribue à ce chantier en y apportant son regard scientifique et documentaire et en participant au suivi de certains projets.

B) La recherche scientifique

Dijon bénéficie d'un réseau dynamique d'institutions et d'associations contribuant à l'enrichissement de la connaissance relative à son histoire et à ses patrimoines.

L'université

Dijon est une ville universitaire, dans laquelle est implanté le campus principal de l'université de Bourgogne Europe. À ce titre, la ville est un centre d'enseignement de multiples disciplines parmi lesquelles figurent les sciences humaines. L'histoire, l'histoire de l'art, l'archéologie, les lettres, la géographie ou encore la géologie sont autant de domaines pouvant nourrir la connaissance sur Dijon et les alentours. À la croisée de ces champs de recherche et d'enseignement, l'université Bourgogne Europe s'est dotée de formations transdisciplinaires consacrées aux patrimoines matériel et immatériel. Par ailleurs, l'université abrite depuis 2007, une chaire unique au monde : la Chaire Unesco traditions et cultures viti-vinicoles.

Les enseignants-chercheurs et les différents laboratoires sont des ressources incontournables et des partenaires réguliers pour permettre le maintien à jour des données et la diffusion de la recherche. À ce titre, la ville de Dijon et la métropole soutiennent l'université à travers des conventions de partenariats pluri-annuelles touchant différents sujets, dont les disciplines énumérées ci-dessus.

La publication est la voie privilégiée de cette diffusion : les Éditions universitaires de Dijon ou encore les Annales de Bourgogne en sont les principaux acteurs. La ville de Dijon prend une part active à cette démarche en apportant régulièrement son soutien financier à la publication d'ouvrages universitaires. Parmi les éditions soutenues ces dernières années figurent les titres suivants :

- Agnès BOTTÉ, *Les hôtels particuliers de Dijon au 17^e siècle*, Picard, 2015, ouvrage issu d'une thèse de doctorat en histoire de l'art ;
- P. Mack HOLT, *Des vigneron dans la ville. Vin, religion et culture politique à Dijon (1477-1630)*, Éditions universitaires de Dijon, 2022
- Dominique LE PAGE (ss dir.), *Histoire de Dijon*, Presses universitaires de Rennes, 2023
- Sylvain FRY, *Vignes et gens du vin à Dijon de 1720 à nos jours*, Éditions universitaires de Dijon, 2024

Seul manque à cet écosystème de l'enseignement supérieur dijonnais une école d'architecture : en effet, la Bourgogne-Franche-Comté demeure la seule région française à ne pas disposer d'une école d'architecture. Un projet de partenariat avec l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy est toutefois en discussion en vue de l'accueil d'une licence professionnelle spécifique, à Dijon.

Les associations

Outre l'université, Dijon accueille plusieurs associations dont l'objet principal est l'histoire, le patrimoine et l'urbanisme, en particulier à l'échelle locale. On citera notamment Icovil (Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes), Dijon, histoire et patrimoine, l'Académie des sciences, et belles-lettres de Dijon, les amis du château de Pouilly, les amis de la Chartreuse de Champmol, Eiffel, né à Dijon ou encore les amis de la cathédrale Saint-Bénigne. Les différentes activités proposées par ces associations, qu'il s'agisse de conférences, de visites, d'événements, de concerts parfois, participent pleinement à transmettre la connaissance sur la ville. Elles sont ainsi soutenues de différentes façons par la ville de Dijon ou par la métropole, de manière à aider à diffuser leurs travaux. En annexe figure quelques exemples Exemples de conférences et de journées d'études organisées par les associations au cours des dernières années¹².

12 Voir annexe 1

La politique éditoriale de certaines de ces associations est particulièrement active, comme en témoignent les exemples ci-dessous :

- **Icovil**
 - Michel VISTEAUX (ss dir.), *Dijon et son agglomération. Mutations urbaines de 1800 à nos jours. Tome 1 (1800-1967)*, Icovil, 2012
 - Michel VISTEAUX (ss dir.), *Dijon et son agglomération. Mutations urbaines de 1800 à nos jours. Tome 2 (1968-1985)*, Icovil, 2017
 - Jean-Pierre CHABIN, *Comprendre les Climats du vignoble de Bourgogne*, Icovil, 2021
- **Dijon, histoire et patrimoine**
 - Publication d'une revue semestrielle, incluant notamment les communications des conférenciers accueillis lors du précédent semestre.
- **Académie des sciences, arts et belles-lettres**
 - Les *Mémoires* de l'Académie regroupent les travaux et les communications réalisés.

C) La recherche archéologique

Les quinze dernières années ont été riches en opérations archéologiques sur le territoire dijonnais, tant en termes de diagnostics que de fouilles préventives. Entre 2009 et 2023, ce ne sont pas moins de 109 rapports qui ont été remis au Service régional de l'archéologie - diagnostics, programmes collectifs de recherche et fouilles compris. Parmi ceux-ci, 19 concernent des opérations de fouilles archéologiques et des suivis de travaux, soit 17,4 % du total¹³. L'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), pour une large partie, et quelques opérateurs privés ont été missionnés pour la réalisation de ces opérations.

Cette intensité d'opérations s'explique par une politique d'aménagement urbain soutenu, tant du point de vue privé que public. Outre les opérations immobilières, on notera l'importance des opérations publiques d'aménagement parmi lesquelles figurent les travaux du tramway, la piétonisation du centre-ville, la rénovation du musée des Beaux-arts et l'aménagement de la Cité internationale de la gastronomie et du vin sur le site de l'ancien hôpital général. Par ailleurs, certaines opérations d'envergure engagées entre 2022 ou 2024 n'ont pas encore fait l'objet de rapports, mais leurs résultats sont d'ores et déjà prometteurs. Les restaurations de l'hôtel Bouchu dit d'Esterno et de la cathédrale Saint-Bénigne, ainsi que la requalification de l'axe Monge-Bossuet en sont les meilleurs exemples.

L'ensemble de ces opérations archéologiques ont permis d'approfondir ou de renouveler considérablement la connaissance de Dijon. Les travaux du tramway ont en ce sens révélé les anciennes fortifications de Dijon, tandis que ceux de la Cité internationale de la gastronomie et du vin ont mis au jour les évolutions de ce site hospitalier depuis plus de 800 ans. Autour de l'ancienne abbaye Saint-Bénigne se redessinent peu à peu les contours et les activités du bourg Saint-Bénigne, dont l'existence fut durant plusieurs siècles simultanée avec celle du *castrum* : ainsi est revisitée l'histoire du développement urbain de Dijon.

Cette vive émulation issue de l'archéologie est à mettre en lien avec deux facteurs favorables :

- d'une part, les effets de la loi sur l'archéologie préventive de 2001 et, par voie de conséquence, la systématisation des prescriptions archéologiques dès lors que des opérations d'aménagement le nécessitent ;

13 Données fournies par le Service Régional de l'Archéologie de Bourgogne-Franche-Comté début 2024

- d'autre part, une forte proportion de travaux s'est déroulée dans le centre historique de Dijon et donc sur des espaces très anciennement occupés et peu fouillés jusqu'alors¹⁴.

L'association de ces deux critères a donc permis de faire évoluer la connaissance sur Dijon ainsi que le contenu des actions et outils de médiation mis en place dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire. L'existence d'une convention de partenariat culturel et scientifique entre la ville de Dijon et l'Inrap, signée en 2013 et renouvelée en 2024, est en cela un outil facilitateur.

Une grande partie des données produites dans le cadre de ces opérations de recherche et de connaissance intègre la documentation de la direction de la valorisation du patrimoine, pour partie héritée de l'inspection du secteur sauvegardé et complétée au fil des années. Cette documentation se répartit en trois grandes catégories :

- les ouvrages et revues édités, traitant de l'histoire de Dijon, de la Bourgogne, de gastronomie et de vin, de patrimoine hospitalier ou encore d'histoire, d'architecture, d'urbanisme ou de patrimoine d'une manière générale, y compris des ouvrages spécifiques au jeune public ;
- la documentation papier relative à des quartiers, des rues, des édifices ou à des thématiques générales ;
- la documentation numérique, dont la place de plus en plus importante a nécessité un travail de structuration informatique en 2018.

Cette documentation constitue une base essentielle pour le travail mené dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire. Elle est également ouverte à la consultation pour les guides-conférenciers.

II. La qualité architecturale et paysagère

A) Les outils réglementaires et leurs évolutions

Depuis 2001, la ville de Dijon s'est dotée de toutes les dispositions d'urbanisme permettant de promouvoir et de maîtriser la qualité des « formes urbaines » (architecture, urbanisme, paysage, patrimoine, espaces publics...) en amont des projets, jusqu'à leur livraison, dont, depuis ces 15 dernières années :

- l'approbation du SCOT et du PLUi-HD, dont les objectifs qualitatifs sont définis dans les Projets d'aménagement et de développement durables (PADD) et les orientations d'aménagement déclinés dans des documents réglementaires opposables aux tiers (Orientations d'aménagement et de programmation (OAP), règlement écrit, documents graphiques...) ;
- l'élaboration puis l'entrée en vigueur, en 2018, du règlement local de publicité intercommunal (RLPI), qui interdit la publicité hors mobilier urbain dans tous les sites patrimoniaux remarquables et sur les rives des cours d'eau ;
- l'élaboration puis l'entrée en vigueur, en 2019, de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) multisites des Climats du vignoble de Bourgogne, incluant les faubourgs anciens de Dijon ;
- la poursuite de la maîtrise foncière des sites stratégiques du développement urbain : réserves foncières constituées au fil du temps par négociation amiable, préemption ou expropriation ;
- l'élaboration d'une charte de qualité des espaces publics et d'une charte de qualité architecturale pour l'habitat (2023) ;
- le pilotage attentif de l'urbanisme opérationnel : études préalables intégrant des compétences en paysage, urbanisme, architecture, environnement et sociologie urbaine, élaboration de plans guides d'aménagements urbains et d'espaces extérieurs publics, désignation de concepteurs qualifiés assurant la coordination des projets dans la durée de leur réalisation, élaboration de cahiers des

¹⁴ Renvoi en annexe aux plans des opérations archéologiques à Dijon (à intégrer)

charges, de « fiches de lots » et de préconisations spécifiques, démarche de pré-instruction des autorisations d'urbanisme, réunions mensuelles avec l'architecte des bâtiments de France (ABF)... L'application de l'ensemble de ces démarches est favorisée par le regroupement et l'exercice direct, depuis les années 1960, des compétences d'urbanisme requises au sein d'un pôle unique au sein de la collectivité – et donc l'absence d'agence d'urbanisme extérieure - intégrant désormais trois architectes.

Depuis 2008, elle a permis l'engagement ou la finalisation, en particulier, d'une dizaine d'écoquartiers, dont trois inscrits dans le processus national de labellisation, et la requalification ou la création de plus d'une cinquantaine d'hectares d'espaces publics.

On mentionnera enfin l'affirmation de l'échelle intercommunale, et en particulier métropolitaine, de ces outils, en accord avec l'évolution de la structuration territoriale.

B) L'aménagement urbain

Comme évoqué plus haut dans la partie relative à la recherche archéologique¹⁵, l'aménagement urbain a fait l'objet de nombreux travaux au cours de la décennie écoulée. Guidé par une attention particulière aux mobilités douces, celui-ci s'est traduit par deux grands types d'aménagements, complémentaires l'un de l'autre, de façon à constituer un nouveau plan de déplacement urbain :

- **l'installation des deux lignes de tramway**, l'une reliant la gare de Dijon-Ville à la commune mitoyenne de Quetigny, l'autre la commune mitoyenne de Chenôve au quartier tertiaire de Dijon-Valmy. Ces installations ont permis une véritable requalification de nombreux axes et espaces publics, en réduisant la place de l'automobile et en offrant une nouvelle identité paysagère unifiée. En effet, les infrastructures du tramway ont été volontairement pensées, depuis leur conception initiale (itinéraire, tracé, profil des voies...) jusqu'à leur livraison, comme un outil de valorisation du paysage et du patrimoine urbains, motivant la désignation d'un paysagiste-urbaniste réputé, Alfred Peter, aux côtés de l'équipe d'ingénierie. Parmi les espaces publics requalifiés figurent notamment le parvis de la gare et son espace d'échange multimodal, la place Darcy, l'axe Trémouille, la place de la République, l'entrée est de Dijon depuis Quetigny, l'axe Drapeau-route de Langres ou encore l'axe Jean-Jaurès.

- **la piétonisation du centre-ville**, initiée en 1973 avec la rue Musette, s'est fortement développée à partir des années 2000. Ainsi la rue des Godrans (2011), la rue de Liberté (2012), l'axe Cordeliers-Charrue-Piron (2016), la place Notre-Dame et la place de la Sainte-Chapelle (2019) sont venus agrandir le plateau piétonnier du centre-ville au cours de la dernière décennie. Outre les aspects écologiques et sécuritaires liés à l'absence presque complète de véhicules, cette démarche s'inscrit dans une perspective d'amélioration du cadre de vie et de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Dans le même esprit et en lien avec la piétonisation de la rue de la Liberté, l'opération « Façades Liberté », initiée en 2018 par la ville de Dijon, souhaite concourir à la mise en valeur de cet axe structurant et emblématique du centre-ville dijonnais. L'objectif est d'inciter au ravalement de façades situées le long de cet axe à un soutien financier. La collectivité subventionne ainsi jusqu'à 70 % du montant hors taxes des travaux, dans le respect des prescriptions architecturales et du nuancier arrêté. Ces travaux concernent autant le ravalement, la purge des câbles et boîtiers disgracieux que le remplacement des menuiseries le cas échéant.

Divisée en plusieurs phases opérationnelles correspondant à plusieurs secteurs précis¹⁶, le projet est entré dans sa deuxième phase. Pour la phase 1, le montant des subventions accordées par la Ville s'élève à plus de 640 000€ HT pour 22 projets.

¹⁵ Voir Titre I - Article 1 - I. C)

¹⁶ Secteur 1 (2018-2022) : place Darcy-place François Rude ; secteur 2 (2024-2027) : les immeubles aux arcades, entre la place François Rude et la place de la Liberté ; secteur restant : de la place de la Libération à la place du théâtre.

En dehors des zones exclusivement piétonnes, plusieurs chantiers ont concerné une amélioration de la cohabitation entre les différents modes de transport, tout en favorisant les mobilités douces. C'est le cas, par exemple, de l'entrée de ville ouest de Dijon, le long du lac Kir, qui a fait l'objet d'un réaménagement en 2017 : la moitié de la chaussée est désormais réservée aux transports en commun et aux vélos. Cette part grandissante réservée aux vélos et aux modes de déplacement doux caractérise également les travaux menés en 2024 sur l'axe Monge-Bossuet et sur la place du Trente-October et de la Légion-d'honneur.

[Encadré]

Piétonisation et développement des mobilités douces : de nouvelles pratiques culturelles

Outre les dimensions d'amélioration du cadre de vie, l'extension de la zone piétonne en centre-ville de Dijon a eu un impact positif sur la qualité des actions de médiation proposées dans ce secteur. En termes de sécurité, la disparition des véhicules motorisés permet des déplacements plus sûrs des groupes constitués tout en impliquant une évolution des modalités de visites. L'observation des édifices autant que des perspectives urbaines est facilitée, améliorant ainsi la qualité de la médiation.

De nouvelles formes de médiation ont également émergé ou sont appelées à se multiplier, telles que des stands éphémères ou des prestations artistiques.

[Encadré]

La reconquête et la renaissance du vignoble dijonnais

L'histoire de Dijon est marquée par une importante activité viti-vinicole qui a justifié l'inscription de son site patrimonial remarquable au Patrimoine mondial de l'Unesco au titre des Climats du vignoble de Bourgogne. Renouant avec ce passé, la ville et la métropole sont engagées dans une dynamique de reconquête et de renaissance du vignoble dijonnais. Celle-ci passe par l'identification, le rachat et la remise en culture de terres historiquement classées en Bourgogne AOC. Plus de 50 ha ont d'ores et déjà été replantés, notamment sur le site emblématique du plateau de La Cras. Cette démarche s'accompagne d'une procédure d'obtention d'une Dénomination Géographique Complémentaire : le Bourgogne-Dijon. L'accueil depuis 2024 du siège de l'Organisation internationale de la vigne et du vin dans l'hôtel Bouchu dit d'Esterno confirme pleinement la pertinence de cet engagement qui renforce la notoriété et le rayonnement international de Dijon.

C) La reconversion et le renouvellement urbains

L'installation du tramway s'est révélée d'autant plus importante qu'elle accompagne, sur le long terme, plusieurs projets de renouvellement urbain.

Le quartier des Grésilles, sorti de terre dans les années 1950, connaît à partir de 2002 une profonde rénovation urbaine. Plusieurs immeubles, dont les emblématiques « barres », sont détruites, bientôt remplacées par des constructions aux dimensions plus modestes et à l'impact environnemental réduit. L'arrivée de nouveaux services publics, d'équipements sportifs et culturels accompagne cette mutation dans un objectif de redynamisation du quartier et de l'amélioration de la mixité sociale. La traversée des Grésilles par le tramway dès 2012 a également permis de reconnecter le quartier au reste de la ville.

La reconversion d'anciens sites militaires est l'un des autres axes majeurs en matière de renouvellement urbain. En effet, après la guerre de 1870, plusieurs casernes militaires s'étaient implantées à Dijon. Désormais libérées de leur destination initiale, ces vastes emprises enclavées

dans la ville contemporaine constituent d'importantes zones de projet. Ce mouvement a été initié en 2002-2004 par l'écoquartier Junot. L'écoquartier Heudelet 26, sur l'emprise de l'ancienne caserne éponyme, a suivi et son aménagement s'est achevé en 2023 avec sa labellisation comme « écoquartier livré ». Autre exemple, le quartier de l'Arsenal, le long de l'avenue Jean-Jaurès, qui est quant à lui en cours d'aménagement. Outre l'habitat collectif – principale composante de ces quartiers – la mixité des fonctions est également importante : bureaux, commerces, services, équipements publics. La dimension écologique est évidemment présente et constitue l'une des priorités : absence ou presque de voitures en faveur des mobilités douces, végétalisation et performance énergétique optimisée. À ce titre, la construction d'une tour à énergie positive - c'est-à-dire produisant plus d'énergie qu'elle n'en consomme - dans le nouvel écoquartier de l'Arsenal, traduit pleinement ces ambitions. Cette réalisation est la seconde du genre à Dijon après la tour Élithis inauguré en 2009 dans le quartier Clemenceau.

Cet axe écologique fait également partie intégrante du projet de renouvellement urbain engagé sur un autre quartier politique de la ville : Fontaine d'Ouche. Construit à partir de la fin des années 1960, ce quartier se caractérise par son plan orthogonal, ses barres et ses tours, dont la conservation et la réhabilitation sont actées. Sa situation en périphérie de Dijon, à proximité immédiate de zones naturelles ou semi-naturelles telles que le canal de Bourgogne, en font un quartier au cadre de vie favorable mais à réaffirmer. Sa particularité est aussi d'avoir été retenu dans le cadre d'un projet européen nommé « Response » dont Dijon est ville pilote. Celui-ci ambitionne de transformer deux îlots de bâtiments de Fontaine d'Ouche en « îlots à énergie positive », c'est-à-dire produisant plus d'énergies qu'ils n'en consomment. Pour ce faire, l'amélioration thermique des bâtiments de ces deux îlots est programmée, en même temps que l'installation de panneaux solaires sur ces mêmes bâtiments et sur les principaux équipements municipaux (écoles, stade, gymnase et parkings à ombrières). Par ailleurs, le réseau de chaleur urbain est optimisé de façon à ce que 75 % de son alimentation soient issus d'énergies renouvelables. Lancé en 2022, le programme doit être mené à son terme pour 2027 et ainsi participer à l'émergence des villes à énergies positives à l'échelle européenne¹⁷.

[Encadré]

Le label Ville d'art et d'histoire et la ville contemporaine

L'architecture contemporaine et l'aménagement urbain sont des aspects notables des dynamiques urbaines dijonnaises. La médiation de ces projets est toutefois un axe aujourd'hui peu exploré, en particulier dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire. Si la participation aux Journées nationales de l'architecture est effective depuis plusieurs années, l'impact de ces actions demeure toutefois limité au regard des enjeux que constituent ces sujets, dont il ne faut pas négliger la forte connotation politique en raison d'une réelle sensibilité des habitants.

La valorisation de ces projets est aujourd'hui essentiellement assurée par Latitude 21, maison de l'architecture et de l'environnement de Dijon métropole, parfois associée au CAUE, à la Maison de l'architecture de Bourgogne ou encore à l'association Icovil.

La structuration d'une stratégie de valorisation des projets urbains contemporains est sans doute à envisager, avec des partenariats renforcés entre les structures culturelles et les professionnels de l'architecture et de l'aménagement urbain. Le label Ville d'art et d'histoire pourrait en constituer le socle tout en s'inscrivant dans la stratégie nationale pour l'architecture portée par le ministère.

¹⁷ La ville de Dijon est l'une des deux villes pilotes du projet Response, avec Turku, en Finlande.

III. Conservation et restauration du patrimoine

A) Les chantiers de conservation-restauration sur les immeubles

Cette partie ne vise pas l'exhaustivité mais souhaite présenter les principaux chantiers menés sur les immeubles dijonnais, principalement ceux protégés au titre des monuments historiques et ce quel que soit leur propriétaire.

Plusieurs chantiers d'envergure ont été menés depuis 2009 sur des monuments protégés au titre des monuments historiques. La restauration extérieure du palais des ducs et des États de Bourgogne a été terminée grâce à la rénovation du musée du Beaux-arts, portée par la ville de Dijon et achevée en 2019. Aussi toute la partie orientale du palais, autour de la cour de Bar, a bénéficié d'un véritable embellissement. L'ancien hôpital général et ses bâtiments médiévaux et modernes, classés ou inscrits au titre des monuments historiques ont également fait l'objet d'une restauration profonde dans le cadre de leur changement de destination, afin d'accueillir la Cité internationale de la gastronomie et du vin. Initié par la ville de Dijon, cet ambitieux projet a été confié à l'entreprise Eiffage pour sa réalisation. Par ailleurs, en lien étroit avec la Cité, l'hôtel Bouchu dit d'Esterno, accueillant l'Organisation internationale de la vigne et du vin, a connu une profonde restauration entre 2022 et 2024 sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la ville de Dijon. Le Grand théâtre de Dijon a quant à lui fait l'objet d'une intervention au niveau de ses loges, situées en attique. Les travaux ont été livrés en 2022 et se poursuivront dans les années à venir.

Propriété de l'État, la cathédrale Saint-Bénigne a poursuivi sa rénovation : après les interventions menées sur les façades et les tours, la rotonde et la sacristie ont fait l'objet d'un grand chantier entre 2020 et 2024. Un autre chantier d'envergure a également été lancé par le ministère de la Justice : la restauration des enveloppes du palais de Justice, ancien parlement de Bourgogne et partiellement classé au titre des monuments historiques. Le chantier, débuté en 2019, s'est achevé en 2023. La Direction régionale des affaires culturelles, logée dans deux hôtels particuliers mitoyens classés au titre des monuments historiques, a également fait l'objet d'une réorganisation de ses espaces intérieurs, livrée en 2013.

Autre haut lieu patrimonial de Dijon, l'ancienne Chartreuse de Champmol a bénéficié d'une restauration de sa chapelle néo-gothique. Entre 2015 et 2020, intérieur et extérieur de cet édifice sont intégralement restaurés sous la maîtrise d'ouvrage du Centre Hospitalier La Chartreuse.

Dans le domaine privé, plusieurs opérations sont également à mentionner. L'hôtel Filsjean de Mimande, partiellement inscrit au titre des monuments historiques, a fait l'objet d'une réhabilitation commune pour donner naissance à Cour Bareuzai, ensemble commercial traversant en plein cœur de ville, inauguré en 2019. L'hôtel des Postes, inscrit pour partie au titre des monuments historiques, a lui aussi été largement rénové en vue de la diversification de ses occupations. Le chantier s'est achevé en 2018 après trois années de travaux.

Par ailleurs, l'opération « Facades Liberté » évoquée plus haut a permis d'engager le ravalement de plusieurs édifices protégés au titre des monuments historiques : on citera l'hôtel Berbis, l'hôtel Burteur ou encore la maison aux Trois Visages dont la restauration se poursuit.

D'autres restaurations sont à venir sur des édifices protégés au titre des monuments historiques et appartenant à la ville de Dijon, en particulier les églises Notre-Dame et Saint-Philibert, la salle de Flore du Palais des ducs et des États de Bourgogne, le cellier de Clairvaux, le fort de la Motte-Giron, la bibliothèque Colette - ancienne église Saint-Étienne - ou encore l'ancienne église Sainte-Anne. Des études ont ainsi été lancées pour chacun de ces monuments, permettant de déterminer la nature des interventions à réaliser.

[Encadré]

Le rôle du label Ville d'art et d'histoire lors des travaux de restauration d'édifices à caractère patrimonial

Les équipes chargées de la mise en œuvre du label sont régulièrement sollicitées par les services porteurs de projets de la ville de Dijon lors d'opérations d'études ou de restaurations d'édifices à caractère patrimonial. Cette intervention est de natures diverses : fourniture d'éléments historiques nécessaires au recrutement des prestataires, implication plus ou moins forte dans le suivi des travaux, etc. Cette association est surtout un moyen d'envisager des actions de médiation, soit en temps de chantier, soit après la fin des travaux. La publication de brochures, l'organisation de temps de médiation spécifiques à destination de publics ciblés – dont scolaire - ou encore l'évolution des contenus de visites font partie des résultats réguliers de cette implication.

Ce fonctionnement peut aussi être décliné avec d'autres partenaires tels que la Direction régionale des affaires culturelles, dans le cadre du chantier de restauration de la cathédrale Saint-Bénigne de Dijon.

B) Les chantiers de conservation-restauration sur les œuvres dans l'espace public

La ville de Dijon, à l'instar de nombreuses autres villes de taille similaire, est propriétaire d'un nombre important d'œuvres situées dans l'espace public : monuments commémoratifs, œuvres d'agrément et œuvres d'art contemporain. Celles-ci sont issues de souscriptions, importantes au tournant du 19^e et du 20^e siècle, mais aussi d'une commande publique soutenue, en particulier au cours des dernières décennies. Celle-ci s'inscrit à la fois dans des dispositifs nationaux tels que le « 1 % artistique » mais aussi dans une démarche politique assumée en faveur de l'art contemporain dans l'espace public.

Les œuvres dont il est ici question :

- sont propriété de la ville de Dijon ou en dépôt auprès d'elle ;
- ne sont pas reportées à l'inventaire d'un musée ;
- sont protégés ou non au titre des monuments historiques (objets ou immeubles).

En 2015, une étude menée par Caroline Dugand dans le cadre de sa formation de conservatrice à l'Institut national du patrimoine a permis de dresser un pré-inventaire des œuvres d'art dans l'espace public, toutes périodes confondues. Ce travail a permis d'engager une réflexion sur ces collections qui ne faisaient pas l'objet d'une politique de gestion établie.

D'abord traduite par une enveloppe financière annuelle dédiée au sein de la direction des musées et du patrimoine, cette ambition s'est organisée à compter de 2020 selon les principes suivants :

- œuvres antérieures à 1970 : gestion et restauration assurées par la direction de la valorisation du patrimoine¹⁸, en lien avec les équipes spécialisées de la direction des musées ;
- œuvres postérieures à 1970, y compris la commande contemporaine : gestion et restauration assurées par direction de la culture, en lien avec les équipes spécialisées de la direction des musées.

Cette nouvelle organisation a permis de structurer et de considérablement renforcer l'intervention sur les œuvres dans l'espace public. Il est notable de constater que cette préoccupation locale a été questionnée de manière concomitante par de nombreuses collectivités françaises, moyennes et grandes, qui se sont organisées de manière à créer une liste de diffusion spécifique. Cet espace de partage d'expériences est un outil d'un grand intérêt.

Interventions sur les œuvres antérieures à 1970

¹⁸ La direction de la valorisation du patrimoine est la direction chargée du suivi du label Ville d'art et d'histoire (voir infra, Titre II – Article 1)

L'entretien et la restauration des œuvres dans l'espace public antérieures à 1970 a connu une accélération franche à la fin des années 2010 suite à la structuration des modalités d'intervention. Ces interventions sont portées par la direction de la valorisation du patrimoine, elle-même chargée de la mise en œuvre du label Ville d'art et d'histoire. Cette organisation permet ainsi d'assurer en un même endroit la connaissance, la conservation et la médiation de ce corpus.

La liste ci-dessous présente plusieurs opérations menées depuis 2019 :

- Étude et restauration de la statue du *Grenadier* (2019) ;
- Nettoyage de la copie de Junon au parc de la Colombière (2020) ;
- Nettoyage des œuvres du Jardin de l'Arquebuse (2021-2022) ;
- Nettoyage de la statue de Philippe le Bon, square des ducs (2023) ;
- Étude préalable à la restauration de la copie du Puits de Moïse, sur le site de la Cité internationale de la gastronomie et du vin (2023) ;
- Étude préalable puis restauration du char Duguay-Trouin, place Estienne d'Orves (2023-2024) ;
- Étude préalable puis restauration de la Croix Machefer, rue de Longvic (2023-2024) ;
- Étude et restauration du fronton de la grille de la cour Grangier (2023-2024) ;
- Étude et nettoyage du monument à Jacques-Bénigne Bossuet (2024).

Cette mission nouvelle attribuée à la direction de la valorisation du patrimoine en fait évoluer les compétences et dessine des perspectives d'avenir qui sont exposées dans les objectifs de la nouvelle convention Ville d'art et d'histoire.

Interventions sur les œuvres postérieures à 1970

Depuis plusieurs années, la ville de Dijon a entrepris une grande campagne de recensement des œuvres créées dans le cadre du dispositif « 1 % artistique ». Les œuvres ainsi répertoriées ont tout d'abord fait l'objet d'une étude afin de constater les besoins en restauration. En conséquence, un plan pluri-annuel de restauration a été engagé, échelonné sur plusieurs années.

Par ces restaurations, il s'agit de démocratiser l'accès à l'art contemporain pour les enfants et les familles de ces écoles. Des actions d'éducation artistique et culturelle (pratique artistique du dessin, de la peinture, visites des restaurateurs dans les classes, visite des réserves du FRAC) contribuent également à cette démocratisation.

C) Les chantiers de conservation-restauration sur les objets mobiliers

Nombreux sont les objets mobiliers à valeur patrimoniale, propriété de la collectivité et présents dans les locaux lui appartenant. C'est particulièrement le cas des églises mais aussi celui des bâtiments historiques abritant des services. À Dijon, le palais des ducs et des États de Bourgogne et l'hôtel de Vogüé sont deux exemples éloquents.

Un constat récemment établi à la faveur d'un récolement des objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques a fait émerger avec force une problématique : la ville de Dijon ne dispose pas d'une vision globale de son patrimoine mobilier de type patrimonial.

Plusieurs autres situations ont toutefois activé un processus de prise en compte, notamment au sein de la direction de la valorisation du patrimoine. Celle-ci est aujourd'hui chargée du suivi de ces objets mobiliers en matière de conservation et de restauration, en lien avec la direction des musées.

En 2018, la direction est chargée du co-pilotage de la restauration de la chapelle Sainte-Croix de Jérusalem, au sein de l'ancien hôpital général, en partenariat avec la direction des bâtiments et la direction des musées. Cette chapelle abritait de nombreuses œuvres, certaines issues des collections des musées, d'autres en étant totalement détachées. La gestion à long terme des œuvres demeurant

sur le site a ainsi posé de premières questions mais leur restauration a été prise en charge par les budgets de la direction de la valorisation du patrimoine.

En 2022, le lancement de l'étude sanitaire de la chapelle de l'Assomption - attenante à l'église Notre-Dame - et de ses œuvres a de nouveau questionné sur cette gestion puisque le groupe de l'Assomption de Jean Dubois, plusieurs bas-reliefs du même artiste, des sculptures, des tableaux de Gabriel Revel ou encore du mobilier d'église sont présents dans cette chapelle, sans être inscrits à l'inventaire d'un musée. La direction de la valorisation du patrimoine a alors pris en charge, l'année suivante, la dépose d'urgence de deux bas-reliefs.

En 2023, le signalement d'une casse sur un bas-relief d'un manteau de cheminée du palais des ducs et des États de Bourgogne a une nouvelle fois mobilisé la direction de la valorisation du patrimoine, qui a commandé, en 2024, un diagnostic des manteaux de cheminée de trois salons du palais.

Enfin, un important dégât des eaux survenu en mai 2024 à l'église Notre-Dame a atteint deux œuvres conservées au sein de l'édifice et classées au titre des monuments historiques : une statue de Notre-Dame de Bon-Espoir et un tapis d'autel. Des opérations de conservation et d'études ont ainsi été lancées en lien avec la direction des musées, en vue d'opérations de restauration en 2025.

En parallèle, des contacts ont été pris avec la Commission diocésaine d'art sacré pour connaître les inventaires d'objets mobiliers d'ores et déjà réalisés dans les églises dijonnaises. Les églises Notre-Dame et Saint-Michel sont les uniques édifices à avoir été concernés par ces inventaires et leur nomenclature doit être revue de manière à constituer de véritables outils de gestion.

[Encadré]

Schéma explicitant répartition des rôles DVP/culture pour gestion et restauration des œuvres et objets mobiliers – à créer

Les exemples exposés dans cette première partie du bilan dresse un panorama large et diversifié des actions entreprises par la ville de Dijon en faveur de la connaissance de son histoire, de ses patrimoines et de la mise à disposition de tous les citoyens d'un cadre de vie agréable et soutenable. Cette évolution de la connaissance est d'ailleurs intimement liée à la transformation progressive et raisonnée de la ville. L'archéologie et la restauration du patrimoine sont en cela deux puissants leviers.

Ce cercle vertueux de l'inventaire, de l'aménagement, de la conservation-restauration et de la connaissance sera naturellement poursuivi, avec une attention toute particulière portée aux œuvres d'art dans l'espace urbain et aux objets mobiliers, pour lesquels un travail de fond et de gestion est d'ores et déjà engagé.

Article 2 – Développer une politique des publics

Le deuxième objectif affiché dans la convention Ville d'art et d'histoire était le développement d'une politique des publics. Celle-ci devait s'appuyer sur le riche passé de Dijon, en y ajoutant « les valeurs du vivre ensemble » et en construisant des « actions pérennes pour mettre en œuvre une politique culturelle qui voit dans le patrimoine un capital d'avenir et un outil de développement. » Les quinze années écoulées ont permis de structurer et de déployer une solide politique de sensibilisation à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme pour de nombreux publics.

I. Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager

A) La programmation culturelle

La programmation culturelle dont il est question ici est destinée prioritairement au public local. En effet, le programme de visites à destination des touristes individuels et groupes est mis en œuvre par l'office de tourisme¹⁹.

Depuis 2010 et le recrutement de la première animatrice de l'architecture et du patrimoine, une politique de programmation culturelle répondant aux objectifs de sensibilisation de la population locale a été mise en œuvre.

Largement étoffée au fur et à mesure de l'évolution de l'équipe et des budgets, la programmation développe aujourd'hui différents formats d'actions tout au long de l'année et lors d'événements locaux, régionaux et nationaux.

Deux périodes principales sont à distinguer : la période comprise entre 2010 et 2017 et celle ouverte en 2018, année de création de la direction de la valorisation du patrimoine. Cette distinction, basée sur les moyens humains attribués à l'animation du label, permet de considérer avec objectivité la différence notable d'actions entre les deux périodes²⁰.

Il convient par ailleurs de noter que l'ensemble de la programmation culturelle proposée dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire est gratuite depuis sa mise en place.

a) La programmation annuelle

En matière de programmation culturelle à destination des individuels, les années 2010-2017 sont marquées par :

- un lien direct des actions avec des anniversaires (500 ans du siège de Dijon par les Suisses en 2013, commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale en 2014, 50 ans du lac Kir en 2014, etc.) ;
- une structuration forte autour des événements locaux (semaine des Climats, expositions proposées par les établissements culturels, chantiers de restauration, etc.) et nationaux (Rendez-vous aux jardins, Journées de l'archéologie, Journées européennes du patrimoine, etc.)

Aussi les programmes de visites-découvertes *Laissez-vous conter Dijon* édités durant cette période relayaient bon nombre d'actions partenariales et se concentraient sur la saison estivale. Le rôle fédérateur du label était ainsi pleinement exprimé.

19 Voir Titre I – Article 2 - III.

20 Sur la question des ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du label, on se reportera au « Titre III : les moyens » du bilan.

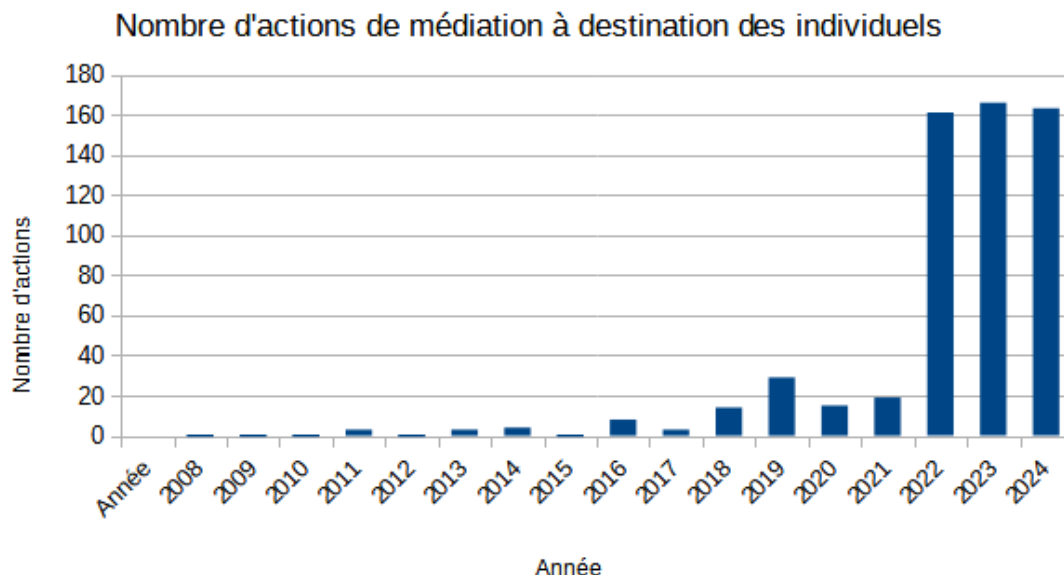
À partir de 2018, et particulièrement à compter de 2022 avec le recrutement de deux médiateurs culturels²¹, la programmation à destination des individuels s'est considérablement étoffée et a également été structurée autour de plusieurs typologies d'actions, de manière à varier les approches et à attirer de nouveaux publics tout en offrant une meilleure lisibilité des propositions sur le long terme :

- **Les focus** proposent un format de visite d'une durée d'1h30 pour explorer de manière approfondie un édifice ou une personnalité de l'histoire dijonnaise à destination d'un public averti. De nombreux édifices ont déjà été présentés comme l'ancienne église Saint-Étienne, les principales places de la ville, l'église Notre-Dame, la synagogue, le Conservatoire, la Chartreuse de Champmol, le cimetière des Péjoces, la rotonde Saint-Bénigne, etc.
- **Les promenades** invitent sur une durée d'1h30 à parcourir la ville selon une thématique, une période, un type de monument, un quartier, un paysage. Ces visites s'adressent au grand public. Plusieurs thématiques ont été déclinées, dont la récurrente promenade De l'hôpital général à la cité à partir de 2022, une sur les traces de Gustave Eiffel, sur les Climats du vignoble de Bourgogne, les toits vernissés, l'écoquartier Heudelet, l'Art nouveau et l'Art déco, etc.
- **Les insolites** entraînent à la découverte de lieux patrimoniaux en combinant un temps de présentation du site d'environ 30 minutes suivi d'une initiation inattendue à une pratique sportive, musicale ou artistique. Ce format propose une expérience décalée dans un souci d'appropriation du patrimoine par chacun. Il est particulièrement destiné à s'adresser à de nouveaux publics, fréquentant peu les sites patrimoniaux et culturels. Les thématiques et activités varient en fonction des lieux afin de maintenir une cohérence historique. Pour exemple, voici quelques insolites programmés : l'église Sainte-Anne et une initiation au chant, l'ancienne caserne Heudelet aujourd'hui Dijon Métropole et une initiation à l'escrime, le lak Kir et une initiation au *paddle*, la salle de Flore et une initiation au dessin, la tour Philippe le Bon associée à une séance de step, etc.
- **Les rencontres** offrent des moments d'échanges privilégiés entre le public et les professionnels du patrimoine, de l'architecture et de l'histoire en lien avec l'actualité. La scénographe et l'architecte du 1204, l'animateur de l'architecture et du patrimoine, des restaurateurs, une conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art de Côte-d'Or, les archéologues en charge de fouilles sur le territoire sont autant de professionnels rencontrés.
- **Les promenades-rando**, initiées en 2023, sont une nouvelle formule de promenade alliant connaissance de l'environnement et du patrimoine local. Elle favorise la découverte de différents visages de la ville sur une durée de 2h30 à 3h et un parcours de plus de 6 kilomètres. Deux thématiques ont été proposées : histoire(s) d'eau et histoire(s) de vignes.
- **Les visites-découvertes** du 1204 – Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine ont été initiées en 2022, lors de l'ouverture de l'équipement. Elles dévoilent, tout au long du parcours d'exposition permanente, Dijon à travers ses paysages, son architecture et son histoire. D'une durée d'environ 1h, elles s'adressent au grand public.
- **Les visites des expositions temporaires** au sein du 1204 ou en prolongement du propos, hors-les-murs.

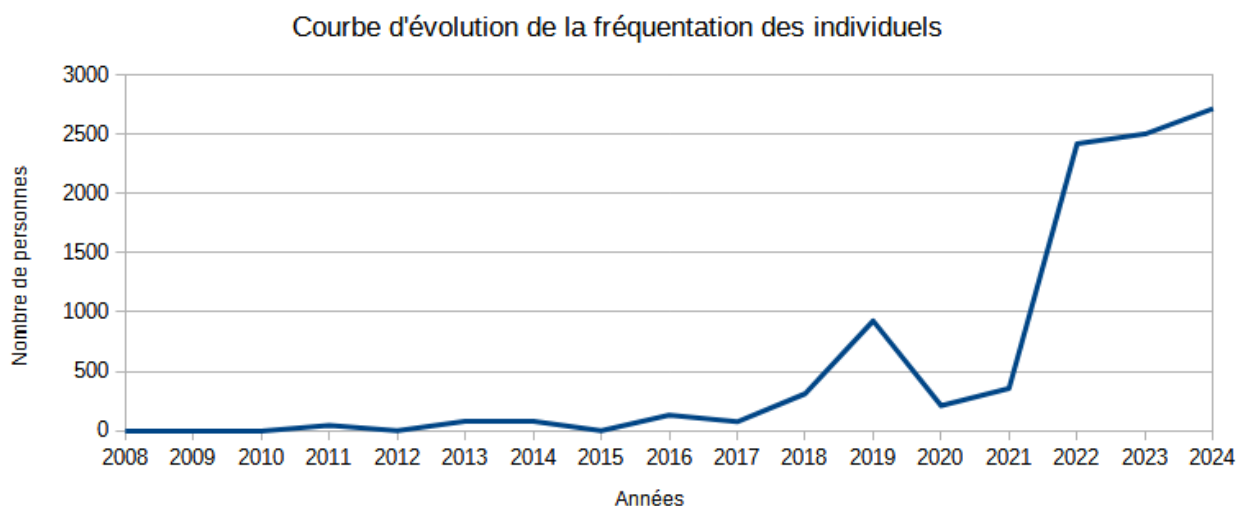
L'évolution du nombre d'actions de médiation a suivi l'évolution du nombre de personnes dédiées à cette mission au sein de la direction de la valorisation du patrimoine : 8 actions proposées en 2016, 29 en 2019 et 163 en 2024.

21 *Ibidem*

La diversification de la typologie des actions a également été rendue possible grâce à un accroissement du budget dédié aux prestations d'actions culturelles, passant de 1 729€ en 2019 à 24 526€ en 2024, soit une hausse de 1 300%).



L'étoffement de l'équipe a permis d'accroître le nombre de visiteurs individuels touchés par la programmation Ville d'art et d'histoire. Ainsi, en 2019, 916 personnes ont bénéficié de nos actions contre plus de 2 500 en 2024, avec une baisse significative lors de la crise sanitaire liée au Covid-19.



b) L'accueil des groupes adultes

La direction de la valorisation du patrimoine répond, depuis mai 2022, à toutes les sollicitations de groupes adultes constitués. Associations locales, comme les associations sportives et culturelles de quartiers, les centres sociaux, les centres de jour du CHU, les centres de formation par l'insertion, des groupes de retraités d'entreprises, des groupes d'entreprises peuvent bénéficier de visites

découverte du 1204, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, du site réhabilité de l'ancien hôpital général ou de visites thématiques sur le territoire de la ville.

Une collaboration privilégiée s'est instituée depuis 2022 avec le Centre communal d'action sociale (CCAS), permettant ainsi l'accueil des personnes seniors de Dijon et de la métropole.

Des professionnels tels que les architectes, les urbanistes et les agents immobiliers font également appel aux services de la direction de la valorisation du patrimoine, à l'occasion de voyages d'étude par exemple. Les médiateurs culturels les accompagnent ainsi dans la découverte de la ville dans sa globalité ou de l'un de ses quartiers, notamment les écoquartiers. Cette catégorie de public est toutefois moins nombreuse puisqu'elle s'adresse également au CAUE 21, à Latitude 21 ou à Icovil.

L'accueil de groupes adultes, débuté en mai 2022, a également permis de sensibiliser une part non négligeable de la population locale, comme l'indiquent les chiffres ci-après :

- en 2022, 76 groupes ont été accueillis soit 1415 personnes
- en 2023, 78 groupes soit 1344 personnes
- en 2024, 45 groupes soit 832 personnes.

La décroissance du nombre de groupes s'explique essentiellement par l'appropriation progressive du site de l'ancien hôpital général, qui a constitué une part importante des demandes formulées par les groupes.

c) La programmation événementielle

Les événements nationaux

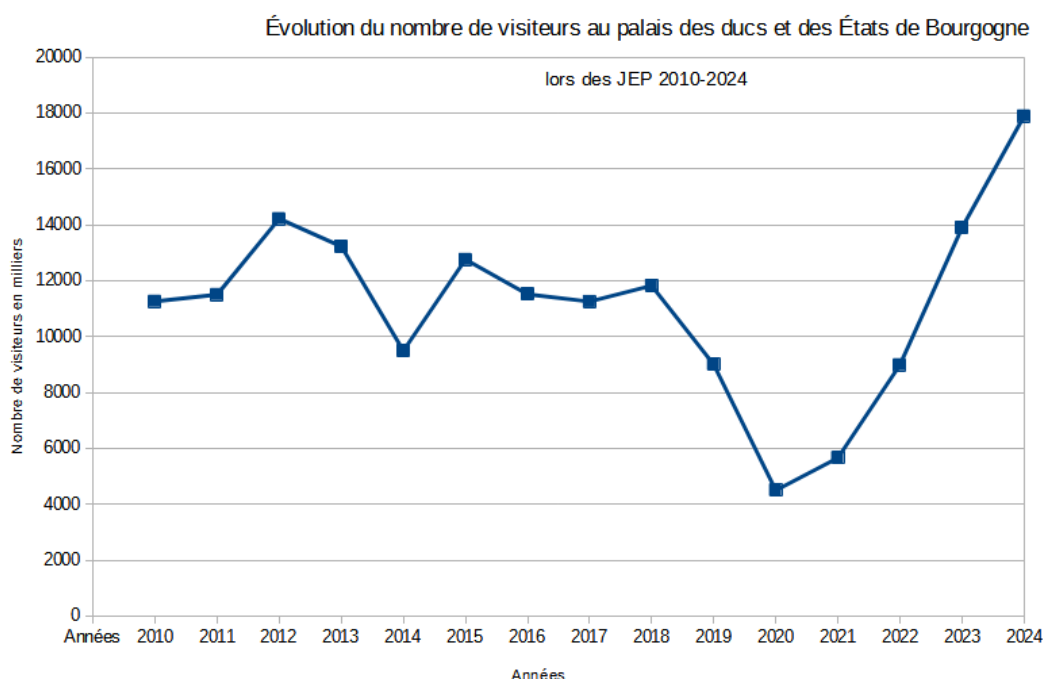
Les Journées européennes du patrimoine

Le service associé au label Ville d'art et d'histoire assure chaque année, depuis 2010, la coordination de cette manifestation à l'échelle dijonnaise en élaborant notamment une programmation valorisant le patrimoine municipal et en éditant un programme commun à l'ensemble des partenaires publics et privés participant à ces journées.

Au gré des éditions, chacune thématisée à l'initiative du ministère de la Culture, de nouvelles propositions de découvertes sont proposées au public, qu'il s'agisse de nouveaux lieux, de nouvelles visites ou de nouvelles animations. Les propositions « classiques » demeurent toutefois plébiscitées : le palais des ducs et des États de Bourgogne, comprenant la visite libre de la salle des États, des salons du 18^e siècle - dont le bureau du Maire - et des salles de réunions attirent plusieurs milliers de visiteurs.

Véritable succès populaire, à l'instar du constat national, ces journées comptabilisent chaque année plus de 40 000 entrées sur les sites municipaux et aux actions de sensibilisation organisées par le service en charge du label, hors années marquées par la crise sanitaire²². L'exemple du Palais des ducs et des États de Bourgogne illustre à lui seul l'évolution de la fréquentation globale, indiquant par la-même l'intérêt renouvelé de la population locale, nationale et étrangère, pour le patrimoine dijonnais.

22 Les années 2020 et 2021 ont été les plus impactées par la baisse de fréquentation.



Évolution de la fréquentation du Palais des ducs et des États de Bourgogne (salons du palais, salle des mariages, salle de Flore, chapelle des élus, tour Philippe le Bon) entre 2010 et 2023, lors des Journées européennes du patrimoine.

La nuit européenne des musées

Depuis 2010, le service associé au label Ville d'art et d'histoire a participé à plusieurs reprises à cet événement, d'abord à travers l'ouverture de l'exposition *Dijon, histoire urbaine* réalisée par l'association Icovil et présentée à l'hôtel Bouchu dit d'Esterno jusqu'en 2021, en tant que partenaire de la collectivité au titre du label. À partir de 2022, le 1204, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, ouvre ses portes avec une programmation spécifique à destination du public famille. Aucune donnée chiffrée n'est toutefois disponible avant 2022.

Ce sont environ 300 personnes qui bénéficient de ces ouvertures festives et nocturnes depuis 2022.

Les Journées européennes de l'archéologie

Comme évoqué précédemment²³, les Journées européennes de l'archéologie ont, pendant plusieurs années, constitué un élément structurant de la programmation estivale.

Depuis 2020, la direction de la valorisation du patrimoine a réinvesti l'événement en initiant plusieurs actions dans ce cadre, telles qu'un jeu d'énigmes en ligne ou des rencontres avec des archéologues au sujet d'opérations archéologiques récentes.

Toutefois, l'essentiel des propositions dans le cadre de cette manifestation est porté par le musée archéologique de Dijon.

Les Journées nationales de l'architecture

Initiées en 2016 par le ministère de la Culture, les Journées nationales de l'architecture trouvent en Bourgogne un écho légèrement plus ancien. En effet, la Maison de l'architecture de Bourgogne avait initié en 2012 le mois de l'architecture contemporaine, visant à valoriser l'architecture contemporaine en région et le métier d'architecte : des objectifs identiques à ceux des Journées nationales de l'architecture. Cette initiative a permis la constitution progressive d'un réseau régional

²³ Voir Titre I – Article 2 - I. A. a)

de l'architecture, regroupant les maisons de l'architecture, les CAUE, des architectes, des associations, les Villes et Pays d'art et d'histoire, etc.

En 2019, le mois de l'architecture contemporaine disparaît au profit des Journées nationales de l'architecture. Le Conseil régional de l'ordre des architectes, puis la Direction régionale des affaires culturelles à partir de 2022, sont chargées de la coordination régionale de la manifestation.

À Dijon, la première participation date de 2017, en lien avec l'exposition *Dijon, archi/culture*, portée dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire et présentée au musée de la Vie bourguignonne : visites guidées de l'exposition et visites d'édifices par les architectes sont organisées. Depuis cette date, la direction de la valorisation du patrimoine s'efforce de proposer chaque année des activités, en général des visites de sites en présence des architectes. L'église Sainte-Bernadette, la Cité internationale de la gastronomie et du vin, le campus ESTP/ESEO ou encore l'hôtel Bouchu dit d'Esterno rénové ont ainsi fait l'objet de visites de ce type.

L'édition 2023 des Journées nationales de l'architecture a été marquée par le lancement d'une brochure relative à l'architecture le long de la ligne T1 du tramway de Dijon. Ce document est le fruit d'un travail initié par la DRAC et Latitude 21, en collaboration avec le CAUE 21, la Maison de l'architecture de Bourgogne, Icovil et la direction de la valorisation du patrimoine, signe d'une convergence d'intérêts autour du sujet de l'architecture contemporaine. En 2024, une seconde brochure consacrée à la ligne T2 est éditée, fruit d'un même travail collaboratif²⁴.

La direction de la valorisation du patrimoine est par ailleurs pleinement intégrée au réseau régional de l'architecture. Néanmoins, il peut être relevé certaines difficultés dans l'organisation d'actions de médiation en présence d'architectes.

Le Printemps des cimetières

Créé en 2016, le Printemps des cimetières est consacré à la valorisation du patrimoine funéraire et à la découverte de ces lieux plus souvent visités pour honorer la mémoire familiale que dans une démarche artistique et historique.

La présence d'un cimetière remarquable à Dijon, le cimetière des Péjoces, a incité l'équipe à proposer, dès 2020, des visites de ce lieu sous l'angle historique, puis symbolique. En 2023, le cimetière Mirande a également bénéficié d'une valorisation plus particulièrement orientée sur l'aménagement paysager de ce site.

Les événements régionaux et locaux

Le mois des Climats

Le 4 juillet 2015, les Climats du vignoble de Bourgogne sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Les Climats sont des parcelles de vignes, progressivement et précisément délimitées par l'homme, et sont reconnues par leur nom depuis des siècles, souvent depuis le Moyen Âge.

Dès 2013, l'association porteuse de l'inscription au patrimoine mondial a organisé une « semaine des Climats », au printemps, dans un but de mobilisation populaire et de diffusion de la notion de « Climat ». En 2016, la « semaine des Climats » devient le « Mois des Climats » et se déroule en juin et juillet, de manière à correspondre à la date anniversaire de l'inscription.

Depuis la mise en place de cette manifestation, la ville de Dijon s'est naturellement inscrite dans la programmation au regard de son engagement dans la dynamique d'inscription au patrimoine mondial.

Depuis 2018, la direction de la valorisation du patrimoine est chargée de coordonner la programmation dijonnaise, en lien avec les différents partenaires locaux : établissements culturels,

24 Voir Titre II - Article 3 – II. B) c)

associations, Jardin de l'Arquebuse, office de tourisme, etc. Des activités portées directement par la direction de la valorisation du patrimoine sont également proposées à cette occasion.

En 2025, l'anniversaire des 10 ans de l'inscription des Climats au patrimoine mondial fera l'objet d'une programmation ambitieuse, élaborée en lien avec l'association des Climats du vignoble de Bourgogne et impliquant largement les acteurs du territoire.

Les 10 ans du label

À l'occasion du 10^e anniversaire de la signature de la convention Ville d'art et d'histoire, intervenue en novembre 2009, la direction de la valorisation du patrimoine a mis en place une programmation spéciale, à savoir :

- une série de visites intitulée *10 ans / 10 sites / 10 visites*, proposant la (re)découverte de plusieurs lieux incontournables de Dijon. Ces visites permettaient également de couvrir l'ensemble du spectre historique de la ville en valorisant autant la cathédrale Saint-Bénigne, l'auditorium Robert Poujade que le fort de la Motte-Giron ou le parc de la Colombière ;
- une série de 10 courtes vidéos sur les 10 lieux faisant l'objet d'une visite ;
- une conférence sur la protection et la valorisation du patrimoine.

Cet anniversaire coïncidait par ailleurs avec la publication du premier « Rendez-vous », significatif de la relance pleine et entière de la programmation culturelle portée dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, après 5 années d'une visibilité amoindrie en raison de son inclusion à un programme commun « musée et patrimoine ».

D'une manière générale, avec le renforcement de l'équipe dédiée au label Ville d'art et d'histoire, le nombre d'actions de médiation à destination de la population locale s'est intensifié de manière exponentielle. De fait, la fréquentation suit la même courbe de progression. À noter le recul de fréquentation lié à la période de Covid-19, aux périodes de confinement et aux diverses mesures sanitaires.

B) Les formations auprès des professionnels

Parmi les objectifs de la convention, la sensibilisation des professionnels constituait un axe fort de la politique des publics. Les premiers concernés étaient les guides-conférenciers, dont l'intervention est obligatoire dans les territoires labellisés « Villes et Pays d'art et d'histoire ». Un partenariat a donc été mis en place entre l'office de tourisme et le service Ville d'art et d'histoire à partir de 2011 pour assurer la formation continue des guides-conférenciers travaillant sur le territoire. À compter du premier semestre 2011 ont ainsi été instaurées des séances de formation se déroulant durant les périodes « creuses » de l'activité des guides-conférenciers.

Cette formation continue s'est montrée très active durant les deux premières années (2011-2012) avec six à dix interventions par an. Le rythme s'est ensuite allégé pour aboutir à un rythme de deux à quatre interventions annuelles jusqu'à aujourd'hui.

Les interventions concernent l'actualité de la recherche historique, les chantiers de restauration du patrimoine, les aménagements urbains en cours ou encore les résultats des fouilles archéologiques. Historiens, archéologues, architectes, conservateurs et autres experts sont ainsi mobilisés pour dispenser ses formations.

En termes de fréquentation, le constat d'une érosion progressive est à souligner malgré le renouvellement des sujets. L'indisponibilité pour raisons professionnelles est l'une des raisons, mais d'autres facteurs doivent être identifiés pour permettre une remobilisation des guides-conférenciers sur ces séances.

Les guides-conférenciers demeurent les seuls professionnels à faire l'objet d'actions de formations, si l'on excepte celles des enseignants, qui se déroule dans un cadre spécifique²⁵.

La question de la formation de certains professionnels tels que des agents de la ville de Dijon, les conseillers en séjour de l'office de tourisme ou des hébergeurs ou restaurateurs pourrait être posée à l'avenir.

25 Voir Titre I – Article 2 – II. F)

II. Initier le jeune public à l'architecture et au patrimoine

La convention signée en novembre 2009 fait état d'un objectif de création d'un pôle éducatif du patrimoine « coordonnant tous les services municipaux concernés : services éducatifs des musées, des archives, des bibliothèques. » Force est de constater que ce dessein n'a pas été réalisé, chacun des équipements culturels concernés ayant conservé ou développé son service éducatif dédié. Cette configuration n'empêche toutefois pas un travail en transversalité dès lors que cela s'avère pertinent.

Après l'attribution du label Ville d'art et d'histoire à la ville de Dijon, une convention de partenariat a été signée avec l'association Icovil (Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes) lui déléguant les missions de sensibilisation auprès du jeune public, sous la « coordination de l'animateur de l'architecture et du patrimoine ». Entre 2009 et 2022, une salariée de l'association, architecte de formation, initiait ainsi le public scolaire à l'architecture et au patrimoine par le biais de visites guidées.

La convention précisait toutefois que l'organisation serait ainsi « dans un premier temps ». Aussi, en lien avec la création du CIAP et son ouverture au printemps 2022, la ville a repris en régie directe le suivi et la réalisation de l'ensemble des actions pédagogiques. La médiatrice d'Icovil a de fait intégré l'équipe municipale.

A) Les actions en temps scolaire

À partir de 2008, la médiatrice culturelle d'Icovil a créé et organisé des découvertes du patrimoine dijonnais *in situ* selon des thématiques variées, complétées au cours des années. Ces médiations se destinaient plus particulièrement aux élèves des écoles élémentaires ainsi qu'aux élèves du niveau secondaire. Les axes pédagogiques développés se concentraient principalement sur les axes historiques et géographiques.

Voici un échantillon des thématiques abordées selon l'axe choisi :

Axe historique	Axe géographique
La Renaissance	Le port du canal
Ville et architecture à l'époque classique	La place de la République
Palais et églises au Moyen Âge	Le quartier de Guise
Les édifices et les espaces publics au 19 ^e siècle	Écrire la ville : plans, inscriptions et descriptions

Des questionnaires-élèves et des fiches à destination des enseignants étaient produits pour chaque thématique.

À partir de 2022, avec la reprise en régie directe de l'action pédagogique par la direction de la valorisation du patrimoine, une refonte des propositions a été réalisée en étroite collaboration avec un enseignant missionné dans le service. Les approches historiques et géographiques sont toujours au centre des axes pédagogiques développés, associées à des axes plus transversaux, liés à la découverte du monde et à une approche sensible du patrimoine. L'ensemble de ces actions de médiation en direction du public scolaire est assuré par l'équipe dédiée au sein de la direction de la valorisation du patrimoine, correspondant à trois personnes : une chargée de la programmation culturelle et éducative et deux médiateurs culturels.

Des propositions sont offertes à l'ensemble du jeune public, du cycle 1 aux élèves du supérieur. Plusieurs formats de médiation sont mis en place : des visites au 1204, des visites *in situ*, des visites-ateliers et des ateliers, sur la base de l'extrait du guide des actions éducatives, ci-dessous :

LES ACTIONS ÉDUCATIVES EN UN COUP D'ŒIL

PAGES	THÉMATIQUES	TYPES DE VISITE	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6E	5E	4E	3E	LYCÉE
9	LE 1204 POUR COMPRENDRE LA VILLE	▲ ●		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
10-11	LA VILLE AU FIL DU TEMPS	▲ ■ ●						•	•	•	•	•	•	•	•
12	ARCHI DÉCOUVERTE	▲ ■ ◆ ●			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
13	C'EST QUOI UNE VILLE ?	▲ ■ ◆						•	•	•	•	•	•	•	•
13	AUTOUR DE L'ÉCOLE, IL Y A...	▲ ■ ◆		•	•	•	•	•							
14	MATIÈRES ET COULEURS DE LA VILLE	▲ ■ ◆	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
15	VIVRE LA VILLE	▲ ■ ●						•	•	•	•	•	•	•	•
16	C'EST QUOI LE PATRIMOINE	▲ ●							•	•	•	•	•	•	•
17	800 ANS D'HISTOIRE HOSPITALIÈRE	▲ ●							•	•	•	•	•	•	•

▲ VISITE-GUIDÉE ■ VISITE-ATELIER ◆ ATELIER ● AUTONOMIE

NOTIONS DU PROGRAMME ABORDÉES

CYCLE 1 : explorer le monde - explorer la matière

CYCLE 2 : questionner le monde - se situer dans le temps, dans l'espace

CYCLE 3 : systèmes naturels et systèmes techniques - représentations du monde et activité humaine - découvrir les lieux où j'habite - transformation et qualités de la matière

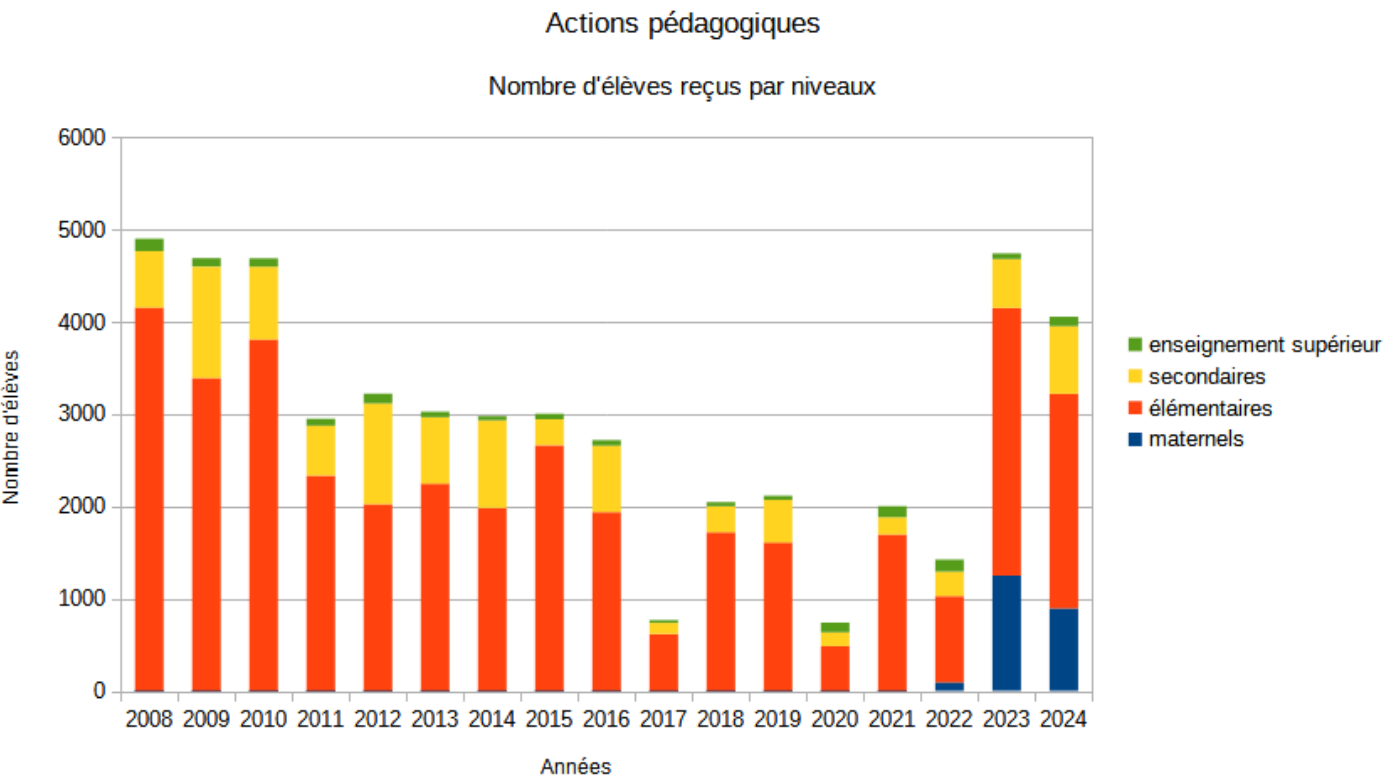
CYCLE 4 : représentations du monde et activité humaine - urbanisation du monde - transformation et qualités de la matière - transition écologique, développement durable

CYCLE 5 : représentations du monde et activité humaine - géométrie dans l'espace, modélisation - transition écologique, développement durable - Spécialité HGGSP : identifier, protéger et valoriser le patrimoine

BAC PRO / CAP / BEP / BTS : design d'espace - urbanisme - paysagisme - patrimoine architectural - artisanat d'art - geste et savoir-faire



Le nombre d'élèves, tous niveaux confondus, varie selon les moyens humains mis en œuvre et selon le contexte social ou sanitaire. Les trois premières années ainsi que l'année 2023 sont des années à forte fréquentation scolaire. **Au total, entre 2008 et 2024, 50 000 élèves ont ainsi pu bénéficier d'une action éducative les sensibilisant au patrimoine, à l'architecture et à l'histoire de Dijon.**



B) Les projets spécifiques

Des projets longs d'EAC

Depuis 2018, des projets d'Éducation artistique et culturelle ont vu le jour notamment liées à des restaurations patrimoniales. Ainsi, en 2019, après sollicitation de la DRAC et plus particulièrement du conservateur des monuments historiques en charge du dossier de restauration de la rotonde Saint-Bénigne, la direction de la valorisation du patrimoine a coordonné un projet d'EAC entre la classe patrimoine du collège Rameau et l'artiste Marige Ott, à la découverte de la cathédrale, de son chantier et des métiers du patrimoine. Une œuvre collective, imaginaire et poétique a été produite et imprimée sur une bâche installée sur les palissades du chantier.

De même en 2020 et 2021, un projet relatif à la restauration de la chapelle Sainte-Croix de Jérusalem a été organisé par la direction. Des élèves du collège Roupnel ont découvert cet élément patrimonial du 15^e siècle sis sur le site de la Cité internationale de la gastronomie et du vin et rencontré les restauratrices à l'ouvrage. Ils ont également abordé l'histoire de la peinture murale, des plus anciennes aux plus contemporaines, et visité Dijon médiéval avant de créer des motifs d'inspiration médiévale et de les peindre sur les murs intérieurs du collège accompagné de l'artiste Cécile Maulini.

Des projets co-construits

Des projets co-construits, d'une séance, ont également été engagés ces dernières années, notamment la coordination d'une journée médiévale pour les 4 classes de 5^e du collège Roupnel en collaboration avec la Bibliothèque patrimoniale et d'étude, le musée archéologique et les archives municipales, ou la sensibilisation à l'histoire et l'architecture de la porte Guillaume avec le collège Clos de Pouilly dans le cadre d'un projet d'EAC ayant pour thématique la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

C) Les actions sur les temps périscolaire et extrascolaire

Depuis 2018 et la création de la direction de la valorisation du patrimoine, plusieurs axes ont été mis en place pour initier le public des accueils périscolaires et des centres de loisirs au patrimoine local :

- sensibilisation des directeurs et animateurs des ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement) et présentation de nos actions
- déclinaison de certaines actions de la programmation culturelle pour ce public. Plusieurs visites insolites ont ainsi été proposées à des groupes d'enfants entre 2018 et 2022. Depuis l'ouverture du CIAP, l'accueil sur site a été privilégié avec le développement d'ateliers en salle pédagogique.
- participation au dispositif « Génération parcours » devenu « Parcours culturels » instauré par la direction de la culture de la ville de Dijon. Ce dispositif propose chaque jour aux centres de loisirs des visites ou ateliers dans les établissements culturels tels que les musées, bibliothèques, archives, La Vapeur, Le Consortium, la Minoterie, etc. Sur une semaine de vacances scolaires, les enfants découvrent ainsi plusieurs lieux culturels de la ville.
- proposition d'activités ludiques autour du patrimoine grâce à la création de jeux et d'outils pédagogiques adaptés.

En 2023, un projet a été co-construit avec la Fédération Rempart dans le cadre de l'appel à projets « C'est mon patrimoine ». Intitulé « La pierre dans tous ses états », cette action d'EAC poursuivait un double objectif : développer un sentiment d'attachement à l'histoire de la ville sous le prisme du patrimoine et générer une mixité sociale, géographique et générationnelle.

Par la découverte de l'histoire du quartier des anciennes carrières blanches et du centre-ville, les 16 enfants de deux centres différents ont traversé le temps à la découverte de l'architecture, des lieux,

des techniques traditionnelles, des matières tels que l'argile, la pierre et des outils liés aux métiers associés afin de réaliser une œuvre collective qu'ils ont imaginé, en s'appuyant sur le patrimoine de proximité tel que les éléments de décors animaliers et autres sculptures fantaisiques présents au centre-ville.

Plus de 700 enfants ont ainsi été accueillis.

D) Le temps pour le jeune public individuel

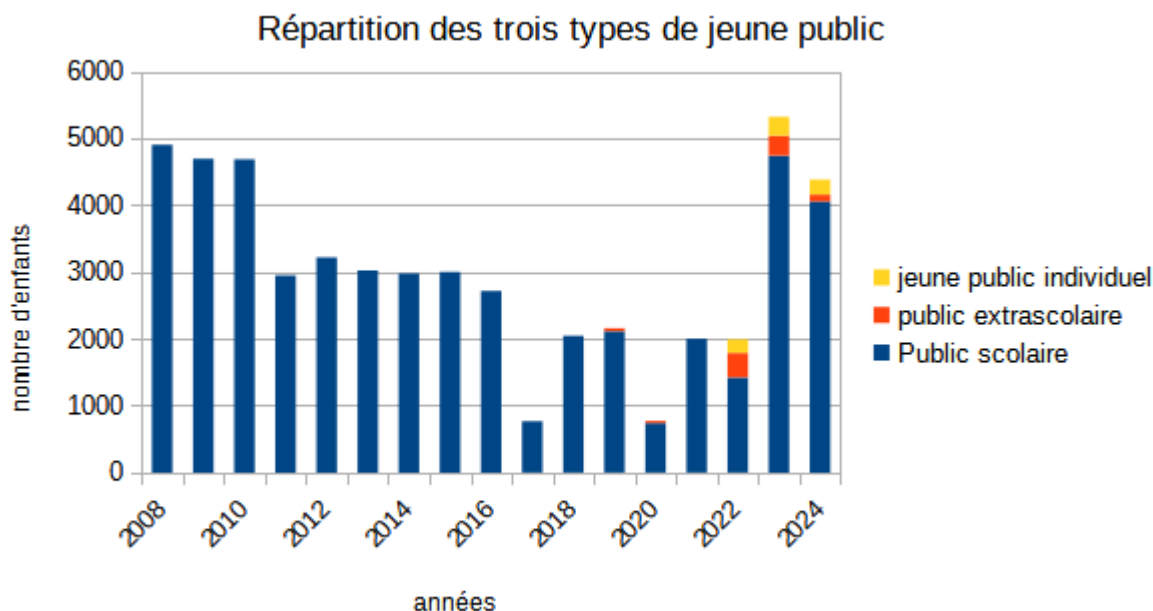
Dans le cadre de la programmation culturelle, deux formats d'actions ont été développés depuis l'ouverture du CIAP en 2022.

- L'atelier *Patrimoine en jeux* propose à un public familial, lors des vacances scolaires et certains mercredis ou dimanche après-midi, plusieurs jeux de plateaux ou de construction pour aborder l'architecture et le patrimoine dijonnais de manière informelle et ludique.

Près de 200 personnes se sont ainsi familiarisées avec le patrimoine local.

- Des ateliers thématiques invitent régulièrement les enfants à découvrir certains aspects du patrimoine local. Voici une liste non exhaustive des thématiques abordées et des ateliers réalisés : les tuiles vernissées, les mascarons déclinés en masques de Carnaval, la tour Philippe le Bon déclinée en maquette-photophore, la création d'un paysage peuplé d'architectures du célèbre dijonnais Gustave Eiffel, etc. Ces ateliers ponctuels, d'une durée d'1h30 à 2h, ont sensibilisé plus de 280 enfants en deux années.

Depuis la mise en place du label Ville d'art et d'histoire, de nombreux enfants ont ainsi été sensibilisés au patrimoine dijonnais selon la répartition à retrouver dans le graphique ci-dessous :



E) Les outils pédagogiques

Des supports pédagogiques à destination des élèves et des enseignants

En complément des médiations humaines, plusieurs supports pédagogiques ont été réalisés.

À partir de 2008, des questionnaires utilisés par les élèves lors des visites *in situ* et des fiches à destination des enseignants ont été produits par Icovil pour chaque thématique développée. L'objectif de ces fiches était d'inciter les élèves à retenir quelques éléments essentiels de la thématique et à observer finement certains éléments du patrimoine architectural.

Depuis 2022, la direction de la valorisation du patrimoine s'attache à réaliser de nouveaux supports en lien étroit avec l'enseignant missionné au sein du service (voir plus bas). Ainsi, le parti-pris s'articule autour de deux types de documents :

- des **dossiers enseignants thématisés** portant sur une période précise de l'histoire de Dijon. Ces dossiers très documentés permettent aux enseignants d'une part d'appréhender l'histoire de la ville et d'autre part d'illustrer le programme scolaire par des exemples locaux. « Dijon au Moyen Âge » et « Occupation, résistance et libération à Dijon (1940-1944) » sont finalisés tandis que « Dijon à l'époque moderne » et « Dijon au 19^e siècle » sont en cours d'écriture.
- des **supports de visites en autonomie** complémentaires sont également réalisés à destination principalement des enseignants du secondaire. Dans un format de fiches A4 simples d'utilisation, un parcours de visite composé de plusieurs points d'intérêt avec des questions d'observation permettant de développer des points précis du programme scolaire est proposé. L'enseignant dispose d'une fiche détaillée précisant les modalités pratiques de la visite et les réponses aux questions. « Le monument de la Victoire et du souvenir » et un parcours autour de la Seconde Guerre mondiale sont finalisés.

L'ensemble de ces supports pédagogiques sont téléchargeables gratuitement sur le site patrimoine.dijon.fr.

Les maquettes

Conscients et convaincus de l'apport positif d'une approche active par les élèves, la direction de la valorisation du patrimoine s'est attachée à s'équiper de maquettes pédagogiques. En 2019, deux maquettes de voûte, l'une romane et la seconde gothique, démontables et manipulables, ont été acquises auprès de l'entreprise Xylopolis. Celles-ci sont régulièrement utilisées par l'ensemble des publics et notamment par les élèves lors des visites sur les thèmes de la découverte de l'architecture et des matériaux ou de l'époque médiévale.

En 2020, un travail a été mené avec l'atelier Nakara autour de la réalisation d'une maquette démontable et manipulable d'une maison à pans de bois encore en élévation en ville. Celle-ci est particulièrement employée lors des visites sur le thème des manières de vivre ou sur l'époque médiévale.

Les jeux

Afin de diversifier son approche pédagogique, la direction de la valorisation du patrimoine œuvre depuis 2018 à la création de jeux ayant trait au patrimoine dijonnais, prioritairement à destination du jeune public mais aussi du public famille, adulte, éloigné ou porteur de handicaps. Ainsi, 28 puzzles (49, 100 ou 200 pièces) illustrant des points patrimoniaux des neufs quartiers administratifs de la ville ont été conçus. De la même manière, deux jeux de *memory* relatifs aux édifices emblématiques et aux détails décoratifs déployés dans la ville ont été réalisés en interne.

Deux autres jeux ont également vu le jour en collaboration avec l'entreprise locale *Papper Addict*. L'« Archi-vite », sur le principe du dobble, permet d'apprivoiser des éléments architecturaux propres au patrimoine dijonnais tandis que le « Dijon poursuite », mêlant les règles d'un jeu de l'oie

à des questions de type QCM, à des charades, rébus ou mimes, permet de découvrir très largement l'histoire de Dijon, ses principaux monuments ainsi que des aspects plus méconnus du patrimoine local.

L'ensemble des jeux est utilisé à des fins pédagogiques tant sur le temps scolaire et extrascolaire que sur les temps des week-end et des vacances.

F) Partenariat avec l'éducation nationale

Depuis 2021, soit un an avant l'ouverture au public du 1204, la direction de la valorisation du patrimoine a sollicité le rectorat de l'académie de Dijon pour pouvoir bénéficier d'une collaboration avec un enseignant missionné. Celui-ci, en la personne de Lionel Bard, issu de l'enseignement secondaire, a activement participé à la définition des actions de médiation envers les scolaires et à la rédaction d'un guide des activités éducatives à destination des enseignants.

Depuis 2023, Françoise Lousas-Peyrat, enseignante en collège, participe à la définition des dossiers documentaires, des visites en autonomie ainsi qu'à la communication des nos propositions auprès de l'Éducation Nationale par les canaux dédiés.

Elle contribue également à la mise en œuvre d'actions de formation auprès des enseignants en poste, des enseignants en formation ainsi qu'auprès des étudiants de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation.

III. L'accueil du public touristique

L'accueil des touristes fait partie des objectifs affichés dans la convention de 2009, le tourisme étant identifié comme un « axe économique majeur » pour Dijon. Le tourisme d'affaire et le tourisme culturel étaient, à cette date, les piliers de cette stratégie. Sur le volet du tourisme culturel, c'est tout naturellement que les intérêts touristiques rejoignent - et rejoignent encore - ceux du label Ville d'art et d'histoire. L'organisation du travail proposé dans la convention n'est toutefois plus celle à l'œuvre en 2024, sans pour autant nuire au respect des objectifs fixés. Une autre voie de collaboration a en effet été dessinée au fil des années.

A) Une évolution statutaire pour l'office de tourisme

L'office de tourisme est devenu un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) le 1er janvier 2018, en lieu et place de l'association qui le portait préalablement. Le territoire de compétences s'est dans le même temps élargi à la métropole dijonnaise et à une partie de la côte viticole. Par ailleurs, un nouveau schéma directeur du tourisme, adopté concomitamment a défini de nouvelles perspectives de développement, sans toutefois renier le tourisme culturel, qui demeure un axe majeur. À titre d'exemple, la gastronomie, la vigne et le vin ou encore le tourisme d'expérience ont pleinement intégré la stratégie de l'office de tourisme de Dijon métropole, dans un objectif de qualité et de captation d'un public plus international.

Depuis 2018 et la création de l'EPIC, l'office de Tourisme de Dijon Métropole fait l'objet d'un rattachement fonctionnel à la direction générale déléguée à l'attractivité et au rayonnement, qui compte également la direction de la valorisation du patrimoine. Les réunions hebdomadaires de direction de ce pôle sont ainsi l'occasion d'échanges réguliers et constants entre les deux entités.

Début 2024, les statuts de l'EPIC sont modifiés. Son nouveau nom, Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès, reflète la nouvelle dynamique en matière de tourisme d'affaires, rejoignant en cela les objectifs fixés dans la convention Ville d'art et d'histoire de 2009. Les services de l'office de tourisme sont bien entendu conservés tandis qu'un nouveau est créé : le bureau des congrès.

B) Les prestations de l'office de tourisme en lien avec le patrimoine et le label Ville d'art et d'histoire

Le rôle de conseil en hébergement et en restauration de l'office de tourisme n'est volontairement pas intégré, ne s'agissant pas de l'objectif du présent bilan.

L'offre de l'office de tourisme a considérablement évolué au cours des quinze dernières années. Jusqu'au milieu des années 2010, la part belle était faite aux visites guidées et à la variété de leurs thématiques, que ce soit pour le public individuel ou pour les groupes constitués. Cette caractéristique était antérieure à l'obtention du label. La mise en œuvre du schéma directeur du tourisme de 2018 a largement modifié cette approche.

a) Visites et découvertes pour les individuels

Les principales mutations constatées en matière d'offre à destination des individuels résident, d'une part dans la création de nouveaux produits axés sur la gastronomie et le vin (visites gourmandes, dégustations, etc.) et d'autre part dans l'intégration d'une part croissante « d'expériences ». Des visites théâtralisées autour des personnalités de Philippe le Bon ou de Marguerite de Flandre ont

ainsi vu le jour, en même temps que le développement d'ateliers, comme les « ateliers moutarde ». La part des visites guidées à destination des individuels s'est par conséquent réduite avec, en 2024, deux propositions principales : « Dijon découverte » et « Les hôtels particuliers ». Ce constat est néanmoins cohérent avec la montée en puissance de l'offre de la direction de la valorisation du patrimoine.

Les montées de la tour Philippe le Bon

Confiée depuis 2012 à l'office de tourisme par la ville de Dijon, les montées de la tour Philippe le Bon, monument emblématique de Dijon, représentent une part importante de l'activité de l'office de tourisme. Ces montées sont accompagnées par un conseiller en séjour, sur la base d'un scénario de visite révisé en 2019 en lien avec la direction de la valorisation du patrimoine, tant en termes de discours que d'iconographie.

Des formes nouvelles d'exploitation ont fait leur apparition à la fin des années 2010 avec, notamment, les « apéritifs de la tour » à partir de 2018 ou encore des montées thématiques lors d'événements calendaires (Saint-Valentin, Pâques, Noël...) depuis 2022.

Le parcours de la chouette

Lancé en 2001²⁶, le parcours de la chouette est un incontournable pour une première découverte de Dijon. Il est l'un des produits phare de l'office de tourisme et comporte une boucle principale en 22 étapes et trois boucles secondaires²⁷. Les cheminements sont matérialisés au sol par des « clous » et des plaques en laiton représentant une chouette.

Preuve de son succès, ce sont 22 800 exemplaires du livret, toutes langues confondues, qui ont été vendus en 2024.

Ses contenus n'ont pas été révisés depuis de nombreuses années. Après une mise à jour iconographique et le remplacement de la boucle « Zola » par la boucle « Cité » en 2024, une refonte est programmée en 2025 en lien avec la direction de la valorisation du patrimoine.

Dijon city tour

Lancée en 2021 en partenariat avec Divia²⁸, cette formule propose de visiter Dijon à bord d'une navette automobile de 10 places pour découvrir 25 lieux de Dijon et ses alentours. Ce sont des conseillers en séjour de l'office de tourisme qui assurent la présentation des lieux visités ou croisés. La genèse de ce nouveau produit n'a pas fait l'objet d'un travail concerté avec la direction de la valorisation du patrimoine.

En guise de complément à cette partie, il convient de préciser que la majeure partie de la collection des brochures Ville d'art et d'histoire éditées par la direction de la valorisation du patrimoine est disponible aux points d'accueil de l'office de tourisme.

[Encadré]

Contrairement à ce que la convention prévoyait, l'offre pour le public local n'a pas fait l'objet d'une intégration aux propositions de l'office de tourisme. Les principes implicitement définis peu à peu sont les suivants :

26 Le lancement officiel a eu lieu le 12 juillet 2001

27 Les trois boucles secondaires « Zola », « Rousseau » et « Puits de Moïse » ont été ajoutés en 2011.

28 Nom commercial de l'opérateur des transports en commun publics de Dijon métropole

- l'offre pour le public local est portée par le service Ville d'art et d'histoire puis la direction de la valorisation du patrimoine ; l'offre à destination des touristes est portée par l'office de tourisme, avec une compétence particulière sur les langues étrangères, tant pour le public individuel que pour les groupes ;
- l'offre proposée par la direction de la valorisation du patrimoine est gratuite, celle de l'office de tourisme payante ;
- Les thématiques proposées par la direction de la valorisation du patrimoine sont très régulièrement renouvelées et rarement répétées tandis que celles portées par l'office de tourisme sont plus resserrées et ont une durée de vie plus longue.

Ce principe est toujours à l'œuvre aujourd'hui mais devra faire l'objet d'une formalisation et de discussions régulières pour en faciliter la bonne compréhension par le public.

b) Visites et découvertes à destination des groupes constitués

L'offre à destination des groupes constitués a évolué de manière similaire à celle à destination des individuels, avec l'intégration renforcée de produits relatifs à la gastronomie, au vin et à l'expérience. Les visites théâtralisées et gourmandes ont par conséquent rejoint le catalogue. Une différence notable avec l'offre à destination des individuels est toutefois à mentionner : le maintien d'un large choix de visites guidées thématiques. En 2024, une quinzaine est proposée dans le catalogue dédié²⁹ : Dijon découverte, Les hôtels particuliers, L'ancienne abbaye Saint-Bénigne, La Chartreuse de Champmol et Puits de Moïse, La ville aux cent clochers, Dijon, terre des vins de Bourgogne, Dijon naturel ou encore les visites des musées des Beaux-arts et du musée de la Vie bourguignonne. Ces thématiques correspondent pour la très grande majorité aux thématiques précédemment proposées aux individuels et désormais réservées aux groupes.

Des propositions à destination des entreprises ont également rejoint le catalogue au cours des dernières années, signe de la volonté de développer le tourisme d'affaires.

Enfin, une offre scolaire demeure dans le catalogue à travers cinq propositions : Dijon découverte, Rallye chasse aux animaux, Mythes et légendes à Dijon, Rallye pour les ados, Le musée des Beaux-arts pour les scolaires. La spécificité de ces visites réside dans la pluralité des langues proposées selon les thématiques : anglais, allemand, italien ou encore chinois. Cette offre scolaire devra être questionnée à l'aune de sa fréquentation et de sa complémentarité avec la politique éducative mise en œuvre par la ville de Dijon et ses différents établissements culturels, tout du moins pour le volet francophone.

C) Le point d'accueil de l'office de tourisme au 1204

[Encadré]

Depuis 2010, l'office de tourisme dispose de trois points d'accueil. Le principal, siège de l'office de tourisme, est situé rue des Forges, en plein cœur du centre historique. Le deuxième a plusieurs fois déménagé, s'installant successivement place Darcy, cours de la gare, à Marsannay-la-Côte puis à nouveau cours de la gare depuis 2020. Le dernier a présenté une spécificité durant plusieurs années : il permettait l'accès au Puits de Moïse, sur le site de la Chartreuse de Champmol, dans le cadre d'un conventionnement avec le Centre Hospitalier La Chartreuse, moyennant le paiement d'un droit d'accès. L'accès libre et gratuit au Puits de Moïse, depuis 2020, a entraîné la fermeture de ce point d'accueil, relocalisé en 2022 au sein de la Cité internationale de la gastronomie et du vin.

29 Mettre une annexe complète ou quelques copies d'écran ?

Le 1204, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, dispose d'un accueil mutualisé avec l'office de tourisme³⁰. Point d'accueil de l'office de tourisme, les conseillers en séjour y assurent ainsi l'ouverture/fermeture du lieu et l'accueil des visiteurs du 1204 en les invitant à visiter ce lieu de découverte de Dijon, puis les accompagnent à l'issue de leur visite. Outre le conseil physique, la documentation papier de l'office de tourisme et les brochures Ville d'art et d'histoire sont également proposées.

Cette complémentarité affirmée a été imaginée dès les prémices du projet scientifique et culturel du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. Il est par conséquent l'expression la plus forte du partenariat lié avec l'office de tourisme dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire.

D) Quelques chiffres relatifs à l'activité touristique dijonnaise

> Intégrer quelques diagrammes sur la base des chiffres fournis par l'OT (fréquentation touristique générale de Dijon ; chiffres accueil Forges ; chiffres individuels/groupes)

[Encadré]

Bilan de la collaboration entre l'office de tourisme et la direction de la valorisation du patrimoine
D'une manière générale, la relation entre les deux entités s'est renforcée et s'est clarifiée au cours des dernières années, à la faveur d'une intégration à une direction générale commune et d'un lieu de travail partagé au sein du 1204 – Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

Les équipes en charge du label Ville d'art et d'histoire sont toutefois peu intervenues dans la construction de nouvelles visites, dans la révision de visites existantes ou encore dans le recrutement des nouveaux guides-conférenciers.

Les évolutions structurelles de l'office de tourisme et la requalification des axes de développement de ses activités ont marqué la dernière décennie. En conséquence, les objectifs précis présentés dans la convention Ville d'art et d'histoire de 2009 n'ont pas été mis en œuvre tels qu'ils avaient été formulés. Cependant, l'identification du patrimoine culturel comme axe majeur de développement touristique, la création d'outils de valorisation du patrimoine qualitatifs³¹ ou encore la collaboration pour la gestion du 1204 ont véritablement permis d'inscrire le label Ville d'art et d'histoire dans l'accueil du public touristique. Le label contribue ainsi pleinement à un tourisme de qualité.

Les contours du partenariat entre la direction de la valorisation du patrimoine et l'office de tourisme devront faire l'objet de nouveaux échanges pour clarifier les champs d'action des deux entités et favoriser la co-construction des produits touristiques (visites et documents).

30 Pour davantage de précisions quant au 1204, se reporter à l'article 2, I.

31 Voir Titre II, Article 3

CONCLUSION DU TITRE I

Les nombreux chantiers d'aménagement de la ville au cours des quinze dernières années ont permis de développer une approche plus paysagère que monumentale du patrimoine, en offrant à chacun la possibilité d'appréhender et d'apprécier la ville autrement, en particulier grâce à la marche ou aux transports en commun. Ces aménagements ont également initié la réalisation de nombreuses opérations d'archéologie préventive, propres à enrichir la connaissance de l'histoire urbaine et architecturale de Dijon. Ces apports ont été complétés par la vivacité du réseau local de recherche, au premier rang duquel figurent l'université et les associations.

Les publics ont trouvé une place centrale dans ces évolutions, dans la mesure où leur accueil a été facilité et élargi. Le public local est particulièrement concerné, avec un nombre de propositions à sa destination qui s'est largement étoffé. Une attention particulière est portée à la qualité des informations partagées, avec la volonté de transmission d'une connaissance précise et à jour. C'est ici même que la médiation culturelle, dans son acception la plus large, prend tout son sens et la nature des moyens déployés dans ce cadre révèlent l'intérêt accordé à ce sujet.

TITRE II - LES MOYENS

Article 1 - Recourir à un personnel qualifié

En signant la convention Ville d'art et d'histoire, la collectivité s'est engagée à recourir à un personnel qualifié pour mettre en œuvre les objectifs fixés, tant en termes de coordination que de réalisation auprès du public. L'animateur de l'architecture et du patrimoine et les guides-conférenciers sont ainsi les maillons fondamentaux de cet engagement.

La ville de Dijon a fait le choix de dépasser ce premier niveau d'exigence en créant une équipe plus importante regroupant des compétences variées et complémentaires.

I. Un accroissement progressif et structuré des moyens humains dédiés au label Ville d'art et d'histoire

À travers la signature de la convention Ville d'art et d'histoire, en novembre 2009, la ville de Dijon s'est engagée vis-à-vis de l'État à recourir à un personnel qualifié pour mettre en œuvre le label. Du recrutement d'un premier animateur de l'architecture et du patrimoine à la constitution d'une direction spécifique, les moyens humains dédiés se sont progressivement accrus et structurés.

Alors que le conservateur en chef du patrimoine, inspecteur du secteur sauvegardé de 1982 à 2010 et personne ressource tout au long du processus de labellisation, faisait valoir ses droits à la retraite, la ville de Dijon a procédé au printemps 2010 au recrutement d'une animatrice de l'architecture et du patrimoine.

Lors de sa prise de poste, cette dernière a été directement rattachée à la direction de la culture. L'objectif était ainsi de traiter les actions de valorisation du patrimoine dans toute leur transversalité et de s'appuyer sur les coopérations et partenariats culturels portés à l'échelle de la collectivité.

Au cours de ces années 2010-2015, conformément à la convention Ville d'art et d'histoire, l'animatrice de l'architecture et du patrimoine a travaillé en étroite collaboration avec l'association Icovil - Institut pour une meilleure connaissance des villes - dotée d'un personnel salarié : une architecte chargée de l'action éducative et de l'accueil des scolaires et une secrétaire administrative, appuyées par une quinzaine de bénévoles impliqués dans la vie associative.

Ces personnels, municipal et associatif, formaient un premier embryon de "Service de l'animation de l'architecture et du patrimoine" et s'appuyaient en outre sur les guides-conférenciers de l'office de tourisme pour assurer une partie de la programmation culturelle.

En 2016, alors que les musées municipaux dijonnais - Musée archéologique, Musée des beaux-arts, Musée d'art sacré, Musée de la vie bourguignonne et Musée Rude - se sont structurés en une direction unique, le choix a été fait d'intégrer l'animateur de l'architecture et du patrimoine à cette équipe mutualisée dénommée "Direction des musées et du patrimoine".

Au sein de ce nouvel organigramme, l'animateur était rattaché au pôle collections, plus spécifiquement à l'unité dédiée au Musée d'art sacré et au Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

L'ambition de cette nouvelle structuration des services était de faire dialoguer le patrimoine artistique et bâti de la ville avec les collections muséales et d'envisager, à l'issue de la création du CIAP, l'évolution du Musée d'art sacré en un établissement dédié à la valorisation et à l'interprétation du patrimoine religieux du territoire. Cette organisation permettait en outre à l'équipe de 3 puis 5 personnes de s'appuyer sur les services ressources de la Direction des musées et du patrimoine, notamment pour les missions administratives.

Rapidement néanmoins est apparue la nécessité de mettre en place une gouvernance cohérente de valorisation du patrimoine, regroupant le suivi du label Ville d'art et d'histoire et celui des deux dossiers relatifs à l'Unesco intéressant la ville de Dijon : le repas gastronomique des Français inscrit sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2010 et les Climats du

vignoble de Bourgogne inscrits au patrimoine mondial de l'humanité en 2015 et incluant en leur périmètre le site patrimonial remarquable de Dijon.

Cette préoccupation était rendue particulièrement prégnante par la concrétisation de deux projets structurants : la création du CIAP et celle de la Cité internationale de la gastronomie et du vin dont les expositions d'interprétation permanentes et temporaires valorisent le repas gastronomique des Français et les Climats du vignoble de Bourgogne.

Aussi le choix a-t-il été fait, le 1^{er} janvier 2018, de constituer une direction de la valorisation du patrimoine rattachée directement à la Direction générale déléguée au rayonnement et à l'attractivité, autonome des directions de la culture d'une part et des musées d'autre part, et relevant du périmètre de l'adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals.

Lors du comité technique paritaire qui en a institué la création, le périmètre de cette nouvelle direction était défini comme suit :

- répondre à un engagement de Dijon en tant que Ville d'art et d'histoire en valorisant auprès des publics les patrimoines qui contribuent à l'identité du territoire ;
- coordonner les dossiers relatifs aux Climats du vignoble de Bourgogne à l'échelle de la collectivité ;
- assurer le suivi scientifique du pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, notamment à travers l'animation du Comité d'orientation stratégique ;
- créer et assurer le fonctionnement du futur Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine ;
- concevoir les outils de valorisation du patrimoine *in-situ* ;
- programmer et assurer les actions culturelles et éducatives de valorisation du patrimoine ;
- coordonner les projets de valorisation du patrimoine de l'ancien hôpital général au sein de la Cité internationale de la gastronomie et du vin ;
- participer auprès de l'office du tourisme de Dijon Métropole à qualité du tourisme culturel ;
- participer aux opérations d'inventaire, de récolement, de conservation préventive et de restauration du patrimoine culturel municipal.

[Encadré]

Le label Ville d'art et d'histoire et les Climats du vignoble de Bourgogne

La direction de la valorisation du patrimoine a été identifiée, au sein des collectivités territoriales de Dijon et de Dijon métropole, comme l'interlocutrice principale de l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne, chargée de la gestion du Bien éponyme inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco. À ce titre, elle participe aux différentes instances de gouvernance politiques et techniques de l'association, ainsi qu'à plusieurs commissions thématiques. Selon les sujets, la direction de la valorisation du patrimoine s'entoure naturellement des services pertinents de la collectivité - urbanisme, services techniques, tourisme, etc.

La dimension relative à la valorisation du Bien est également pleinement prise en compte et s'intègre en cela parfaitement aux objectifs du label Ville d'art et d'histoire. Outre la coordination dijonnaise de la manifestation annuelle dédiée aux Climats du vignoble de Bourgogne ("Le Mois des Climats"), la direction de la valorisation du patrimoine organise régulièrement des visites thématiques et a mis en place plusieurs outils de découverte à destination de différents publics : une signalétique patrimoniale dédiée sur les attributs bâtis du Bien ; une brochure Parcours intitulée *Les Climats du vignoble de Bourgogne à Dijon* ; un Explorateur intitulé *Les Climats à Dijon. L'histoire de la vigne dans la ville*, etc. Elle a également assuré le pilotage de la création de l'exposition du pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, *La chapelle des Climats et des terroirs*, située au kilomètre premier de la route des Grands Crus.

Afin d'assurer l'ensemble de ces missions, la direction de la valorisation du patrimoine était alors composée de cinq agents à temps plein : un directeur ; un animateur de l'architecture et du patrimoine ; un chargé des outils de valorisation du patrimoine ; un chargé de la programmation culturelle et éducative ; un assistant de direction. Le recrutement de deux médiateurs culturels était acté dès cette date bien que ne devant intervenir qu'à l'approche de l'inauguration du CIAP.

Intégrer un organigramme de la DVP à fin 2024

Depuis 2018, le périmètre de la Direction de la valorisation du patrimoine est demeuré pour l'essentiel identique et c'est en son sein que sont coordonnées les actions menées dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire. L'équipe s'est néanmoins enrichie de trois agents recrutés au printemps 2022 : deux médiateurs culturels pour le volet Ville d'art et d'histoire et un chargé des expositions du pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin.

La direction de la valorisation du patrimoine accueille également chaque année un ou plusieurs stagiaires ou alternants dans les domaines de l'histoire, du patrimoine ou encore de la communication.

Ces 6 années de fonctionnement ont permis d'affirmer le rôle transversal de la direction auprès de l'ensemble des services de la collectivité et tout particulièrement de l'urbanisme et de l'environnement pour ce qui concerne le suivi des opérations d'aménagement urbain, des services techniques pour le suivi des opérations de restauration du patrimoine bâti et des œuvres d'art dans l'espace public ainsi que des équipements culturels municipaux (archives, bibliothèque et musées) pour la valorisation de leurs fonds patrimoniaux.

La création de la Direction de la valorisation du patrimoine en 2018 puis son élargissement en 2022 ont par ailleurs été l'occasion de redéfinir le rôle respectif des équipes municipales en charge du label, des partenaires associatifs au premier plan desquels l'association Icovil, et de l'office de tourisme de Dijon métropole devenu EPIC le 1^{er} janvier 2018.

La complémentarité des missions entre la Direction de la valorisation du patrimoine et l'association Icovil a été formalisée dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (2023-2026). Considérant que la Ville était désormais dotée d'un CIAP et d'une équipe à même de porter les actions pédagogiques patrimoniales, les objectifs de l'association liés au label ont été réorientés vers :

- la contribution à la rédaction du bilan du label en vue de son renouvellement ;
- la formation des enseignants et étudiants aux enjeux urbanistiques, architecturaux et patrimoniaux ;
- la réorganisation et la gestion du centre de documentation relatif à l'urbanisme, à l'architecture et au patrimoine ;
- la recherche et la diffusion de connaissances sur des thématiques pouvant concourir, à terme, à l'extension du label à l'échelle métropolitaine ;
- la mise en place d'actions de médiation patrimoniale sur le territoire métropolitain hors Dijon.

Concernant l'office de tourisme de Dijon métropole, le rattachement à une même Direction générale déléguée au rayonnement et à l'attractivité, le suivi de projets communs et l'installation d'un point d'accueil de l'office de tourisme à l'entrée du CIAP ont été l'occasion d'améliorer et de préciser les modalités de coopération.

[Encadré]

Le pilotage politique du label

Dans la convention de 2009, la ville s'engageait à créer un comité du patrimoine composé d'une quinzaine de personnes, dont des élus, des services de la collectivité, des partenaires institutionnels et associatifs. L'objectif de ce comité, réuni une fois par an au minimum, était de permettre une meilleure articulation des projets, une réflexion générale sur la mise en valeur du patrimoine et l'établissement du programme annuel.

Si le comité du patrimoine a bien été créé, ses réunions n'ont pas été aussi régulières qu'escomptées et, par voie de conséquence, ses objectifs non atteints.

En 2018, une refonte des instances de gouvernance du patrimoine a été opérée. Celle-ci conservait le comité du patrimoine et lui adjoignait un comité élargi des acteurs du patrimoine, composé d'une cinquantaine de personnes, avec un objectif d'information et de temps d'échanges entre les acteurs. Le renouvellement de la convention doit permettre de réaffirmer le rôle de ces instances.

II. Les guides-conférenciers

Les guides-conférenciers figurent parmi les principaux acteurs identifiés par la convention Ville d'art et d'histoire. À ce titre, ils sont chargés d'assurer les visites guidées sur les territoires labellisés. Cet engagement a été diversement tenu, pour les raisons exposées ci-dessous.

Évolution générale de la profession

Les quinze années écoulées ont largement modifié le statut et la formation des guides-conférenciers. D'une part, le recrutement par l'intermédiaire de concours régionaux a été supprimé au profit de licences professionnelles délivrant la carte ; d'autre part, les modalités de recrutement ont peu à peu glissé d'un fonctionnement contractuel ou vacataire à un fonctionnement entrepreneurial. La très grande majorité des guides-conférenciers du territoire sont ainsi auto-entrepreneurs et indépendants. Si cette modalité peut être synonyme de simplification des recrutements, elle oblige surtout les guides-conférenciers – en particulier les nouveaux diplômés – à intervenir sur un territoire plus large pour s'assurer des revenus corrects. L'ancrage territorial a par conséquent été globalement déstabilisé, au même titre que sa connaissance fine.

Dijon est toutefois modérément impactée en raison d'une attractivité touristique importante, comprenant également la côte viticole se déployant au sud de la ville. De nombreux guides-conférenciers ont ainsi une activité concentrée sur ce périmètre.

Ce développement de l'activité indépendante a également pour corollaire l'apparition d'une offre propre à chaque guide-conférencier, bien que tous n'aient pas investi le segment. Les propositions de visites sont ainsi plus nombreuses et potentiellement concurrentielles, bien que ce dernier phénomène n'ait jusqu'à présent qu'un impact très modéré sur les actions entreprises dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire.

À défaut d'un contrôle de cette diversification, l'objectif fixé depuis plusieurs années est d'apporter des sessions de formation continue aux guides-conférenciers intervenant à Dijon, de manière à assurer une homogénéité dans la connaissance du territoire et dans son actualité. Celui-ci devra être poursuivi et élargi au cours des prochaines années.

Les guides-conférenciers et les visites organisées dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire

Côté office de tourisme, les visites sont aujourd'hui toutes assurées par des guides-conférenciers, à l'exception des montées de la tour Philippe le Bon et des *Dijon city tour*, assurés par des conseillers en séjour. En ce sens, les exigences sont remplies avec une réelle professionnalisation des opérations de guidage. En termes de modalités de recrutement, l'essentiel des visites est désormais

assuré par des guides auto-entrepreneurs. Seuls quelques guides-conférenciers présents depuis plusieurs années bénéficient encore de contrats de vacation, mais ce fonctionnement a vocation à disparaître.

Concernant la direction de la valorisation du patrimoine, les actions de programmation culturelle et d'action éducative sont très essentiellement assurées par les membres de l'équipe, en particulier par les médiateurs culturels, intégrés à l'équipe en 2022. Ponctuellement, au sein de la programmation à destination du public adulte, la direction de la valorisation du patrimoine fait également appel à des guides-conférenciers, tous auto-entrepreneurs et donc rémunérés à la prestation. Cette organisation était acquise dès le milieu des années 2010, notamment en raison du nombre restreint d'actions portées en propre par le service Ville d'art et d'histoire jusqu'alors.

III. Les partenariats

Sans parler de véritable politique de fédération et de coordination, des liens se font avec la plupart des services de la collectivité ainsi qu'avec plusieurs institutions et structures locales.

A) Les partenariats internes

La nature des relations internes tient d'abord au rattachement hiérarchique du service associé au label Ville d'art et d'histoire. D'abord rattachée à la direction de la culture, elle rejoint en 2015 la direction des musées et du patrimoine, avant de devenir la direction de la valorisation du patrimoine, directement rattachée la direction générale déléguée à l'attractivité et au rayonnement. À ce titre, la nature des services et des spécialités côtoyées a varié et orienté certaines modalités de travail.

Les liens avec les services de nature culturelle (musées, archives, bibliothèques, etc.) ont logiquement constitué un fil rouge au cours des années mais ils sont également renforcés par une présence de long terme au sein de la collectivité des membres actuels de la direction de la valorisation du patrimoine.

La direction générale déléguée à l'attractivité et au rayonnement a permis certains rapprochements avec des directions plutôt éloignées du champ culturel : direction des relations internationales, direction du commerce, direction du développement économique, etc.

D'une manière plus générale, la nature des projets menés a conduit à de multiples interactions avec diverses directions de la collectivité, dont seuls quelques exemples sont cités : la direction bâtiments et énergie pour le suivi de restaurations d'édifices patrimoniaux ou divers travaux d'entretien ; la direction de l'urbanisme et de l'environnement pour les projets urbains contemporains et la participation, depuis 2017, aux réunions mensuelles avec l'Architecte des bâtiments de France ; la direction des sports pour des partenariats dans le cadre de la programmation culturelle ; la direction de la culture pour les partenariats avec les établissements culturels et le suivi des œuvres dans l'espace urbain ; la direction de l'éducation dans le cadre de certains projets d'actions éducatives ; le centre communal d'actions sociales pour un programme d'accueil de groupes ; la direction démocratie locale et vie associative pour les projets participatifs ; la direction paysages et espaces publics dans le cadre de certaines opérations d'aménagement urbain.

Des liens fonctionnels existent par ailleurs, en particulier avec la direction de la communication³², ainsi qu'avec plusieurs services ressources tels que la direction des finances, celle de la commande publique, de la logistique ou encore celle des ressources humaines, indispensables au bon fonctionnement des activités portées dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire.

B) Les partenariats externes

32 Voir Titre II – Article 3 – V.

Le déploiement des actions se fait non seulement en lien avec les autres services de la collectivité, mais également en lien avec des partenaires extérieurs. En premier lieu, le réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire et sa liste de diffusion numérique est un précieux outil collaboratif et d'échanges professionnels sur les questions intéressant la multiplicité des aspects du label. Les réunions nationales annuelles au ministère de la culture, interrompues en 2020, constituaient également des temps importants dans la diffusion de la politique nationale relative au réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire. Les incertitudes liées au pilotage du label semblent trouver une issue favorable à la fin de l'année 2024 avec l'organisation d'une nouvelle réunion nationale et l'annonce d'une nouvelle circulaire pour 2025.

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est également un acteur majeur dans l'animation du réseau régional, avec deux à trois rencontres organisées chaque année. Celles-ci permettent de s'intéresser à l'actualité des territoires labellisés à proximité et de prendre connaissance des grands axes d'actions du ministère de la Culture.

À l'échelle locale, les partenaires institutionnels et associatifs dans les champs de l'architecture et du patrimoine sont nombreux, grâce au statut de capitale urbaine et régionale de Dijon. À ce titre peut être cité deux exemples de collaborations avec des associations locales.

En 2021, à l'occasion des 100 ans de la Société des membres de la Légion d'honneur, un livret-parcours intitulé *La Légion d'honneur au cœur de Dijon* a été édité. Cinq élèves du lycée Carnot se sont chargés de l'écriture des textes, en lien avec la Société des membres de la Légion d'honneur et la direction de la valorisation du patrimoine s'est chargée de la coordination éditoriale générale du document

En 2024, à l'occasion du 80^e anniversaire de la Libération, une brochure intitulée *Résistance et répression dans Dijon occupé* a été éditée. Les textes ont été rédigés par les membres de plusieurs associations mémorielles tandis que la direction de la valorisation du patrimoine s'est une nouvelle fois chargée de la coordination éditoriale générale du document.

Les partenaires externes peuvent être issus du champ de la valorisation, comme le montrent l'exemple ci-dessus ou le projet pédagogique co-construit avec la fédération Rempart³³ mais aussi du champ de la recherche. À titre d'exemple, un travail est engagé avec des enseignants-chercheurs du laboratoire Arthehis (UMR 6298) pour valoriser un travail de recherches sur les inventaires après-décès dijonnais dans le cadre d'une exposition du 1204. Par ailleurs, des échanges plus soutenus ont débuté avec la direction de l'inventaire et du patrimoine de la région Bourgogne-Franche-Comté pour valoriser davantage à l'échelle locale les études menées par ce service.

[Encadré]

Le label Ville d'art et d'histoire et la politique mémorielle

À partir de 2019, la direction de la valorisation du patrimoine a pris une place accrue dans la politique mémorielle de la collectivité, consécutivement à la publication d'une brochure *Parcours intitulée Chemins de Mémoire. 19^e et 20^e siècle – Dijon*, à l'occasion du 75^e anniversaire de la Libération de Dijon. Il convient de préciser que les archives municipales de Dijon prennent également une part importante dans cette démarche, en organisant des collectes d'archives, en préparant des expositions thématiques, etc.

En 2024, à la faveur du 80^e anniversaire de la Libération, la direction de la valorisation du patrimoine a piloté deux projets mémoriels. Le premier est la publication d'un livret intitulé *1940-1944. Résistance et répression dans Dijon occupé*, issu d'un travail collaboratif avec des associations de mémoire locales qui ont assuré la rédaction des textes. Le second projet est le déploiement de 11 pavés de mémoire – ou *Stolpersteine* – devant les domiciles de personnes raflées et déportées en 1942. Cette démarche s'inscrit à la fois dans une dynamique européenne initiée

33 Voir Titre I – Article 2 – II. C)

dans les années 1990 par l'artiste allemand Günter Demnig, mais également dans une dimension pédagogique, puisque les recherches sur les personnes commémorées dans ce cadre ont été réalisées par des élèves du lycée Charles de Gaulle, sous la responsabilité de leur enseignant, Dimitri Vouzelle. Le déploiement de nouveaux pavés est programmé en 2025.

Article 2 - Créer un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du patrimoine

I. Le 1204, un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine pour Dijon

Concrétisation de l'un des objectifs majeurs inscrits dans la convention Ville d'art et histoire, Le 1204 a ouvert ses portes en mai 2022 au cœur de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, un emplacement stratégique choisi pour s'adresser aux habitants et aux touristes du territoire.

A) Un emplacement stratégique pour le CIAP

Lors de l'obtention du label Ville d'art et d'histoire, la ville de Dijon s'est engagée à constituer un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. Dans l'attente de sa création, la convention avait identifié l'exposition "*Dijon, Histoire urbaine*" créée par l'association Icovil comme le volet urbanistique du futur CIAP.

À compter de 2009, la Ville a étudié successivement différentes pistes pour l'installation de ce nouvel établissement culturel, envisageant une localisation sur le site de l'ancien monastère des Bernardines, aux côtés du musée de la Vie bourguignonne et du musée d'Art sacré, puis dans le Palais des ducs et des États de Bourgogne auprès de l'office de tourisme.

En 2013, alors que Dijon était choisie pour accueillir l'une des quatre cités destinées à présenter au public le repas gastronomique des Français, patrimoine culturel immatériel de l'humanité, l'idée s'est rapidement imposée que la Cité internationale de la gastronomie et du vin constituerait un emplacement idéal pour le futur CIAP.

L'ancien hôpital général de Dijon présentait l'avantage d'une proximité immédiate avec le cœur de ville, d'un site fortement ancré dans la conscience collective des Dijonnais et d'une histoire longue de 8 siècles, perceptible à travers un patrimoine bâti particulièrement riche, largement protégé au titre des monuments historiques. Par ailleurs, cet emplacement constituait une opportunité d'affirmer la dimension culturelle de cet équipement clé pour l'attractivité et le rayonnement du territoire et de favoriser les liens entre la Cité et le reste de la ville, tant auprès des habitants que des touristes.

[Encadré]

Pourquoi le 1204 ?

Un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine ne s'établit pas dans un site chargé d'histoire, tel que l'ancien hôpital général de Dijon, sans y rendre hommage. Tandis qu'une séquence de l'exposition permanente, organisée autour de l'apothicairerie, en retrace les évolutions, son nom inscrit l'établissement dans l'histoire puisqu'il s'intitule "Le 1204", en écho à la date de fondation de l'hôpital du Saint-Esprit par le duc Eudes III de Bourgogne.

B) La définition des objectifs poursuivis

Comme tout CIAP, celui de Dijon se devait de répondre à des objectifs globaux formalisés dans la convention Ville d'art et d'histoire :

- mettre en valeur les ressources architecturales et patrimoniales du territoire en vue de favoriser un développement culturel profitable à tous ;
- sensibiliser la population aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère de la ville et l'impliquer dans la réalisation de projets de mise en valeur du patrimoine ;
- offrir des outils permettant d'analyser et de comprendre la ville *in situ* et de s'y repérer.

Son emplacement incitait néanmoins à prendre en compte des objectifs spécifiques :

- s'adresser à deux principaux types de publics : les habitants de Dijon et de sa métropole, de façon à ce que ces derniers puissent connaître et appréhender leur ville ; les touristes de Dijon en général et ceux de la Cité en particulier ;
- s'intégrer pleinement à la future Cité en valorisant notamment le patrimoine de l'ancien hôpital général et en contribuant à des parcours communs à l'ensemble de la Cité.

C) Les grandes étapes de l'élaboration du projet scientifique et culturel

Le projet scientifique et culturel du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine est le fruit d'un travail engagé dès 2010. Le temps nécessaire à sa genèse a permis la rencontre et l'adhésion d'un ensemble d'acteurs du territoire dont les apports ont été déterminants.

C'est cependant en 2016 que s'est réellement enclenché le processus de création du CIAP porté par la direction de la valorisation du patrimoine et placé sous la responsabilité directe du directeur.rice général.e délégué.e au rayonnement et l'attractivité. Le processus, dont les principales étapes sont retracées ci-dessous, a été validé par le Comité du patrimoine, organe de gouvernance de la politique patrimoniale de la Ville présidé par les élus délégués à la culture d'une part et aux musées, à la lecture publique et au secteur sauvegardé d'autre part.

- **La réalisation d'une étude comparative**

Au cours du printemps 2016, une équipe de trois personnes a visité un ensemble de 13 centres d'interprétation et musées d'histoire urbaine identifiés comme des institutions de référence en la matière. Cette étude comparative a donné lieu à la rédaction de préconisations concrètes portant sur des thématiques aussi variées que la dénomination des CIAP, l'importance de leur site d'implantation, l'articulation entre patrimoine réel et outils d'interprétation, la complémentarité avec un office du tourisme...

- **La réalisation d'une étude de pré-programmation**

Au cours du 2^e semestre 2016, la ville de Dijon a confié à la société Nova Consulting la réalisation d'une étude de pré-programmation. Celle-ci a permis d'acter l'emplacement définitif du CIAP sur la base d'une analyse des flux prévisionnels de publics sur le site de la Cité. Elle a également émis des recommandations quant à la superficie et à l'organisation optimales du CIAP ou au rôle spécifique de l'espace d'informations touristiques implanté à l'accueil.

- **La mise en place d'un groupe de travail sur le projet scientifique et culturel**

En parallèle de ces démarches, des séances de travail associant un petit groupe d'acteurs culturels dijonnais ont été organisées au cours du 2^e semestre 2016. Elles ont permis d'explorer les thématiques incontournables pour le parcours permanent du CIAP et ont donné lieu à la rédaction d'une synthèse.

- **L'élaboration d'une synthèse des ressources et propositions**

À l'issue de ces démarches, une synthèse a été produite début 2017, réunissant l'ensemble des ressources et propositions thématiques susceptibles de nourrir les différents volets du projet scientifique et culturel du CIAP. Y étaient récapitulés les axes identifiés depuis 2010 dans le cadre de la réflexion préalable, les pistes étudiées par le groupe de travail sur le projet scientifique et culturel, celles proposées par Nova Consulting mais aussi les parcours mis en place par le service d'Inspection du secteur sauvegardé ou les parcours thématiques proposés par Icovil.

- L'étude de programmation

Au printemps 2017, la société Nova Consulting s'est vue confier l'étude de programmation du CIAP. Celle-ci a permis de valider l'adéquation entre la trame d'exposition permanente et les dispositifs d'interprétation projetés, la superficie de l'équipement et les budgets d'investissement et de fonctionnement envisagés par la collectivité.

- Les groupes de travail scientifiques du parcours permanent du CIAP

La rédaction du projet scientifique et culturel traduit le résultat des groupes de travail thématiques consacrés, fin 2017 et début 2018, à chacun des modules du parcours d'exposition permanente. Réunissant des experts issus de domaines variés (histoire, architecture, urbanisme, géologie, archéologie, archives, musées, etc.), ces groupes de travail ont permis de préciser la teneur et la nature des discours à développer dans le CIAP, quels que soient les supports considérés. Ils étaient en ce sens révélateurs de la capacité du CIAP à générer une dynamique de collaboration transversale et pluri-institutionnelle, à la fois initiale et pérenne.

- La finalisation du projet scientifique et culturel

Venant conclure l'ensemble de cette démarche, le projet scientifique et culturel du CIAP de Dijon a été rédigé et transmis aux services de la Direction régionale des affaires culturelles - Bourgogne Franche-Comté en novembre 2018, engageant les services de la ville dans la phase concrète de création de l'équipement.

[Encadré]

Les dates clés de la création du 1204

- 2016-2017 : études de pré-programmation et de programmation du CIAP
- Novembre 2018 : validation du projet scientifique et culturel du CIAP
- Avril 2019 : recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de concevoir l'aménagement architectural et scénographique de l'équipement
- Juillet 2020 : validation de l'avant-projet architectural et scénographique détaillé
- Avril 2021 : recrutement des entreprises chargées des travaux architecturaux et scénographiques
- 4 mai 2022 : inauguration du 1204 - Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

[Encadré]

Le budget dédié à la création du 1204

Un investissement global de 3 000 000 €HT répartis entre :

- 1 800 000 € HT en travaux de construction
- 1 200 000 € HT en aménagements intérieurs

880 020 € de subventions réparties entre :

- 500 000 € par l'État au titre du FRED,
- 130 020 € par l'État au titre des monuments historiques,
- 100 000 € par l'État au titre des Villes et Pays d'art et d'histoire,
- 100 000 € par la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'innovation numérique,
- 50 000 € par la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre des grands sites patrimoniaux.

II. L'organisation spatiale et fonctionnelle de l'équipement

Le 1204 se déploie sur 540 m² répartis sur deux niveaux – rez-de-chaussée et premier étage – au sein d'un bâtiment du XVIII^e siècle dont les façades et toitures sont inscrites au titre des monuments historiques.

Au rez-de-chaussée, l'entrée et la sortie se font à travers un espace d'informations touristiques d'environ 60 m², largement ouvert sur le hall d'entrée et sur le passage menant vers les espaces commerciaux de la Cité. En complémentarité avec les expositions du 1204 et la valorisation des actions et outils élaborés dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, cet accueil occupé par une antenne de l'office de tourisme de Dijon métropole permet de répondre aux questions des visiteurs et de proposer des offres touristiques à l'échelle du territoire métropolitain.

Dans le prolongement de l'espace d'informations touristiques se déploie un vaste volume en grande partie voûté. Il est occupé par le premier pan du parcours d'exposition permanente : plusieurs séquences dévoilent et racontent la ville à travers ses paysages, son histoire, ses matériaux et les œuvres d'art qu'elle suscite...

Un escalier intérieur aménagé à son extrémité permet d'accéder au premier étage - un ascenseur aménagé entre les espaces du CIAP et ceux du restaurant adjacent, garantissant un accès aisé pour les personnes fatigables ou à mobilité réduite.

Au premier étage, l'espace d'exposition permanente se prolonge avec une séquence consacrée à l'histoire de l'ancien hôpital général de Dijon, site d'implantation du 1204, dans une approche associant un film d'animation et la visite de l'apothicairerie réinstallée. S'y adjoignent une salle dédiée à l'organisation d'expositions temporaires (80 m²), un atelier destiné à l'accueil des scolaires et des groupes (50 m²) ainsi que des sanitaires.

Il est à noter que l'ensemble de l'aménagement du 1204, dans sa dimension architecturale et scénographique, depuis l'espace d'accueil jusqu'à l'atelier pédagogique, a été confié à une équipe de maîtrise d'œuvre pilotée par Hélène Robert, scénographe chez Arc-en-Scène. Ce choix a permis de garantir un aménagement harmonieux et également qualitatif pour l'ensemble des espaces de l'établissement.

A) Le parcours d'exposition permanente

Sous le pilotage de la direction de la valorisation du patrimoine, l'équipe de maîtrise d'œuvre menée par Arc-en-Scène a veillé à proposer une scénographie articulant dispositifs numériques et haptiques. S'appuyant sur les compétences de sociétés reconnues dans le milieu culturel telles qu'Anamnésia, Animaviva, Mazedia ou Prelud, le parcours de visite offre ainsi de multiples niveaux de discours : de la simple découverte généraliste à une immersion contextualisée et développée en passant par des propositions ludiques et surprenantes.

Une ville, des paysages

L'espace d'exposition introductif du 1204 transporte au cœur des paysages dijonnais grâce à un dispositif immersif et ludique. Il invite à survoler la ville et à se hisser au sommet de la Tour Philippe-le-Bon pour sélectionner, en un tour de main, des sites à découvrir... Des animations poétiques se déploient alors pour évoquer des édifices emblématiques du patrimoine historique ou des lieux de vie chers aux habitants.

Une ville, des histoires

Cette séquence s'attache à restituer l'histoire doublement millénaire de Dijon. Une maquette topographique animée retrace son évolution urbaine. Puis, autour de quatre maquettes d'habitats, un dispositif numérique, propose le récit de quatre personnages fictifs dévoilant les modes de vie dijonnais du Moyen Âge au 20^e siècle. Cette séquence se conclut par une sélection de projets contemporains illustrant l'évolution et les transformations actuelles de la ville.

[Encadré]

Vivre à Dijon au fil des siècles

Pour illustrer le lien entre l'évolution architecturale de l'habitat à Dijon et celle des modes de vie associés, quatre types d'habitats encore visibles dans la ville ont été sélectionnés : une maison à pan de bois médiévale, un hôtel particulier entre cour et jardin, un immeuble de type haussmannien et un immeuble collectif d'après-guerre.

Pour chacun, une maquette en blanc est disposée devant une illustration au trait évoquant une scène de vie dans l'espace public à l'époque concernée. Chacune des maquettes est associée à une tablette alliant réalité augmentée - pour une découverte architecturale mise en couleur et en matériaux - et contenus numériques structurés autour du récit de vie d'un habitant fictif de l'édifice.

Une ville, des matériaux

Cette séquence présente les matières et les couleurs de la ville pour un parcours sensible au cœur de l'architecture dijonnaise. Échantillons à toucher, manipulations ludiques, objets de collection ou vidéos mettant en images les savoir-faire contemporains mis-en-œuvre dévoilent ainsi l'univers de la pierre, de la terre, du bois, du métal ou du béton.

Une ville, des regards

Une table numérique interactive propose d'explorer des peintures, gravures, photographies, œuvres littéraires, archives et plans. La richesse des regards portés sur Dijon s'y expose comme dans un musée virtuel.

En complément de cette découverte des fonds patrimoniaux dijonnais, la séquence présente une œuvre d'art conçue pour le CIAP : *Matrice* de Fabien Mérelle. Ce dessin à l'encre sur pierre de Bourgogne fait écho à la matérialité puissante de l'architecture dijonnaise ainsi qu'à la vocation originelle de l'hôpital fondé en 1204, destiné à accueillir les enfants abandonnés.

800 ans d'histoire hospitalière

Une séquence constitue un point de départ pour découvrir l'histoire de l'ancien hôpital général qui accueille aujourd'hui la Cité internationale de la gastronomie et du vin. Elle s'articule notamment autour d'un film d'animation qui met en exergue l'évolution architecturale du site, de ses bâtiments les plus humbles au plus prestigieux, ainsi que le rôle des femmes et des hommes qui ont été les protagonistes de ce récit. Le point d'orgue de ce parcours réside cependant dans la découverte de l'ancienne apothicairerie de l'hôpital général.

[Encadré] L'apothicairerie de l'ancien hôpital général

Comme nombre d'anciens hôpitaux, l'hôpital général de Dijon disposait d'une apothicairerie, destinée à la préparation des remèdes pharmaceutiques et au stockage des matières premières (végétales, minérales et animales). Si la première mention d'une apothicairerie date de 1643, les boiseries présentées au sein du 1204 datent probablement de la fin du 17^e siècle.

L'apothicairerie a été inscrite au titre des monuments historiques en 2007. En 2015, suite au déménagement des derniers services de l'hôpital général vers le site du CHU Dijon-Bourgogne, elle

a été démontée et stockée dans l'attente de sa restauration et de son remontage, opéré par les restaurateurs de la société LP3 Conservation en 2021 et 2022.

[Encadré]

Des clés pour la découverte du patrimoine de l'ancien hôpital général

Cette séquence du 1204 a été conçue comme le point de départ pour partir à la découverte du patrimoine de l'ancien hôpital général de Dijon, en complémentarité avec différents supports d'interprétation à utiliser *in-situ* :

- une brochure *Focus - Hôpital général* invite à une déambulation parmi les témoins de cette longue histoire, depuis les édifices du Moyen Âge jusqu'aux réalisations contemporaines ;
- un parcours-jeu *Explorateurs - Le patrimoine de la Cité* à destination des familles permet de découvrir de grandes figures de l'histoire du site ainsi que certains édifices emblématiques ;
- une signalétique patrimoniale dédiée, déclinaison de celle mise en place à l'échelle de la ville de Dijon, ainsi que des supports d'interprétation détaillés consacrés à l'histoire, aux usages et aux œuvres de la Chapelle Sainte-Croix de Jérusalem, seul vestige de l'hôpital médiéval.

B) Un parcours accessible à tous

Contribuant pleinement à la politique municipale en faveur de l'accessibilité de la culture et au patrimoine, le 1204 a été doté en décembre 2023 d'un ensemble d'outils permettant aux personnes en situation de handicap de profiter de la richesse du parcours permanent du CIAP.

- pour les personnes en situation de handicap auditif
 - des visites vidéos du 1204 en langue des signes française (LSF), téléchargeables gratuitement sur la plateforme Izitravel pour les publics sourds ;
 - des sous-titrages pour l'ensemble des dispositifs audiovisuels à destination des visiteurs malentendants.
- pour les personnes en situation de handicap visuel
 - des contenus en audiodescription permettant aux visiteurs déficients visuels de découvrir le parcours avec un accompagnant ; un livret avec des contenus tactiles ayant été conçu afin de faciliter le guidage et le partage autour des contenus de l'exposition ;
 - des dispositifs tactiles jalonnant le parcours d'exposition à l'image du pupitre tactile permettant de découvrir les différentes typologies de pots à pharmacie exposés dans l'apothicaire.
- pour les personnes en situation de handicap mental
 - un livret en français Facile À Lire et à Comprendre (FALC), téléchargeable sur le site patrimoine.dijon.fr est disponible sous une forme imprimée à l'accueil pour permettre aux publics déficients mentaux et psychiques de disposer de clés pour découvrir l'équipement.

Cet ensemble d'outils complète évidemment les dispositifs physiques d'accès au parcours pour les personnes à mobilité réduite et ceux répondant aux obligations réglementaires, pris en compte dès l'ouverture de l'équipement.

Ces outils ont été réalisés par un ensemble de prestataires spécialisés réunis sous la houlette de Maud Dupuis-Caillet de l'agence Polymorphe Design. Une vigilance toute particulière a été portée, tout au long du processus, à ce qu'ils soient testés et validés par des publics en situation de handicap voire produits par des professionnels en situation de handicap, à l'instar des ouvriers de l'atelier FALC de l'ESAT La Courbaisse de Lyon et des ouvriers du service impression et routage de l'ESAT Les Bordes à Montbard.

C) Les expositions temporaires du 1204

Une salle d'exposition temporaire d'environ 80 m² offre au 1204 la possibilité de renouveler chaque année une partie de son parcours. Une belle opportunité pour explorer le patrimoine dijonnais dans toute sa diversité et s'adresser à des publics variés.

Chacune de ces expositions donne lieu à :

- l'édition d'une brochure Ville d'art et d'histoire reprenant les principaux contenus du parcours,
- la mise en place d'une programmation culturelle et pédagogique associée
- la mise en ligne d'une visite virtuelle sur le site patrimoine.dijon.fr constituant progressivement des archives numériques des expositions de l'établissement.

Le commissariat des expositions temporaires du 1204 est assuré par la direction de la valorisation du patrimoine, qui s'appuie sur un comité scientifique ou qui confie le commissariat scientifique à un expert ou à un collège d'experts.

Ces expositions sont par conséquent l'occasion de valoriser les recherches en cours ou les partenariats noués entre la ville de Dijon et certaines structures.

[Encadré]

Portrait(s) d'une mutation - De l'hôpital général à la Cité internationale de la gastronomie et du vin

(6 mai 2022 - 26 mars 2023)

L'exposition temporaire inaugurale du 1204 explorait à travers une série de portraits, la transformation spectaculaire du site depuis la fermeture des services hospitaliers jusqu'à l'ouverture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin.

Elle retraçait les travaux entrepris depuis 2012 et donnait la parole aux différents acteurs du projet : initiative politique, inventaire du patrimoine, fouilles archéologiques, projet urbain et architectural, travaux de restauration et de construction, etc. Ces approches complémentaires révélant ainsi la naissance de ce nouveau quartier dijonnais.

L'exposition restituait également la mémoire de celles et ceux qui avaient fréquenté et œuvré en ce lieu au cours des dernières années de son fonctionnement, rappelant ainsi l'héritage d'une tradition hospitalière de plus de 800 ans. Ces témoignages issus d'une démarche de collecte de mémoire ont été versés aux fonds des archives municipales pour une préservation et valorisation scientifique pérenne.

Enfin, les photographies d'Alexis Doré, issues d'une commande artistique menée en 2017 et 2018, plongeaient dans le "temps zéro" du chantier : un regard sur des instants fugaces, comme une préfiguration à la renaissance des lieux.

[Encadré]

Des génies, des lieux

(6 mai 2023 - 3 mars 2024)

Organisée à l'occasion de la commémoration du centenaire de la disparition de Gustave Eiffel et du 220^e anniversaire de la naissance de l'ingénieur Henry Darcy, cette exposition proposait de dresser un panorama du patrimoine scientifique et technique de Dijon. En effet, si ces personnalités illustres, originaires de Dijon, sont largement reconnues dans leurs disciplines, elles pourraient masquer l'histoire scientifique et technique foisonnante de la ville. Une histoire moins connue qui se lit toujours dans le patrimoine de la ville.

Ce patrimoine bâti était le fil conducteur de l'exposition. Une sélection de 14 lieux, regroupés en quatre sections, emmenait les visiteurs à la découverte de lieux disparus, de lieux d'enseignement, de lieux d'application ou de lieux méconnus. Une figure dijonnaise était associée à chacun d'entre eux : originaire de la ville ou non, sa contribution au développement des savoirs au cœur de la capitale bourguignonne complétait ce panorama.

Deux sections annexes proposaient une vision décalée du sujet :

- Le puits de sciences plongeait les visiteurs à la découverte d'autres personnalités illustres de cette histoire, grâce à un dispositif numérique.
- Les lieux d'avenir élargissaient le propos aux sites contemporains de la recherche scientifique et technique.

Avec sa scénographie au graphisme pop et coloré, intégrant des dispositifs ludiques pour chacun des lieux, cette exposition s'adressait à un large public. Un livret-jeu procurait notamment une lecture du parcours d'exposition à hauteur d'enfants.

[Encadré]

Portes, L'art du passage

(3 mai 2024 - 11 mai 2025)

Le sujet de la troisième exposition temporaire du 1204 traitait d'un sujet extrêmement commun, partagé par l'ensemble des habitants, et plus largement par l'ensemble des visiteurs. Le caractère quotidien et parfois banalisé des portes méritait de lui redonner une véritable valeur. Quelles qu'elles soient, les portes indiquent quelque chose, transmettent un message ou ont une portée symbolique particulière.

À travers un parcours thématique, le visiteur explorait les aspects techniques de la porte mais aussi leur diversité typologique : portes d'habitat privé, portes de bâtiments publics et institutionnels, portes de ville ou encore portes spirituelles.

Le parcours d'interprétation s'enrichissait également d'une restitution d'un travail artistique du photographe dijonnais Édouard Barra, qui restituait à travers vingt diptyques inédits une trajectoire sensible et curieuse au fil des portes de Dijon.

III. La fréquentation du 1204

A) La fréquentation générale

Inauguré le 4 mai 2022, le 1204 est ouvert au public depuis le 6 mai 2022. Jusqu'à la fin 2023, l'équipement a été ouvert 6 jours par semaine, du mardi au dimanche, ainsi que certains lundis après-midis lors des vacances scolaires. Depuis le début 2024, afin d'être accessible selon une grille horaire harmonisée avec le reste des espaces culturels de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, il est désormais ouvert 7 jours par semaine, selon des horaires marqués par une saisonnalité entre basse saison (du 1^{er} octobre au 30 avril) et haute saison (du 1^{er} mai au 30 septembre). L'accès à l'établissement est gratuit tout comme l'ensemble de la programmation culturelle et pédagogique

mise en place dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, tant à l'intérieur du CIAP que hors-les-murs.

La fréquentation globale du 1204 s'élève à 54 831 personnes en 2022 (pour 180 jours d'ouverture au public), à 50 288 personnes en 2023 (pour 363 jours d'ouverture au public) et à 43 130 visiteurs (pour 362 jours d'ouverture au public) en 2024. Parmi eux, 3 378 personnes en 2022, 4 006 personnes en 2023 et 3 592 personnes en 2024 ont été accueillies dans le cadre d'actions de médiation destinées aux groupes et aux individuels.

B) L'étude de publics

En 2024, une étude de publics du 1204 - Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, a été confiée à l'agence « Voix/Publics » par la direction de la valorisation du patrimoine. Celle-ci visait à répondre à trois objectifs :

- Comprendre la composition du public individuel, tant en termes de profils que de motivations de visite ;
- Comprendre la réception par les publics de l'exposition permanente ainsi que des outils de médiation ;
- Comprendre les pratiques liées à la visite du CIAP et leurs articulations.

L'enquête, qui s'est déroulée de manière discontinue au sein du 1204 entre juillet et novembre 2024, a permis de compléter 450 questionnaires. Elle a fourni de précieuses informations, dont les principales sont reportées ci-dessous :

- Le public est majoritairement féminin, avec un âge moyen situé autour de 50 ans ;
- La moitié du public dispose d'un niveau de formation supérieur ;
- La moitié du public provient de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- Près des 3/4 des visiteurs ont l'habitude des visites patrimoniales ;
- La moitié des visiteurs sont venus à la Cité internationale de la gastronomie et du vin avec le projet de visiter le 1204 ;
- La découverte de l'histoire et de l'architecture de la ville sont les principales motivations des visiteurs, renforcées par la gratuité du lieu ;
- Plus de 90 % des visiteurs sont satisfaits à la suite de leur visite ;

L'enquête a par ailleurs mis en avant une méconnaissance du label « Ville et Pays d'art et d'histoire » et du lien entre celui-ci et le 1204 (29% et 39% des publics en avaient connaissance réciproquement). Seuls 14% des publics avaient déjà participé aux actions liées au label.

Article 3 - Assurer la communication, la diffusion et la promotion de l'architecture et du patrimoine

« La Ville s'engage à l'édition de documents [...] pour développer un tourisme culturel de qualité et une communication au public le plus large ». Ces documents seront « conçus à partir de la charte graphique [...] des Villes et Pays d'art et d'histoire ».

Cet engagement de la convention a été pleinement respecté. De nouveaux documents sur l'histoire, l'architecture et le patrimoine de Dijon ont en effet été publiés depuis 2009, soit en remplacement de supports existants, soit de nature inédite.

La convention favorise la mise en place d'outils, notamment l'édition des brochures, tout en incitant les structures à harmoniser ces supports à l'échelle des villes et pays labellisés. La politique de création d'outils à l'échelle locale respecte pleinement ce souhait tout en proposant des outils complémentaires, qu'ils soient imprimés ou numériques.

La volonté de la direction de la valorisation du patrimoine s'articule, en ce sens, dans la mise en place d'un écosystème permettant aux publics cibles de trouver une offre patrimoniale répondant à leurs attentes ou besoins pouvant survenir dans différentes postures.

Le schéma ci-dessous résume la politique mise en œuvre et cible également les axes de développement. Il concerne la création d'outils pour du public découvrant la ville en autonomie, hors de tout dispositif de médiation proposé dans le cadre de la programmation.

Schéma à intégrer

I. Usage de la charte graphique

Le charte graphique, mise à disposition par le ministère de la Culture, est l'un des outils d'identification et d'harmonisation employé pour les supports développés par les Villes et Pays d'art et d'histoire. À Dijon, elle est utilisée et adaptée pour l'ensemble de la gamme d'outils.

Avant 2009, le service d'inspection du secteur sauvegardé éditait déjà des brochures valorisant le patrimoine de Dijon. Avec la labellisation, le service Ville d'art et d'histoire, tout en continuant à diffuser ces brochures, a engagé une refonte de cette collection dans une perspective de déploiement de la charte graphique *Laissez-vous conter*. Trois brochures ont ainsi été éditées : Le fort de la Motte-Giron, L'église Saint-Étienne et Le quartier Montchapet.

À partir de 2018, la nouvelle charte graphique des Villes et Pays d'art et d'histoire, signée Des signes – studio Muchir Desclouds, est déclinée selon les intentions suivantes :

- pour la collection de brochures *Focus* et *Parcours*, la charte est appliquée à Dijon de manière relativement stricte, à l'exception du format. En effet, alors que les deux formats diffèrent dans les préconisations de la charte graphique, les brochures dijonnaises sont exclusivement imprimées en format A5 (fermé) pour une meilleure prise en main ;
- les brochures *Explorateurs* sont également déclinées dans un format A5 et proposent une variante de la charte graphique. Le principe de la déclinaison de couleurs agrémentée de trames permet de mettre en valeur une illustration en couverture. À l'intérieur, les illustrations constituent également le fil directeur de la lecture. Pour cette collection, la collaboration avec des illustrateurs locaux est privilégiée.

Une attention particulière a été portée lors de la création du 1204 à la cohérence graphique de l'ensemble de cet univers. La commande faite à l'équipe scénographique et graphique portant la

création du 1204 a permis la mise en place d'une charte graphique spécifique à cet espace d'exposition. Néanmoins, les marqueurs identitaires de la charte nationale se retrouvent à plusieurs endroits. Cette charte spécifique permet ainsi de faire cohabiter harmonieusement les actions menées dans le cadre du label, qu'elles soient ou non attachées au 1204. Cette déclinaison était nécessaire pour identifier et individualiser l'espace d'exposition, lui offrir un univers propre adapté à sa scénographie, tout en l'inscrivant dans une continuité graphique.

L'ensemble des autres outils (programme de saison, supports de signalétique, site internet, réseaux sociaux...) s'inscrit dans une démarche similaire : utilisation de marqueurs de la charte graphique (couleur, trames et polices) comme base de déclinaison afin de demeurer dans un univers cohérent.

II. Les supports imprimés

A) Les brochures Ville d'art et d'histoire

La collection des brochures patrimoniales de Dijon a connu trois phases majeures d'édition.

Phase de pré-labellisation

L'équipe du service de l'inspection du secteur sauvegardé avait engagé une politique éditoriale riche et complète. Dès 1996, un ensemble de dépliants a été produit par Marie-Claude Pascal, inspectrice du secteur sauvegardé de Dijon, et illustré par Bernard Roux. Régulièrement complétée et ré-imprimée, la collection a compté jusqu'à vingt-huit titres. Ceux-ci préfiguraient la classification des futures brochures Ville d'art et d'histoire, à savoir les édifices, les parcours, l'histoire ou des thématiques.

- Collection « édifices » : Les halles, L'hôtel de Vogüé, Le puits de Moïse...
- Collection « histoire » : Sur les traces de Cîteaux, Le siècle des Lumières, L'Art Déco...
- Collection « parcours » : Maisons et hôtels particuliers, La statuaire de piété, Découverte des cours intérieures...
- Collection « thématiques » : Fête et jeux, Science et Patrimoine, Les toits vernissés...

Phase 2008-2016

Avec l'arrivée d'une animatrice de l'architecture et du patrimoine et la mise à disposition d'une charte graphique par le ministère de la Culture, la collection des brochures déjà existante est complétée de quelques titres, chartés dans la série *Laissez-vous conter*. Ainsi, des titres comme *Le fort de la Motte-Giron*, *L'église Saint-Jean* ou *Le quartier Montchapet* sont édités.

Le cumul de diffusion de ces trois brochures s'élevait à 13 000 exemplaires en 2016.

Phase 2017-2024

Avec la création de la direction de la valorisation du patrimoine et le renforcement de l'équipe, la politique éditoriale se redéfinit. La mise à disposition par le ministère de la Culture d'une nouvelle charte graphique, créée par le studio Des Signes, initie un travail de mise-à-jour des dépliants déjà existants.

Les choix suivants sont alors stabilisés : sélectionner les lieux phares de la ville pour la série des *Focus* et déterminer des thématiques permettant de rationaliser la série des *Parcours*. L'ensemble des titres existants n'est par conséquent pas reconduit, de manière à axer la politique éditoriale sur des titres susceptibles d'offrir un panorama complet de la ville et de son histoire. Dix-huit titres sont aujourd'hui disponibles.

Ces brochures sont mises gratuitement à disposition des Dijonnais et des touristes, conformément aux préconisations du ministère et en parfaite cohérence avec la politique culturelle de la ville de Dijon. Cette gratuité s'accompagne d'un souci de gestion raisonnable et raisonnée de la collection.

L'intégration d'une traduction anglaise dans chacune des brochures *Focus* et *Parcours* s'inscrit pleinement dans cette perspective et répond ainsi à un objectif de diffusion d'une information de qualité auprès du public touristique.

Les titres classiques déclinés en *Focus* et en *Parcours* sont complétés par la série *Explorateurs*, spécifiquement destinée au jeune public et aux familles. Les trois *Explorateurs* publiés jusqu'à présent permettent une découverte de la ville par ses points patrimoniaux majeurs, une découverte du patrimoine de l'ancien hôpital de Dijon (actuel Cité internationale de la gastronomie et du vin) et une découverte des Climats du vignoble de Bourgogne, inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco.

Contrairement aux *Focus* et aux *Parcours*, les *Explorateurs* sont disponibles uniquement en langue française.

Les points essentiels de diffusion de ces brochures sont :

- Le 1204, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine ;
- L'office de tourisme de Dijon métropole ;
- Le bureau d'accueil et d'information de l'hôtel de ville de Dijon.

Certaines brochures sont par ailleurs diffusées dans les lieux relatifs à leur histoire : l'église Saint-Étienne à l'accueil du musée Rude (situé dans l'ancienne église Saint-Étienne), la brochure sur l'ancienne abbaye Saint-Bénigne à l'accueil de la rotonde de la cathédrale Saint-Bénigne, la brochure sur l'église Notre-Dame au sein de l'édifice éponyme, etc.

Depuis 2018, plus de 356 000 brochures ont été imprimées et distribuées. Le tableau ci-dessous offre un récapitulatif général des brochures Ville d'art et d'histoire disponibles, les chiffres de diffusion et les budgets associés pour la période 2018-2025.

	TITRE	NOMBRE DE PAGES	1ère EDITION	LANGUE	VOLUME DE DIFFUSION TOTAL	MOYENNE ANNUELLE	COÛT	REEDITION	OBSERVATION
FOCUS	Palais des ducs et des Etats de Bourgogne	8	2018	FR/ENG	33700	4814	5 012 €	2020 – 2021 – 2023 – 2024	
	L'église Saint-Etienne	8	2019	FR/ENG	24550	3507	4 479 €	2020 – 2021 – 2023	
	La Chartreuse de Champmol et le Puits de Moïse	8	2020	FR/ENG	21300	3043	3 745 €	2021 – 2023	
	L'église Notre-Dame	8	2020	FR/ENG	19900	2843	3 144 €	2021 – 2023	
	L'ancien hôpital général de Dijon	8	2022	FR/ENG	19600	2800	3 018 €		
	Le fort de la Motte-Giron	8	2022 (interne)	FR	0	0	0 €		
	L'hôtel Bouchu dit d'Esterno	12	2024	FR/ENG	5000	714	1 758 €	2024	
PARCOURS CHRONOLOGIQUES	L'ancienne abbaye Saint-Bénigne et la cathédrale	12	2024	FR/ENG	0	0	0 €		
	Le Moyen Âge à Dijon	8	2019	FR/ENG	28500	4071	4 360 €	2020 – 2021 – 2023 – 2024	
	La Renaissance à Dijon	8	2019	FR/ENG	23700	3386	3 641 €	2020 – 2021 – 2023	
	Dijon aux 17 ^e et 18 ^e siècles	8	2019	FR/ENG	22150	3164	3 641 €	2020 – 2021 – 2023	
PARCOURS THEMATIQUES	Dijon au 19 ^e siècle	8	2020	FR/ENG	18300	2614	3 144 €	2021 – 2023	
	Les Climats du vignoble de Bourgogne	8	2018	FR/ENG	25100	3586	4 287 €	2020 – 2021 – 2023	
	Les toits vernissés	16	2019	FR/ENG	24350	3479	6 501 €	2020 – 2021 – 2023	
	Les hôtels particuliers	16	2020	FR/ENG	20900	2986	6 538 €	2021 – 2023	
	Chemin de mémoire : 19 ^e et 20 ^e siècles à Dijon	20	2019	FR/ENG	22030	3147	9 742 €	2020 – 2021 – 2023 – 2024	
	Au cœur du palais	12	2019	FR	11700	1671	4 041 €	2020 – 2021 – 2023 – 2024	
	Au cœur du palais	12	2024	ENG	400	57	2 000 €		
Explorateurs	Les Climats à Dijon	16	2019	FR	16200	2314	5 722 €	2020 – 2021 – 2023	
	Dijon, à pile ou face	carte	2020	FR	13950	1993	4 496 €	2021 – 2023	
	Le patrimoine de la Cité	16	2024	FR	5000	714	5 695 €		
					356 330		84 964 €		

B) Les formats de brochures spécifiques

La politique éditoriale s'adapte également aux projets portés par la direction de la valorisation du patrimoine, constituant un complément aux brochures Ville d'art et d'histoire.

a) La série 1, 2, 3... quartiers !

Le contexte sanitaire de 2020 et 2021 a bouleversé une grande partie des activités culturelles. Afin d'adapter la programmation, chaque mois, entre mars 2021 et décembre 2021, les activités déployées dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire se sont orientées sur une valorisation des quartiers en toute autonomie par les habitants de Dijon. Chaque mois, une brochure spécifique à chaque quartier a été éditée, en interne, pour servir de supports de visite. L'ensemble de ces brochures est disponible sur le site internet patrimoine.dijon.fr et proposé en diffusion libre lorsque la direction tient un stand, à l'occasion d'événements spécifiques.

b) Les livrets d'expositions temporaires

L'ouverture du 1204 s'est accompagnée d'une politique d'expositions temporaires³⁴. Chacune de ces expositions, dont le thème permet une découverte du patrimoine et de l'architecture sous un angle particulier, s'accompagne de l'édition d'une brochure synthétique, reprenant la quasi-intégralité des textes de l'exposition, à la manière d'un petit catalogue. Les sujets ainsi traités complètent et diversifient les sujets traités dans les séries classiques *Focus*, *Parcours* et *Explorateurs*.

34 Voir Titre II – Article 2 – II. C)

c) Les partenariats éditoriaux

La direction de la valorisation du patrimoine participe également à divers projets éditoriaux en s'y associant à plusieurs niveaux. Le soutien aux publications historiques et scientifiques est exceptée ici puisque détaillée au titre I du présent bilan³⁵.

La contribution éditoriale

Sur sollicitation de partenaires institutionnels, la direction apporte sa contribution à la rédaction de supports de valorisation patrimoniale, sur la base des préconisations des partenaires, tout en donnant de la visibilité au label et à la ville. Dans certains cas, les opérations font l'objet d'une prise en charge financière partielle par la collectivité. L'exemple des deux brochures *Dijon au fil du tram* en est le meilleur exemple³⁶.

La contribution méthodologique

La ville de Dijon est occasionnellement sollicitée pour offrir une aide aux associations œuvrant dans certains secteurs, dont le patrimoine. La direction de la valorisation du patrimoine est ainsi amenée à répondre à ces sollicitations, et ce à double titre : offrir une expertise en termes de gestion de projet éditorial et inscrire aux budgets la production de ces supports.

Les associations proposent ainsi le plan du document, se chargent de la rédaction des textes et de la recherche iconographique. L'équipe se charge de la production, à savoir le recrutement et la relation avec les graphistes et imprimeurs, l'adaptation des textes pour un usage grand public, le contrôle général des contenus, la vérification et/ou la recherche iconographique. Afin d'assurer une gestion durable de ces projets, les tirages se font pendant deux ans à hauteur de 3 000 exemplaires annuel, avec une diffusion *via* les canaux classiques et par l'intermédiaire des associations. Les années suivantes, les tirages se poursuivent dans le cadre de l'usage des associations mais la diffusion « grand public » se fait uniquement sur demande.

Deux titres ont ainsi été produits : *La Légion d'honneur au cœur de Dijon* et *Résistance et répression dans Dijon occupé : 1940-1944*. Le premier parcours permet de découvrir des lieux chargés d'histoire en même temps que des personnages nés à Dijon ou qui s'y sont illustrés et ont été décorés de la Légion d'honneur. Le deuxième parcours revient sur la vie et le rôle de dix-neuf acteurs ou lieux de la Seconde Guerre mondiale.

C) Les supports imprimés complémentaires

Les roll-ups

Suite à l'obtention du label Ville d'art et d'histoire, l'animatrice de l'architecture et du patrimoine a initié la création d'un ensemble de supports mobiles destinés à être déployés sur l'ensemble des sites ouverts à la visite, notamment pendant les Journées européennes du patrimoine. Cette signalétique prend notamment place dans des sites habituellement non ouverts au public et ne disposant pas, de fait, d'une signalétique permanente.

Ces outils ont été renouvelés lors de l'évolution de la charte graphique des Villes et Pays d'art et d'histoire : un nouvel ensemble de *roll-up* ou bannières déroulantes a ainsi été produit.

À la fin de l'année 2024 sont disponibles les supports suivants :

- Onze bannières documentant le circuit des visiteurs lors de la découverte du Palais des ducs et des États de Bourgogne ;

35 Voir Titre I – Article 1 – I. B)

36 Voir Titre II -Article 1 – III. B)

- Une dizaine de bannières permettant de documenter plusieurs lieux exceptionnellement ouverts au public tels que l'hôtel de Vogüé, l'hôtel Bouchu dit d'Esterno, l'église Notre-Dame ou l'église Saint-Philibert.

Les fiches de site

En complément des bannières déroulantes, des fiches de site, initiées par l'animatrice de l'architecture et du patrimoine, viennent compléter la documentation des sites ouverts pour les Journées européennes du patrimoine. Ces fiches ont l'avantage de pouvoir être emportées par les visiteurs et d'être disponibles en français, anglais et allemand.

III. La signalétique patrimoniale

À partir des années 1980, le centre historique de Dijon a été équipé de plaques de signalétique patrimoniale, apposées sur ses principaux monuments, en particulier les églises et les hôtels particuliers. Ce déploiement a été réalisé sous l'impulsion du service d'Inspection du secteur sauvegardé. Complétées peu à peu jusqu'en 2018 et remplacées lorsque cela était nécessaire, cette signalétique présentait toutefois plusieurs limites :

- sur le plan technique, s'agissant de plexiglas gravé et peint, le coût unitaire de fabrication des plaques s'est révélé élevé lors des remplacements ou des nouveaux déploiements ;
- ce caractère onéreux tenait aussi à la pluralité des formats de plaques déployés, non uniformisés ;
- du point de vue de la conservation du patrimoine, le percement des plaques aux quatre angles ne favorisait pas un percement des joints de façade ;
- en matière de contenus, ceux-ci présentaient également une grande variété de longueurs, mais avec une traduction systématique en anglais et en allemand ;
- enfin, le centre historique était très majoritairement concerné par cette signalétique.

Par ailleurs, l'évolution naturelle de la connaissance de l'histoire et des patrimoines de la ville conduisait à revoir un certain nombre de textes.

Au regard de ce constat et de la mise en place d'un nouvel éco-système en termes d'outils de valorisation du patrimoine, il a été décidé de procéder au renouvellement et à l'extension de la signalétique patrimoniale. Les objectifs généraux fixés étaient les suivants :

- déployer une signalétique étendue à l'ensemble de la ville pour valoriser également les patrimoines des 19^e et 20^e siècles ;
- décliner trois formats de supports, adaptés aux typologies de biens à valoriser :
 - les cartels pour les œuvres d'art dans l'espace urbain ;
 - les plaques murales pour les édifices ;
 - les pupitres pour les sites paysagers ou ensembles bâtis ;
- créer des supports respectant la matérialité des bâtiments sur lesquels ils sont apposés (système favorisant l'ancrage dans les joints de la maçonnerie) ;
- rédiger des contenus uniformisés et calibrés selon le type de format ;
- renforcer l'accessibilité des contenus : attention portée aux contrastes de lecture et à la hauteur d'accrochage, maintien de la traduction des contenus en anglais et en allemand, intégration de contenus iconographiques et possibilité de renvoi vers des contenus numériques augmentés.

Après une phase d'étude (2019-2021) consacrée à la définition technique des supports, à leurs aspects graphiques et au choix des lieux à équiper, le déploiement des premiers supports a débuté au

début de l'année 2024. Ce déploiement se fera en plusieurs phases entre 2024 et 2026 de manière à équiper, *in fine*, près de 200 sites.

La production des contenus et la coordination générale du projet est assurée par la direction de la valorisation du patrimoine.

IV. Les supports numériques au service de la valorisation du patrimoine

Depuis 2016, la direction dispose d'un site internet autonome³⁷ : patrimoine.dijon.fr. L'existence de cet outil offre la possibilité de développer des dispositifs de valorisation en ligne pouvant avoir une vocation pérenne ou ponctuelle. Le public s'en trouve ainsi élargi.

Les aspects développés dans cette partie concernent les outils de valorisation numériques réalisés et mis à disposition des internautes. L'usage purement promotionnel du site internet est évoqué dans la partie suivante.

A) Les vidéos

Dijon en 10 lieux emblématiques

En 2019, la célébration de 10 ans de la signature de la convention Ville d'art et d'histoire a donné lieu à une programmation spécifique, comprenant un volet numérique. Une série de dix courtes vidéos a été produite avec la société ThinkClik., afin de mettre en valeur le patrimoine dijonnais en ligne.

Dijon incontournable : suivez le guide !

En 2020, la crise de la Covid-19 a nécessité une adaptation particulière de l'ensemble des actions et en particulier des actions de médiation. En vue de l'organisation des Journées européennes du patrimoine, dans un contexte qui ne pouvait pas garantir le maintien d'une programmation classique, un nouveau format de vidéos a été imaginé. Celui-ci a une double vocation :

- proposer la découverte des lieux majeurs de la ville aux internautes sous un format resserré de vidéos de 10 à 12 minutes ;
- mettre en valeur et poursuivre la collaboration avec les guides-conférenciers sous une autre forme.

Depuis 2020, ce sont deux épisodes qui sont réalisés chaque année. La collection comporte ainsi douze numéros fin 2024. Diffusées prioritairement sur les supports numériques dédiés au label (site internet, réseaux sociaux), ces vidéos sont relayées par le service communication de la ville lors des Journées européennes du patrimoine.

L'ensemble de ces vidéos est disponible en permanence sur le site patrimoine.dijon.fr.

B) Les expositions virtuelles

L'ouverture du 1204 – Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine permet de proposer régulièrement des expositions temporaires. Chacune de ces expositions permet d'explorer des thématiques patrimoniales diverses permettant de compléter le propos notamment porté dans les brochures Ville d'art et d'histoire, en étant souvent transversales ou sur un sujet particulier.

La question posée par ce qui est temporaire est évidemment celle de la trace qu'il est possible d'en garder. Outre l'édition de livrets d'exposition, le développement d'expositions virtuelles a été retenu pour chacune des expositions temporaires permettant, sur le long terme, de compléter les autres outils de valorisation du patrimoine.

37 Voir Titre II – Article 3 – V. C) a)

Le site internet patrimoine.dijon.fr est le lieu de présentation, après la fermeture des expositions temporaires, des expositions virtuelles. Celles-ci sont proposées sous le format d'une découverte en 3D du parcours d'expositions, des textes, des dispositifs ou des supports numériques. Ces expositions s'intègrent sur la page de l'exposition passée en restant à disposition de l'internaute sans limite de durée.

C) Les jeux en ligne

La direction a pu, de manière ponctuelle, développer quelques jeux proposés en ligne ou via certaines applications. L'ensemble des jeux est disponible en ligne sur la page « pour s'amuser en ligne ». Une partie de cette production a notamment été développée pendant la pandémie de Covid-19. Sont ainsi proposés :

- *Des quizz-puzzle sur l'histoire de Dijon* : grâce à la plateforme Genially, quelques jeux de questions-réponses ont été produits, pour alimenter chaque semaine les comptes de la ville de Dijon, pendant la pandémie. Ces jeux sont encore disponibles en ligne sur le site patrimoine.dijon.fr ;
- *Dijon, archéo-énigmes* : sur la plateforme Genially, un jeu sous forme d'*escape game* a été réalisé afin d'aborder sous un format ludique les vestiges archéologiques de Dijon ;
- *Curieux détails* : à l'occasion des Journées européennes du patrimoine 2021, le Ministère de la Culture a donné accès, en usage limité, à l'application « Explorama ». Celle-ci a pu, pendant 3 ans - jusqu'en 2023 - être utilisée à l'occasion des Journées européennes du patrimoine pour visiter la ville en tout autonomie à travers un parcours valorisant les détails architecturaux.

D) Les séries sur les réseaux sociaux

L'usage des réseaux sociaux, particulièrement détaillé dans le chapitre suivant dans sa dimension purement promotionnelle, est également un véritable outil de médiation numérique, en tant que porte d'entrée des publics. Des séries récurrentes ont par exemple été réalisées pour mettre en valeur le patrimoine dijonnais. En voici quelques exemples :

Sur Facebook

La série *Dijon, lundi midi* a permis de proposer, entre mai 2021 et mars 2022, treize numéros de courtes vidéos diffusées un lundi sur deux, à midi, autour d'un lieu du patrimoine dijonnais (ex : le cours du Parc, le Zénith, la Minoterie, le collège des Godrans...)

Sur Facebook et Instagram

La série *La minute-expo : des génies, des lieux* a présenté le temps de l'exposition temporaire du même nom, de petites vidéos synthétiques d'environ de 2 minutes sur chaque lieu et chaque personnalité traités dans l'exposition. Le tout est également en ligne sur patrimoine.dijon.fr

La série *Architecture contemporaine à Dijon* a parcouru, en neuf publications, les neuf bâtiments dijonnais possédant ce label.

Le calendrier de l'Avent : Pendant 3 ans, la période d'avant Noël a été l'occasion de publier un calendrier de l'Avent patrimonial. Chaque année, la formule était modifiée permettant aux internautes de jouer avec le patrimoine sous différentes formes (quiz, image mystère...).

V. Les outils de communication

La communication portant sur le label s'intègre dans une stratégie de communication globale pilotée à l'échelle du service communication de la ville de Dijon. L'ensemble des supports de communication imprimé ou numérique sont validés par le service communication, à des degrés plus ou moins importants.

Ainsi l'ensemble des documents de communication, comme les *Rendez-vous, Dijon* ou la brochure des *Journées européennes du patrimoine* est validée à l'étape de la maquette initiale par le service communication puis les éditions suivantes sont pilotées par le service avant validation finale par la communication.

La communication numérique suit des règles différentes puisque seul le format initial est validé par le service communication, puis le contenu éditorial est porté entièrement par l'équipe.

A) Les supports de communication imprimés

a) La communication permanente

La promotion du 1204

Des supports de communication permanents sont édités pour promouvoir le 1204. À l'ouverture de l'équipement, une carte de communication mentionnant les informations pratiques a été diffusée avant d'être remplacée, à l'été 2024, par un flyer de présentation. Celui-ci propose une version améliorée intégrant des photographies, une mise en contexte du label et une page de présentation de la Cité internationale de la gastronomie et du vin.

Un dossier de presse est également disponible sur demande ou sur le site internet patrimoine.dijon.fr.

Le guide des actions éducatives

Un livret présentant l'ensemble des propositions éducatives est disponible depuis l'ouverture du 1204. S'adressant aux enseignants, éducateurs ou animateurs, il détaille les objectifs pédagogiques du service, les formats des actions éducatives et précise pour chaque proposition, le sujet, le niveau scolaire visé ou le format de l'activité.

b) La communication liée à la programmation

La direction de la valorisation porte et renouvelle deux formats de programme : le programme dijonnais des Journées européennes du patrimoine et le programme *Rendez-vous, Dijon*.

Le programme des Journées européennes du patrimoine

Coordonnées par la direction de la valorisation du patrimoine, les Journées européennes du patrimoine font l'objet d'une publication spécifique chaque année. Ce programme est destiné à centraliser l'ensemble des propositions faites à destination du public à l'échelle de Dijon à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Il nécessite de consulter l'ensemble des partenaires publics et privés s'associant à la manifestation dès le mois de juin. Charge à eux d'écrire le texte relatif à leurs activités et de spécifier les informations pratiques associées. Cette démarche ne remplace toutefois pas l'inscription sur l'*Openagenda*, alimentant le site national des Journées européennes du patrimoine.

La direction de la valorisation du patrimoine se charge de la rédaction des courts textes de présentation des lieux, de la compilation de l'ensemble des informations transmises par les partenaires, du suivi du maquettage et des relectures, de la gestion du planning global, de l'impression et de la diffusion, supportant par conséquent le coût financiers associé à ces opérations.

La diffusion est réalisée par le service logistique de la ville qui se charge de dispatcher ces brochures dans plus de soixante points dans la ville. Le service communication de la ville, valideur final de la brochure, se charge également de mettre en valeur cette programmation en la diffusant dans les supports de communication de la ville (magazine municipal, réseaux sociaux, site internet). À titre d'exemple, pour l'année 2024, l'opération de communication autour des Journées européennes du patrimoine a nécessité une enveloppe globale de 15 000 € incluant le graphisme, l'impression et la diffusion de plus de 12 000 programmes et affiches.

Ces journées sont également l'occasion de mettre en valeur les actions menées dans le cadre du label *via* un stand installé dans la cour d'honneur du palais des ducs et des États de Bourgogne. Outre le programme semestriel, plus de 6 000 brochures Ville d'art et d'histoire sont diffusées à cette occasion.

Le programme Rendez-vous, Dijon

Depuis 2019, la direction de la valorisation du patrimoine dispose d'un support de communication dédié à sa programmation culturelle : celui-ci se base sur la charte graphique du ministère de la Culture et la déclinaison. Une section concernant l'actualité du patrimoine y est insérée permettant de traiter de sujets plus généraux, informant les lecteurs de sujets divers tels que l'actualité de la restauration ou le déploiement de nouveaux outils de valorisation.

Après une première maquette réalisée par le service communication de la ville de Dijon, les éditions suivantes ont été confiées aux prestataires de l'accord-cadre « graphisme » de la ville. La périodicité semestrielle permet de sortir une édition automne-hiver démarrant aux Journées européennes du patrimoine (septembre-février) puis une édition printemps-été (mars-août).

Le public visé étant essentiellement dijonnais ou métropolitain, chaque programme de saison *Rendez-vous, Dijon* est ainsi diffusé dans près de soixante points de distribution à hauteur de 5 000 exemplaires minimum pour chaque édition.

c) La communication temporaire

Ce type de support concerne essentiellement les expositions temporaires. Certains supports sont ainsi régulièrement utilisés pour en faire la promotion. Parmi eux :

- Les cartes de communication : supports éphémères, ces cartes sont réalisées pour communiquer des informations pratiques (sujet, lieu, horaires, dates...). Leur diffusion se fait à l'échelle de la ville et de la métropole mais également *via* des circuits de diffusion élargis (région Bourgogne-Franche-Comté).
- L'affichage urbain : également éphémères, ces affiches s'intègrent dans les circuits de diffusion mis gratuitement à disposition par le service communication de la ville de Dijon (support publicitaire urbain ou affichage le long du tram).

B) Les objets de promotion

L'ouverture du 1204 a été l'occasion de produire une gamme d'objets promotionnels. Ceux-ci sont utilisés comme lots pour des jeux-concours mais également comme cadeaux lors d'échanges ou de rencontres professionnelles par exemple.

On trouve parmi ces objets des carnets, des totebags, des aimants, des crayons, des parapluies, des autocollants, etc. Un demi-totebag a également été conçu afin d'y insérer la collection complète des brochures Ville d'art et d'histoire.

C) Les supports de communication numérique

a) Le site internet

Avant 2016, le label était essentiellement valorisé sur le site de la ville de Dijon, grâce à une page dédiée. Entre 2016 et 2022, la direction disposait d'un site internet intégré sur la plateforme des musées de Dijon. Cette configuration entraînait auprès des internautes des confusions sur l'identité des porteurs de projets. La mise en place, à l'échelle de la collectivité, d'un marché spécifique pour la gestion des sites internet de la ville, a permis de lancer la création d'un site internet propre aux actions proposées au titre du label.

Depuis 2022, le site internet patrimoine.dijon.fr constitue le support de communication numérique fondamental des actions associées au label et leur offre une visibilité à travers quatre entrées :

- *Dijon, Ville d'art et d'histoire* : cette entrée présente le label, l'actualité du patrimoine dijonnais, les partenaires et les infos pratiques.
- *Le 1204, les espaces d'expositions* : cette entrée présente l'ensemble du Centre d'interprétation, les expositions temporaires, les expositions virtuelles et les propositions accessibles.
- *Les activités* : cette entrée présente l'ensemble de la programmation déployée en ville et au 1204, des formulaires d'inscription et des propositions par types de publics.
- *Le patrimoine dijonnais en ligne* : cette entrée propose des outils de découvertes du patrimoine dijonnais à distance, comme des brochures téléchargeables, des vidéos patrimoniales ou des jeux.

Des évolutions sont envisagées :

- L'intégration d'une rubrique permanente permettant de garder la trace des restaurations du patrimoine dijonnais
- Le développement d'une carte interactive, associée à une base de données, pour consulter en ligne des informations détaillées sur les points d'intérêts patrimoniaux.

b) Les réseaux sociaux

À la fin de l'année 2024, le service dispose de pages sur deux réseaux sociaux : Facebook, depuis le 11 mars 2021 et Instagram, depuis le 13 septembre 2022. Le déploiement sur d'autres plateformes n'est pas envisagé à cette date, la gestion et l'alimentation de ces réseaux nécessitant déjà un investissement important. Depuis 2023, la présence d'un alternant dans l'équipe permet d'assurer une partie de ces missions de *community manager*, en plus d'une aide sur le traitement des sujets liés à la communication.

La charte d'édition de ces réseaux se base sur trois objectifs :

- diffuser la programmation du service et l'actualité du patrimoine dijonnais à hauteur de 40 % ;
- utiliser ces plateformes comme de véritables outils de médiation du patrimoine³⁸ à hauteur de 40 % ;
- partager le plaisir de la découverte du patrimoine dijonnais (partage de photographies ou de références d'ouvrages) à hauteur de 20 %.

38 Voir Article 3 / IV. D)

c) La diffusion et les relais

La diffusion par les ressources de la collectivité

Les supports de communication valorisant le label, à l'échelle de Dijon, peuvent bénéficier des relais logistiques de la collectivité, mais aussi des relais dans le domaine de la communication. Aussi le service communication intègre les sujets issus de l'activité de la direction de la valorisation du patrimoine dans des supports tels que le magazine municipal *Dijon Mag*, sa newsletter, ses journaux électroniques installés en ville, l'application On-dijon, etc.

La promotion du 1204 se fait aussi par l'intermédiaire du programme de la Cité internationale de la gastronomie et du vin.

La diffusion par la presse et les insertions publicitaires

Afin de communiquer auprès des habitants du territoire l'ensemble des propositions du service, des relais privés largement ancrés dans la ville sont également sollicités. Les pages « Pour Sortir » du *Bien Public* (presse écrite locale) ou des sites internet compilant les activités programmées à Dijon, comme *Jondi*, sont ainsi complétés systématiquement.

Enfin, un marché conclu avec une régie publicitaire, missionnée par la ville, permet de personnaliser les insertions médias afin de toucher un public local mais aussi régional. Des visuels des expositions temporaires sont intégrés dans quelques supports de la presse locale et un abonnement à une plateforme d'activités jeune public, dénommée *Kidiklik*, offre aux actions portées une visibilité vers ces publics spécifiques.

d) La relation presse

Pilotée par le service communication de la ville, la relation presse fait l'objet de fréquentes interactions avec la direction de la valorisation du patrimoine. Les interventions s'organisent essentiellement suite à des sollicitations presses autour des expositions temporaires ou de certains grands événements. Néanmoins, les sujets patrimoniaux sont régulièrement à l'honneur et confirment la meilleure identification et la meilleure visibilité des actions portées dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire.

CONCLUSION DU TITRE II

Le renforcement important des moyens, tant humains que financiers, de la direction de la valorisation du patrimoine à partir de 2018 a permis de mettre en œuvre une programmation plus complète et diversifiée autour des ambitions du label Ville d'art et d'histoire. La création du 1204 - Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, assure la sensibilisation d'un large public à la fois local et touristique. Sa localisation à la Cité internationale de la gastronomie et du vin, valorisant deux biens reconnus par l'Unesco, renforce la valorisation patrimoniale de la ville dans sa dimension culturelle et touristique. C'est un écosystème complet de valorisation du patrimoine qui se construit peu à peu autour de ce chaînon essentiel du label : brochures historiques et thématiques, renouvellement de la signalétique patrimoniale, expositions temporaires permettant de renouveler les approches de la ville, outils numériques, etc. : autant d'éléments permettant une identification et une visibilité renforcées du label et des ses actions.

TITRE III – LES OBJECTIFS DE LA NOUVELLE CONVENTION « VILLE D’ART ET D’HISTOIRE » / 2026-2036

OBJECTIF 1

Développer la connaissance du patrimoine dijonnais, en assurer la restauration et l'intégration à une politique d'aménagement durable et qualitatif de la ville

> Engager la révision des documents locaux d'urbanisme

ex : réviser le PSMV et le PLUi-HD sur la base des assises de l'architecture organisées en 2026 en prenant en compte les façades mais aussi les intérieurs des édifices. L'Inventaire régional du patrimoine pourrait accompagner cette démarche dans son champ de compétences.

> Poursuivre la dynamique d'étude et de restauration des édifices patrimoniaux appartenant à la ville

ex : mener des travaux de restauration sur l'église Notre-Dame, l'ancienne église Saint-Philibert, le Palais des expositions, le Grand Théâtre, la chapelle Sainte-Anne ; garantir l'accessibilité de monuments historiques tels que le Cellier de Clairvaux ou le Palais des ducs et des États de Bourgogne

> Continuer à garantir la prise en compte de la dimension patrimoniale dans la définition et le suivi des projets d'aménagement urbains

ex : poursuivre la participation de l'animateur de l'architecture et du patrimoine aux réunions régulières entre les services de l'urbanisme et l'Architecte des Bâtiments de France ; contribuer à la gestion transversale des projets d'aménagement d'espace public (documentation historique et valorisation)

> Inciter à la restauration des édifices privés par la mise en place de plans de soutien des particuliers

ex : poursuivre le plan Façades Liberté et l'étendre à de nouveaux axes

> Procéder à l'inventaire des œuvres et des objets mobiliers dans les édifices appartenant à la ville de Dijon et ne faisant pas partie des collections des établissements culturels

ex : cette mission concerne tout particulièrement le patrimoine mobilier des églises et hôtels particuliers et pourra être menée en lien avec l'Inventaire régional du patrimoine pour un appui méthodologique voire un soutien financier.

> Établir, pour les œuvres dans l'espace public et les objets mobiliers ne relevant pas des fonds des établissements culturels, un plan pluriannuel de protection au titre des monuments historiques, d'amélioration des conditions de conservation, de restauration et de valorisation

ex : identifier et documenter les œuvres en vue de leur protection au titre des monuments historiques ; accompagner les travaux de restauration des édifices protégés au titre des monuments historiques, tels l'Eglise Notre-Dame, par la mise en place de plans de sauvegarde des œuvres, et relier cette démarche à l'établissement du plan communal de sauvegarde ; poursuivre et planifier l'entretien et la restauration des œuvres

> Accompagner et soutenir les projets d'inventaire, de recherches et de publications relatifs à l'histoire et aux patrimoines de Dijon et de son agglomération, en lien avec les institutions culturelles et les associations locales

ex : accompagner et valoriser les études passées ou à venir de l'Inventaire régional du patrimoine sur le périmètre dijonnais (salles de spectacle, patrimoine religieux du 20^e siècle, patrimoine fortifié royal et national, patrimoine des lycées) ; accompagner les projets de valorisation du patrimoine issus des opérations archéologiques (dont projet de publication d'un Atlas des découvertes archéologiques par l'INRAP)

OBJECTIF 2

Explorer la diversité des patrimoines dijonnais au profit et avec les habitants

> Maintenir la dynamique de programmation culturelle et éducative en lien avec le patrimoine

ex : renouveler deux fois par an le programme d'activités culturelles et patrimoniales ; poursuivre l'enrichissement du guide des actions éducatives et le développement de supports pédagogiques en lien avec l'enseignant missionné, en tenant compte de l'évolution des programmes de l'Éducation nationale ; développer de nouveaux projets d'éducation artistique et culturelle

> Assurer le fonctionnement du 1204 - Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, notamment à travers le renouvellement des expositions temporaires

ex : poursuivre le renouvellement annuel des expositions temporaires en veillant à explorer des champs patrimoniaux moins valorisés jusqu'ici, à consolider les liens avec les institutions patrimoniales et culturelles du territoire, à favoriser un élargissement du public à de nouvelles catégories de visiteurs et à nourrir des projets co-construits avec les habitants.

> Valoriser l'architecture et l'aménagement contemporains de la ville auprès des habitants

ex : travailler en étroite collaboration avec les services dédiés de la collectivité (urbanisme et espaces publics) et les acteurs locaux œuvrant dans ce champ (CAUE, Latitude 21, Maison de l'architecture en Bourgogne, association Icovil), en écho à la stratégie nationale pour l'architecture

> Valoriser des typologies de patrimoine jusqu'alors peu explorées

ex : construire des projets de valorisation portant sur le patrimoine naturel, le patrimoine militaire, le patrimoine industriel, le patrimoine...

> Renforcer l'intégration des habitants aux projets de valorisation du patrimoine

ex : s'appuyer sur la stratégie et les outils portés par la collectivité en la matière (projets "Dessignons Dijon", instances existantes tels que les ateliers de quartiers ou conseil participatif des jeunes) ; mettre en place des outils spécifiques concernant le patrimoine ; parmi les pistes envisagées figurent des inventaires participatifs (à l'instar de l'inventaire mené par les habitants du quartier Montchapet sur le patrimoine bâti et arboré), des collectes de mémoire (en lien avec les archives municipales et le musée de la vie bourguignonne), des publications, des consultations pour le choix des thématiques de visites, etc.

> Renforcer l'appropriation des thématiques « UNESCO » (Climats du vignoble de Bourgogne et Repas gastronomique des Français) par les publics locaux

ex : maintenir la dynamique de programmation sur la place de Dijon dans les Climats du vignoble de Bourgogne ; accompagner le volet historique et patrimonial de la démarche de renaissance du vignoble dijonnais ; créer des synergies entre les expositions du pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin et la programmation Ville d'art et d'histoire

> Poursuivre l'élargissement des publics locaux

ex : proposer une offre adaptée à différentes typologies de publics tels que les étudiants, les seniors en EPHAD ; approfondir la démarche engagée envers les publics en situation de handicap, envers le jeune public en contexte péri ou extrascolaire

OBJECTIF 3

Proposer de nouveaux outils de valorisation du patrimoine pour tous les publics

> Développer des dispositifs d'interprétation spécifiques à certains sites patrimoniaux municipaux, en lien avec des projets de restauration ou d'ouverture élargie

ex : accompagner la restauration de l'église Notre-Dame et de l'église Saint-Philibert par la mise en place de dispositifs de découverte et concevoir des circuits d'interprétation des monuments restaurés ; déployer des dispositifs d'interprétation dans le cadre de l'élargissement de l'accès aux salles patrimoniales du Palais des ducs et des États

> Co-construire de nouveaux produits concourant à l'attractivité du territoire

ex : élaborer avec l'équipe de Dijon Bourgogne tourisme et congrès de nouveaux produits touristiques patrimoniaux (actualisation des contenus du Parcours de la chouette, nouveaux circuits de visite) ; développer avec la direction des relations internationales de nouveaux supports de valorisation du patrimoine matériel et immatériel

> Éditer des outils numériques gratuits de découverte du patrimoine

ex : développer une application mobile de découverte du patrimoine s'inscrivant en complémentarité avec la signalétique patrimoniale et les « Parcours » papier et intégrant des parcours ludiques ; développer une carte interactive à intégrer au site patrimoine.dijon.fr

> Développer une collection de produits dérivés de découverte du patrimoine dijonnais

ex : publication d'un guide « Villes et Pays d'art et d'histoire », de jeux et des kits de visite à destination des familles.

OBJECTIF 4

Renforcer la formation et la sensibilisation des professionnels à l'architecture et au patrimoine

> Concourir à la qualité scientifique des interventions portées par les guides-conférenciers

ex : participer au recrutement des nouveaux guides-conférenciers ; poursuivre l'organisation de sessions de formation régulières sur les volets de la recherche historique, de la restauration du patrimoine et de l'aménagement urbain ; garantir l'accès au centre de documentation de la direction

> Participer à la formation initiale des professionnels et futurs professionnels de l'histoire et du patrimoine

ex : poursuivre les interventions des membres de la direction de la valorisation du patrimoine dans les cursus de formation professionnelle du territoire (Université de Bourgogne Europe, CNAM Bourgogne-Franche-Comté) ; accueillir des apprentis et stagiaires au sein de l'équipe ; organiser des sessions d'information et de formation à destination des enseignants de l'Éducation nationale en lien avec le Rectorat

> Sensibiliser aux enjeux patrimoniaux les agents de Dijon, Dijon métropole et de leurs établissements publics

ex : participer à l'accueil des nouveaux agents ; sensibiliser les conseillers en séjour de l'Office de tourisme ; concourir à une culture commune sur les bonnes pratiques en matière d'entretien des espaces et monuments à caractère patrimonial ; organiser des visites de sites historiques occupés par des services municipaux à l'attention des agents

CONCLUSION GÉNÉRALE

En quinze ans, Dijon a connu d'importantes transformations, destinées à rendre la ville plus belle et plus agréable à vivre pour l'ensemble de ses habitants. Le cadre architectural et paysager a véritablement guidé les projets d'aménagement, de construction et de restauration, dans une démarche de valorisation de l'histoire et du patrimoine dijonnais, d'hier et d'aujourd'hui.

Comprendre comment un territoire s'est créé, s'est modelé et se transforme encore sous nos yeux n'est pas une évidence. C'est pourtant un vecteur fort d'identité locale et de cohésion, puisque chaque citoyen peut ainsi partager une histoire commune. L'obtention du label Ville d'art et d'histoire visait précisément à se rapprocher de cet objectif. Magnifier l'héritage culturel dijonnais tout en accompagnant les évolutions actuelles de la ville sont en cela des démarches tout à fait complémentaires.

Le travail réalisé par les services, en lien avec de multiples partenaires, illustre le chemin parcouru et la variété des propositions donc les publics peuvent se saisir. Il reste bien sûr de nombreuses choses à faire en la matière. Non seulement la ville continue sa mutation entamée il y a deux millénaires, mais de nouveaux axes de travail ont également été définis pour toujours mieux connaître la ville et toujours mieux la partager avec le plus grand nombre.

ANNEXES

Annexe 1

Exemples de conférences et de journées d'études organisées par les associations au cours des dernières années :

- **Les conférences organisées par l'association Icovil** permettent d'approfondir des thématiques liées à l'urbanisme, à l'architecture, à la géographie, à l'environnement et à l'histoire grâce à l'intervention de spécialistes locaux et nationaux. Elles se destinent à un public averti et sont tantôt généralistes, tantôt à dimension locale :
 - *À la croisée des savoirs : la recherche européenne en matière de paysage*, par Aline BERGE
 - *Les friches urbaines : des opportunités exceptionnelles pour un renouvellement urbain*, par Claude CHALINE
 - *Le nouveau visage de Shangai*, par Yves BOQUET
 - *Le jardin dans la ville*, par Jean-Pierre LE DANTEC
 - *Quand le tramway change la ville*, par Jean-François TROIN
 - *La Tour Elithis, une réalisation éclairante*, par Thierry BIÈVRE
 - *Dijon, Ville viticole au Moyen Âge*, par Hannelore PEPKE-DURIX
- **L'association Dijon, histoire et patrimoine** organise des conférences sur l'histoire et le patrimoine locaux :
 - *Les maîtres maçons à Dijon au XVII^e siècle*, par Agnès BOTTÉ
 - *L'aventure des biscuits Pernot*, par Madeleine BLONDEL
 - *La mémoire de Rameau à Dijon*, par Pierre BODINEAU
 - *Paul Gasq*, par Éric SERGENT
 - *Les sculptures du campus universitaire de Dijon*, par Valérie DUPONT
 - *Louis Chaudonneret (1876-1954), aux origines d'une dynastie*, par Éliane LOCHOT
 - *L'histoire du Castel*, par Thérèse et Daniel DUBUISSON

En 2018, l'association a également organisé un colloque sur *Jean Dubois (1625-1694), sculpteur et architecte au temps de Louis XIV*, dont les actes ont été publiés en 2021.

- **L'Académie des sciences, arts et belles-lettres** propose elle-aussi un programme de conférences sur des thématiques à dimensions locale, régionale et nationale, en particulier dans le cadre de ses commissions dédiées aux « antiquités et au patrimoine » et aux « arts et lettres » :
 - *Un paysagiste dijonnais du XVIII^e siècle, Jean-Baptiste Lallemand (1716-1805)*, par Catherine GRAS
 - *Élisabeth de la Trinité, une sainte dijonnaise, peu prophète en son pays*, par Michel HUVET
 - *Louis Perreau, un architecte éclectique*, par Éliane LOCHOT
 - *Les fouilles archéologiques sur le site de l'ancien Hôpital Général de Dijon*, par Patrick CHOPELAIN
 - *Nouveaux éclairages sur les origines familiales du Chanoine Kir*, par Gilles POISSONNIER
 - *Église Saint-Michel de Dijon : avancées et questions en suspens*, par Jean-Pierre ROZE

- *La restauration de la chapelle Sainte-Croix de Jérusalem de l'ancien Hôpital général de Dijon*, par Martin BACOT

En 2016, l'Académie des sciences, arts et belles-lettres a organisé un colloque intitulé *Guyton de Morveau des Lumières à l'Empire : le pouvoir du savoir*, dont les actes ont été publiés en 2017.